

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLMOUCI

Filozofická fakulta

MAGISTERSKÁ DIPLOMOVÁ PRÁCE

Bc. Agáta Stoszková

Olomouc 2017

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

Faculté des lettres

Département des Études romanes

**La représentation des réfugiés dans la presse
française**

Media Image of Refugees in the French Press

(Mémoire de master)

Auteur : Bc. Agáta Stoszková

Garant du travail : Fanny Lafontaine, Ph.D.

Olomouc 2017

Diplomová práce

Univerzita Palackého v Olomouci

Filozofická fakulta

Katedra romanistiky

Autor: Bc. Agáta Stoszková

Název: La représentation des réfugiés dans la presse française

Vedoucí práce: Fanny Lafontaine, Ph.D.

Obor studia: Francouzská filologie – Obecná lingvistika

Olomouc 2017

ČESTNÉ PROHLÁŠENÍ / DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur avoir rédigé ce mémoire de master « La représentation des réfugiés dans la presse française » sous la responsabilité du garant de mémoire Fanny Lafontaine, Ph.D. et avoir cité toutes les sources d'informations disponibles.

Prohlašuji, že jsem tuto magisterskou diplomovou práci vypracovala samostatně pod odborným vedením Fanny Lafontaine, Ph.D. a uvedla v ní veškerou literaturu a ostatní zdroje, které jsem použila.

V Olomouci dne.....

.....

Agáta Stoszková

REMERCIEMENTS

Je remercie Madame Fanny Lafontaine pour la direction professionnelle et soigneuse de mon mémoire, pour sa complaisance, ses conseils et le temps consacré aux consultations et à la correction du travail. Je voudrais remercier aussi Monsieur Radim Zámec pour ses conseils sur la méthodologie de la recherche et ses remarques sur la panique morale.

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Problématique	8
1.2	Corpus choisi.....	9
1.3	Contexte de l'étude	10
1.4	Cadre d'analyse.....	11
1.5	Structuration du travail.....	12
2	Le discours journalistique	14
2.1	Le contrat de communication médiatique	14
2.2	La déontologie journalistique.....	15
2.3	La mission de l'énonciateur du discours journalistique.....	16
2.3.1	L'enjeu de crédibilité	16
2.3.2	L'enjeu de captation.....	17
2.4	Les dérives du discours journalistique	18
2.4.1	La suractualisation événementielle.....	18
2.4.2	La dramatisation	19
2.4.3	L'amalgame	20
2.4.4	Les stéréotypes : origine et fonction	20
2.5	La panique morale et ses conséquences	22
3	Analyse du corpus	26
3.1	Axiologie et connotation	26
3.1.1	Désignations des réfugiés dans le corpus étudié : connotations et axiologie	29
3.2	Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques.....	41
3.2.1	Désignations des réfugiés dans le corpus étudié : fonctions syntaxiques et rôles sémantiques.....	45

3.3	Le discours rapporté direct.....	59
3.3.1	Désignations des réfugiés dans le discours rapporté direct	62
4	Conclusion	73
	Table des figures	76
	Résumé.....	77
	Bibliographie	78
	Annexes	I
	Annexe 1 – Corpus d’articles.....	I
	Annotation	I

1 Introduction

Le déplacement des peuples pour des raisons diverses – économiques, politiques ou religieuses – fait partie intégrante de l’histoire universelle. En Europe, la migration représente actuellement un phénomène intensivement observé. La guerre en Syrie et, plus généralement, la situation politique et économique instable dans les pays du Proche Orient et d’Afrique du Nord, ainsi que l’ouverture des frontières européennes, ont mis en mouvement un grand nombre de personnes. Ce phénomène touche une grande partie de la population et attire l’intérêt du public européen.

L’attitude envers les personnes immigrées divise la société. La migration provoque un débat vif : les opinions sur l’accueil des demandeurs d’asile et les moyens de leur intégration diffèrent. Un rôle important dans ce débat est accompli par les médias. Depuis 2015, date à laquelle la crise de la migration a pris de l’ampleur, les informations sur les personnes migrantes, la situation dans leurs pays d’origine et dans les pays européens qui les accueillent, les analyses, les estimations sur le développement de la situation représentent une partie considérable des nouvelles. Ces quelques titres d’articles journalistiques illustrent l’intérêt porté par les médias et le grand public à cette problématique : « Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et vidéos »¹ (*Le Monde*) ; « “Migrant” ou “réfugié” : quelles différences ? »² (*Le Monde*) ; « Crise migratoire : un "crash test" pour l'Europe »³ (*Le Figaro*) ; « Europe : plus de 300 000 migrants ont traversé la Méditerranée en 2016 »⁴ (*Le Parisien*). Les médias représentent souvent pour le grand public le seul moyen d’information sur les événements. En plus de rapporter des informations, ils fournissent un espace pour présenter les opinions des divers acteurs sociaux et rendent ainsi le débat public possible. Bagdikian (1983, cité par Shoemaker, 2009) résume l’importance des médias dans la vie sociale en affirmant que la possibilité de choisir les idées et les informations est aussi important comme le choix en politique (p. 3).

¹ *Le Monde*, 04/09/2015

² *Le Monde*, 25/08/2015

³ *Le Figaro*, 15/09/2015

⁴ *Le Parisien*, 20/09/2016

1.1 Problématique

D'après Fairclough (1995), hormis de transmettre les informations, les médias participent aussi à leur création (p. 104). Ce mémoire portera sur la construction de l'image des réfugiés dans le quotidien *Le Monde*. Il présentera une analyse des moyens discursifs utilisés pour faire référence aux réfugiés dans le discours journalistique.

Dans la situation délicate de la crise migratoire, il est difficile de distinguer les personnes migrantes qui fuient la guerre ou les conditions menaçant leur vie de celles qui se déplacent pour des raisons économiques ou autres. Ce caractère confus de la situation se projette sur la langue, où le groupe auquel réfère les désignations diverses des personnes migrantes n'est pas toujours facile à repérer.

Le nom *réfugié*, tel que caractérisé dans la Convention de Genève (1951), désigne la personne qui, persécutée pour des raisons diverses dans le pays dont il a la nationalité, cherche la protection d'un autre pays (p. 16). Dans le contexte de la crise migratoire de 2015, le terme *réfugié* comprend des gens de nationalités différentes. D'après Eurostat, la majorité des réfugiés en Europe en 2015 venait de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak et aussi des pays africains comme le Mali ou l'Érythrée (Eurostat, cité par *Le Monde*, 21/04/2016).

Ce mémoire se concentrera sur l'analyse de l'image des réfugiés toutes nationalités confondues. Le référent du nom *réfugié* employé dans ce travail désignera toujours le groupe d'acteurs sociaux dont les caractéristiques sont conformes à la définition d'un *réfugié* présentée dans la Convention de Genève.

Ce travail vise à montrer les procédés et les tendances orientant la représentation des réfugiés dans le discours journalistique. Est-ce que leur représentation est stéréotypée ? Est-ce qu'elle produit des stéréotypes ? Est-ce que les journalistes laissent pénétrer leur jugement subjectif dans le discours sur les réfugiés ? Est-ce que l'image des réfugiés construite par les énonciateurs du discours journalistique est positive, négative ou neutre ? Ou bien, est-ce que dans la représentation des réfugiés se manifestent des marques de la panique morale, c'est-à-dire, la diffusion de la peur et inquiétude par rapport à un groupe des acteurs sociaux ? Quels moyens linguistiques sont employés pour construire l'image des réfugiés ?

Ces questions seront traitées par une analyse critique des articles parus dans le quotidien *Le Monde*. Étant donné que le discours journalistique comporte beaucoup d'éléments qui peuvent être analysés, nous nous concentrerons sur trois aspects : l'emploi des dénominations utilisées

pour désigner les réfugiés, le discours rapporté direct dans les articles et les rôles sémantiques attribués aux réfugiés.

1.2 Corpus choisi

Étant donné que la migration représente un phénomène largement traité par les médias depuis plusieurs années, le corpus d'articles journalistiques que nous avons regroupé contient des thèmes variés, tels que l'intégration des réfugiés, l'islamisation de l'Europe, le terrorisme et les réactions politiques. Afin de réduire le nombre d'articles concernant cette problématique et de rendre l'analyse du discours réalisable à l'aide des moyens disponibles, le matériel choisi pour répondre à la question de recherche de ce mémoire a dû convenir à certains critères. Il fallait d'abord diminuer le cadre thématique et temporel du discours analysé. Par la suite, on a décidé de se concentrer sur un événement concret lié à la problématique des réfugiés en Europe. L'événement qui correspondait le mieux à nos critères était les agressions du Nouvel An 2016 à Cologne. Il est à la fois limité dans le temps et il a ranimé le débat sur les réfugiés en France ainsi que dans toute l'Europe. De plus, comme il s'agit d'un événement qui s'est déroulé à l'étranger, sa représentation médiatique a constitué l'élément clé dans la formation des opinions et attitudes du public français.

Le corpus contient les articles parus dans *Le Monde* entre le 5 et le 13 janvier 2016. Ces dates correspondent à la période où les médias ont commencé à renseigner le public sur les agressions à Cologne et où l'événement a pris de l'ampleur. Les dates couvrent la période de la parution des premières informations, réactions des hommes politiques et estimations concernant les personnes ou groupes soupçonnés. Ces informations constituent la base cognitive du débat qui suit cet événement ; elles représentent le point de départ de la compréhension et de l'évaluation de la situation. On a donc jugé important d'analyser en profondeur les procédés discursifs qui servent à transmettre ces informations.

Comme nous n'avons pas eu accès à la version imprimée des numéros en question, les articles ont été sélectionnés à l'aide du moteur de recherche sur le site www.lemonde.fr. Il s'agit d'un ensemble d'articles paru dans le journal imprimé et sur le site officiel du Monde. La recherche à partir de la période précitée et des mots clés « Cologne », « agressions » a abouti à un corpus de 14 articles contenant 9518 mots.

On a choisi le quotidien *Le Monde* pour de multiples raisons. D'abord, il représente l'un des quotidiens les plus lus en France avec presque 2 millions de lecteurs et 300.000 exemplaires tirés en France. Ces chiffres ne comprennent pas les lecteurs qui lisent les articles parus sur

son site Internet. De plus, il s'agit du quotidien français le plus diffusé à l'étranger. Il est classé parmi les quotidiens de référence, c'est-à-dire les journaux sérieux qui « exercent une influence sur les leaders d'opinion et servent d'exemples aux journalistes professionnels » (Merill, 2000, p. 11). Il est donc évident que *Le Monde* est un quotidien influent dans la société française.

1.3 Contexte de l'étude

Comme évoqué, le discours analysé traite des agressions à Cologne. Selon les médias, les attaques ont été commises par un groupe de personnes dont l'estimation varie considérablement : entre 500 et un millier. Les victimes ont été principalement des femmes qui étaient au centre-ville pour la fête du Nouvel An. Elles étaient à peu près 500. La nature des agressions était matérielle et sexuelle, c'est-à-dire que de nombreuses femmes ont été dévalisées et ont subi des attouchements, les médias parlent aussi d'un viol.

Les agresseurs ont été décrits par ces femmes et les autorités de police comme des hommes âgés de 16 à 30 ans, majoritairement d'origine arabe. Sur la base de cette description, des spéculations sont apparues sur l'implication possible des réfugiés dans l'affaire.

Malgré l'ampleur des attaques, la police a publié une affirmation selon laquelle la nuit du Nouvel An était plutôt paisible. Les premières informations sur ce qui s'est passé sont apparues dans les médias sociaux. Ce n'est qu'après que la police allemande a publié un compte-rendu de la situation dans lequel elle avouait avoir été dépassée par l'ampleur des agressions. Ainsi, l'événement a produit non seulement une grande indignation dans la société allemande, mais aussi une méfiance envers les représentants de l'état, les forces d'ordre et surtout les réfugiés venant en Allemagne.

Les agressions ont d'ailleurs ranimé le débat sur les réfugiés dans toute l'Europe. Elles ont posé les questions de l'intégration des réfugiés, de la possibilité de coexistence de deux cultures complètement différentes et des conséquences de la présence des réfugiés dans la société européenne. En même temps, elles ont ravivé l'inquiétude concernant la durabilité de la situation présente et l'avenir de la société européenne. Les titres des articles du *Monde* : « Après Cologne, un fait divers ravive les tensions autour des réfugiés en Allemagne »⁵, du *20minutes* : « Après les agressions à Cologne, les Allemands ont-ils sombré dans la peur des

⁵ *Le Monde*, 21/01/2016

immigrés ? »⁶ et du *Courrier international* : « Allemagne. Réfugiés : il y aura un avant et un après Cologne. »⁷ reflètent cette situation.

Les conséquences de ces agressions ont été diverses. Au niveau politique, les représentants de l'état, notamment la chancelière Angela Merkel, ont perdu une certaine confiance du public et la politique d'ouverture envers les réfugiés a été de nouveau largement critiquée. Les législateurs ont voté de nouvelles lois plus strictes concernant l'expulsion des réfugiés et d'autres qui facilitent l'inculpation des délinquants sexuels.

Au niveau social, les agressions ont mené vers une division plus profonde de la société allemande, une montée des partis d'extrême droite et des collisions souvent violentes d'adhérents ayant des opinions opposées, qui ont provoqué une montée de l'inquiétude et de la peur dans la société, où l'atmosphère était déjà tendue suite à la crise de migration persistante. Dans l'article « Face aux migrants, l'Europe affiche ses divisions »⁸, *L'Express* résume les réactions différentes des pays européens à propos de la crise migratoire : Hongrie qui construit une clôture de barbelés contre les personnes migrants, Slovaquie qui refuse de respecter les décisions de l'Union européenne, Danemark qui bloque les trains pour ralentir l'arrivée de nouvelles personnes migrants.

1.4 Cadre d'analyse

La méthode de recherche employée dans ce travail s'appuie sur l'analyse critique du discours et aux méthodes proposées dans les travaux de Fowler *et al.* (1979) et Fairclough (1995). L'analyse critique du discours (CDA) se concentre sur le fonctionnement social de la langue. Elle considère le discours et la langue comme une manifestation de l'activité sociale. D'après Fowler (1979, cité par Péticlerc, 2014), elle porte essentiellement sur trois aspects de la dimension sociale de la langue :

- le choix des mots et des structures grammaticales sert à incarner une certaine vision de la réalité ;
- le discours est intrinsèquement lié aux facteurs sociaux et économiques ; il reflète les différences sociales et porte les significations sociales ;
- la langue fait partie des processus sociaux, elle produit la stabilisation et la réaffirmation des structures sociales existantes (p. 40-41).

⁶ *20minutes*, 02/02/2016

⁷ *Courrier international*, 08/01/2016

⁸ *L'Express*, 10/09/2015.

La langue perçue comme la pratique sociale constitue donc l'élément-clé de CDA. (*ibid.*). La CDA ne considère pas seulement le lexique du discours, mais aussi les constructions plus profondes, c'est-à-dire la syntaxe et la grammaire en général : « la grammaire, système autrefois surplombant et indépendant de tout, est donc immédiatement redéfinie comme présentant un constituant social » (*ibid.*).

La recherche a été effectuée sans emploi de logiciels ou d'autres outils électroniques. Nous avons analysé les articles regroupés dans le corpus en nous concentrant sur les dénominations des réfugiés, sur leurs fonctions syntaxiques et rôles sémantiques ainsi que sur le discours rapporté direct à leur propos. Dans le cadre de l'analyse, nous nous sommes appuyées principalement sur les travaux de Kerbrat-Orecchioni (1977 ; 2009) concernant les procédés de la subjectivisation dans le discours. Nous avons consulté également les études de Van Leeuwen (2003) traitant de la représentation des acteurs sociaux ; de même que celles de Rosier (2002) et Rabatel (2004) à propos du discours rapporté direct. En nous appuyant sur leurs connaissances, nous avons effectué l'analyse des articles et repéré les exemples des procédés de la construction de l'image des réfugiés.

1.5 Structuration du travail

Ce mémoire sera divisé en deux parties.

La première partie constituera le cadre théorique du travail. Pour répondre à la problématique du travail et évaluer les procédés de la construction de l'image des réfugiés, il est nécessaire de connaître d'abord les circonstances de la production du discours journalistique. A cette fin, nous nous concentrerons sur les caractéristiques de la communication médiatique, sur ses contraintes ainsi que sa mission. Nous considérerons les exigences imposées à l'énonciateur du discours journalistique, à savoir la nécessité de transmettre les informations d'une manière à la fois objective et captivante et celle de répondre à l'attente du public. Ces exigences peuvent entraîner des dérives de la part du discours journalistiques, qui seront également présentés dans le cadre de cette partie. Une attention particulière sera prêtée à la théorie de la panique morale, ses caractéristiques et conséquences.

Dans la deuxième partie, nous présenterons l'analyse du corpus. Cette partie sera divisée en trois sous-chapitres. Dans chaque sous-chapitre, nous nous concentrerons sur un aspect du discours journalistique. Premièrement, nous considérerons la dénomination des réfugiés en mettant l'accent sur l'axiologie et les connotations des noms, qui sont employés pour les

désigner. Deuxièmement, nous nous concentrerons sur les fonctions syntaxiques et rôles sémantiques attribués aux réfugiés. Finalement, nous traiterons du discours rapporté direct, en observant le choix des locuteurs et l'interprétation des citations concernant les réfugiés.

2 Le discours journalistique

Selon Van Dijk (2000, p. 37), le discours médiatique est la source primaire de nos connaissances, attitudes et idéologies. Il s'agit donc d'un type de discours qui se caractérise notamment par son influence sociale, c'est-à-dire par le rôle qu'il joue dans la création des opinions et des attitudes chez le grand public. La notion de discours médiatique englobe, entre autres, celle de discours journalistique. Toutes deux s'inscrivent dans le cadre de la communication médiatique et relèvent du même contrat de communication.

Ce chapitre traitera, en outre, des caractéristiques de base de la communication médiatique : la mission de l'énonciateur du discours journalistique et les instructions que le journaliste doit respecter en tant qu'énonciateur du discours. Nous aborderons le discours journalistique d'un point de vue sociologique, c'est-à-dire en considérant son influence et son rôle dans la société. Nous mettrons l'accent à la fois sur les dérives du discours journalistique et sur les procédés majeurs mis en œuvre dans la représentation des minorités, en ayant recours au concept de *panique morale*.

2.1 Le contrat de communication médiatique

Le contrat de communication représente les règles et les contraintes discursives qui doivent être respectées dans tous les types de communication. D'après Charaudeau (2009, p. 2), deux traits caractéristiques principaux sont communs à tous les types de communication : l'instance de production et l'instance de réception. Dans le cadre du contrat de communication médiatique, les deux instances se distinguent par la forme spécifique qu'elles revêtent. Pour ce qui est de l'instance de **production**, elle doit, selon Charaudeau (2009, p. 2-3) :

- Être organisée, pour pouvoir trouver les sources d'informations certifiées ;
- Sélectionner les informations qui seront publiées selon certains critères (par exemple leur importance ou attractivité) ;
- Mettre en scène les informations sélectionnées en fonction des effets visés ;
- Fournir un commentaire sur les événements, établir des relations de cause-conséquence ;
- Provoquer des débats en confrontant des points de vue différents.

Quant à l'instance de réception, elle est, d'après Charaudeau (2009, p. 3), difficile à saisir, car elle n'a pas d'acteurs précis. Le récepteur de la production médiatique est construit à partir

des résultats des sondages et des enquêtes lancés par le média en question. Ces sondages ont pour but de retenir la capacité de compréhension du récepteur visé et de distinguer ses intérêts et désirs.

2.2 La déontologie journalistique

Le droit à l'information et à la liberté d'expression sont deux des valeurs fondamentales de la démocratie (Code de déontologie journalistique⁹, 2013, p. 5). Le discours journalistique, en tant qu'outil important de la démocratie, exerce ainsi une grande responsabilité sociale. Pour cette raison et pour qu'il soit conforme aux exigences du contrat de la communication médiatique, l'activité journalistique doit être régulée.

D'après le *Code de déontologie journalistique*, les journalistes doivent respecter quatre normes, exposées ci-dessous.

1-Diffuser des informations vérifiées :

Les journalistes doivent respecter la vérité des informations qu'ils relaient et pour cette raison, ils ne doivent diffuser que des informations dont l'origine est connue et vérifiée. Ils doivent établir une distinction claire entre les faits et l'expression de leurs opinions. Ils ne sont pas autorisés à déformer l'information ou à éliminer des éléments importants (*ibid.*, p. 7).

2- Informer de manière indépendante :

Les journalistes n'obéissent qu'aux responsables de l'édition. Ils doivent refuser toute influence qui mettrait leur indépendance en danger. Les journalistes ont le droit et l'obligation de transmettre les informations et n'accomplissent pas d'autres rôles dans la société, comme par exemple celui de policier (*ibid.*, p. 8).

3- Agir avec loyauté :

Les journalistes doivent éviter les méthodes déloyales de recueil d'informations, comme les infractions, l'emploi d'une fausse identité, le harcèlement. Ils doivent garder le secret de l'identité des sources d'information auxquelles ils l'ont promis. Si les journalistes accusent une personne ou diffusent des informations qui nuisent à sa réputation, ils doivent laisser cette personne se défendre et exprimer son point de vue (*ibid.*, p. 9-10).

⁹ Ce code, publié par le Conseil de déontologie journalistique, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.codededeontologiejournalistique.be/assets/codedeontologie2013.pdf>

4- Respecter les droits des personnes :

Les journalistes doivent respecter la vie privée des personnes. Ils ne révèlent pas de caractéristiques personnelles si elles ne sont pas pertinentes pour l'information transmise. Dans leurs façons de caractériser les personnes, les journalistes doivent éviter les stéréotypes, les généralisations ou l'exagération (*ibid.*, p. 10-11).

2.3 La mission de l'énonciateur du discours journalistique

La mission de l'énonciateur du discours journalistique comporte d'une part une dimension commerciale, puisqu'il lui faut capter l'attention du public, et d'autre part une dimension éthique, car il transmet des informations permettant aux citoyens de participer à la vie publique. Patrick Charaudeau (2006, p. 13) envisage la première dimension avec l'enjeu de crédibilité et la seconde avec l'enjeu de captation. Il affirme, en outre, que le discours journalistique autant que son énonciateur doivent respecter certaines instructions discursives.

2.3.1 L'enjeu de crédibilité

L'enjeu de crédibilité est étroitement lié à l'exigence de l'objectivité journalistique. D'une manière générale, l'enjeu de crédibilité consiste en l'effacement du journaliste en tant qu'énonciateur afin de rendre les destinataires capables d'évaluer les informations eux-mêmes.¹⁰ Cet enjeu exclut donc que le journaliste influe sur l'information, que ce soit en exprimant son opinion ou en développant un point de vue au détriment des autres. Charaudeau (*ibid.*, p. 15) parle d'un « jeu de l'objectivité par l'effacement énonciatif » : le *je* est éliminé et remplacé par le *on* impersonnel ou par des constructions nominales ou passives, parce que chaque trace du jugement subjectif et du positionnement explicite du journaliste diminue le degré de la crédibilité du discours. Selon Charron (2008), le journaliste compétent réussit à réprimer ses propres convictions, ses points de vue et ses explications de la situation, afin d'uniqueusement relever des informations et de les transmettre à ses destinataires : « Ne reste qu'une information pure, à valeur universelle, qui peut être livrée à tous les citoyens, indistinctement. » (p. 81).

Toutefois, Charron (*ibid.*, p. 84-90) distingue quatre moyens linguistiques principaux permettant au journaliste d'intégrer une interprétation subjective à la relation d'un événement :

¹⁰ Voir points 1 et 2 du sous-chapitre 2.2.

- L'attribution d'états psychologiques aux acteurs sociaux, par le biais de formules telles qu'*il craint que*, grâce auxquelles le journaliste prend la position d'un narrateur omniscient plutôt que celle d'un observateur externe.
- Les connecteurs logiques, dont le journaliste se sert pour établir une relation d'opposition, de cause ou encore de conséquence, peuvent relever de sa propre perception des événements et ainsi présentée comme un fait faussement objectif.
- L'emploi des adverbiaux, telles que *notamment, particulièrement*, servent à renforcer une certaine idée ou à attirer l'attention sur un aspect de l'événement au détriment d'un autre.
- Les prospectives, au moyen desquelles le journaliste quitte de nouveau sa position d'observateur externe pour celle d'analyste professionnel de la situation en conjecturant sur les conséquences d'un événement.

Nous noterons toutefois que ces procédés ne sont pas toujours employés pour manipuler intentionnellement l'opinion du public. Ils peuvent en effet refléter l'incapacité du journaliste à se détacher de la situation. En outre, il ne faut pas oublier que le journaliste doit respecter l'enjeu de captation, qui est dominant selon Charaudeau (2006, p. 26).

2.3.2 L'enjeu de captation

D'après Fairclough (1995, p. 11), les médias sont de plus en plus forcés d'agir comme les représentants de l'industrie du divertissement : les exigences du public transforment leur fonction d'« informer » en celle de « divertir ». Parce que l'un de leurs objectifs principaux est le profit économique (McNair, 1998, p. 103), ils doivent, dans une certaine mesure, répondre aux attentes d'un public dont leurs revenus dépendent.

Cet aspect provoque une déformation des informations transmises, parce que si on doit répondre à une certaine attente, on ne peut pas être tout à fait objectif et rendre la réalité telle qu'elle est, pour la simple et bonne raison que la réalité existe indépendamment de nos grés, nos imaginations et nos attentes. Comme l'affirme Charaudeau (2006), « la finalité commerciale oblige l'instance médiatique à traiter l'information de façon à capter le plus grand nombre de récepteurs possible » (p. 13). Il est donc nécessaire de choisir les informations qui seront considérées comme intéressantes par la majorité du public et qui seront décrites dans une perspective répondant à l'attente de l'audience.

D'ailleurs, l'attente du public joue un rôle important au cours de la sélection du contenu du discours journalistique autant que la manière de la représentation des informations.

Le procès de la sélection du contenu du discours médiatique s'appelle *gate-keeping*. L'éditeur des journaux ou de n'importe quel autre médium doit réduire le nombre de nouvelles potentielles et choisir celles qui seront utilisées (Trampota, 2006, p. 38). Au cours de ce travail, l'éditeur suit surtout deux critères :

- le premier est le critère de l'importance. L'éditeur choisit ce que le public devrait savoir. Il distingue alors les informations les plus importantes et celles qui sont plutôt secondaires, tout en se confiant à son propre jugement et à ses expériences (White, 1950, p. 390).
- le second est le critère d'attrait. Certaines informations ou événements sont tout simplement traités comme « moins intéressants » que d'autres (*ibid.*). Il est bien évident que le public ne soutiendrait pas financièrement le médium dont il juge le contenu comme insipide.

2.4 Les dérives du discours journalistique

La production de dérives journalistiques se rapporte étroitement à la domination de l'enjeu de captation en tant qu'instruction discursive, bien que Charaudeau (2009) affirme que la cession de la valeur informative au profit économique ne peut pas être considérée comme la seule cause de l'origine des dérives journalistiques. Les dérives journalistiques sont les résultats de la synergie de nombreux facteurs et leur production ne doit pas être toujours consciente. Pour cette raison, Charaudeau évite la notion de *manipulation* et emploie celle de *dérives* ou de *désinformation*.

Charaudeau (2006, p. 26-35) distingue plusieurs procédés employés par les énonciateurs, pour rendre le discours journalistique plus attractif : parmi eux la **suractualisation événementielle** et la **dramatisation**. A ces dérives s'ajoute encore l'emploi de **stéréotypes** et amalgame.

2.4.1 La suractualisation événementielle

La suractualisation événementielle – portant aussi le nom d'*agenda-setting* – s'incarne dans la focalisation sur un événement donné dans le but de créer l'impression que celui-ci est plus important que les autres, que c'est le seul qui est digne d'être traité à l'heure actuelle. Pour créer une suractualité, la répétition est souvent utilisée. D'après Charaudeau (2006, p. 29) la répétition produit un effet de réification. La chose devient d'autant plus vraie qu'elle est répétée. « La répétition d'un propos dans une configuration identique à elle-même donne l'impression d'être le gage d'une vérité » (*ibid.*, p. 29).

Néanmoins, selon McCombs (2007, p. 47) la problématique d'agenda-setting ne sert pas seulement à attirer l'attention du public vers certains thèmes, mais influence également la compréhension et la perspective selon laquelle le public considère l'actualité. En effet, McCombs distingue deux niveaux d'agenda-setting. Le premier réside dans l'établissement des thèmes présentés au public ; le deuxième dans la sélection des attributs assignés aux acteurs sociaux ou aux événements dans lesquels ils sont impliqués. Même si chaque événement, objet ou acteur social a plusieurs caractéristiques qui le définissent, les médias peuvent en souligner certaines, en omettre d'autres et ainsi produire une image déformée de la réalité.

La création de la suractualité joue un rôle important dans la représentation médiatique des acteurs sociaux. En « suractualisant » un événement, les médias lui donnent une dimension essentielle et remarquable. Dans cette perspective, un événement banal peut devenir un « scandale » aux yeux du grand public. En constituant le thème répétitif du discours journalistique, l'événement prend de l'ampleur. En plus, certains traits du comportement ou d'autres qualités des acteurs sociaux peuvent être thématiques dans l'énonciation médiatique et ainsi mis-en-relief, tout en produisant une image déformée et offrant une perspective simpliste. Il s'agit par exemple de la thématique du comportement criminel des réfugiés qui est abordé soit par l'établissement de la liaison entre la présence des réfugiés dans notre société et la croissance de la criminalité, soit par la focalisation sur les actes criminels commis par certains d'entre eux.

Néanmoins, la focalisation ne suffit pas pour rendre l'information énoncée dans le discours journalistique attirante et intéressante. Autrement dit, le thème est aussi important que la façon dont l'énonciateur transmet l'information.

2.4.2 La dramatisation

Charaudeau considère la dramatisation comme une stratégie discursive permettant d'atteindre les émotions du destinataire (2006, p. 31). Tétu (2004) définit la dramatisation des événements comme un procédé qui sert d'« exhibition d'une fracture dans l'état du monde » et qui conduit à la manifestation d'une compassion envers les victimes et à la dénonciation des coupables (p. 15). Ainsi, la dramatisation permet d'établir une relation personnelle entre le lecteur et l'événement ou l'acteur social. D'après Charaudeau (2006), l'émotion constitue le meilleur moyen de rendre les événements plus appréciés par le public. Les émotions

suscitées sont de diverses natures : indignation, mépris, peur, ou encore, compassion et solidarité (p. 31). La dramatisation elle-même peut prendre plusieurs formes.

Charaudeau (2006) distingue, parmi les types de discours qui participent des procédés de la dramatisation, le discours de victimisation et le discours véhiculant le portrait de l'ennemi. Le premier consiste en l'évocation de la souffrance des victimes et de leur nombre élevé, ce qui permet d'établir la compassion entre le lecteur et la victime. De la sorte, le lecteur ne peut que condamner l'agresseur présumé, qui est souvent décrit comme un « méchant absolu », une force presque diabolique (Charaudeau, 2006, p. 33). À ce propos, Charaudeau n'hésite pas à parler d'un « diktat de l'énonciateur », à l'autorité duquel le lecteur est soumis (*ibid.*, p. 32).

Les procédés susmentionnés montrent que le discours journalistique est un type de discours spécifique dont l'origine et le contenu sont déterminés par divers mouvements sociaux et dont l'énonciateur doit respecter les nombreuses instructions discursives. Le discours journalistique représente ainsi un phénomène étroitement lié à la linguistique autant qu'à la sociologie. On notera en outre que, si le discours journalistique devrait servir principalement à refléter la réalité et transmettre une image véridique, ce qu'il propose est souvent une représentation de la réalité, pas forcément subjective, mais en tout cas déformée.

2.4.3 L'amalgame

Charaudeau (2006) définit l'amalgame comme un « procédé d'analogie abusif » (p. 35). Il s'agit d'un rapprochement de deux faits ou événements qui n'est pas d'ordre objectif et dont la perspective n'est pas clarifiée. Ainsi, « les médias (...) produisent un effet de globalisation qui empêche l'intervention de l'esprit critique. » Le lecteur se voit exposé aux rapprochements et comparaisons accomplies, présentées comme des faits, ce qui empêche tout l'effort d'analyse.

2.4.4 Les stéréotypes : origine et fonction

Boyer (2008) définit un stéréotype comme « une sorte de représentation que la notoriété, la fréquence, la simplicité ont imposée comme évidence à l'ensemble d'une communauté » (p. 102).

L'origine des stéréotypes se rapporte au double effet de la communication médiatique : celle-ci ne consiste pas seulement à transmettre des informations sur les affaires publiques, mais aussi à façonner activement la réalité et à créer des représentations figées des acteurs sociaux. C'est en attribuant à un acteur social toujours les mêmes caractéristiques ou en le reliant à des

contextes similaires que les médias peuvent créer des stéréotypes. Par exemple, si, quel que soit leur rôle, on mentionne souvent les minorités sociales dans un contexte d'émeutes et d'activité criminelle, il est ainsi possible de créer une image stéréotypée selon laquelle ces minorités sont inséparablement liées à la violence et à la criminalité.

Les stéréotypes se caractérisent principalement par leur simplicité : Herzfeld (1992, p. 67) parle de « réductions simplistes » d'un caractère. Dans cette perspective, la représentation d'un acteur social est tirée de son contexte, certains attributs étant mis en relief, d'autres étant négligés. Ainsi, les stéréotypes, représentations déformées de la réalité, sont vecteurs de préjugés.

L'emploi de stéréotypes présente de nombreux intérêts pour le journaliste. En effet, les stéréotypes rendent la compréhension des événements beaucoup plus simple et diminuent ainsi les efforts cognitifs du lectorat. En outre, le journaliste se sert des stéréotypes pour épargner de l'espace et pour transmettre l'idée principale d'une manière vite et claire. En effet, l'économie de l'espace est l'une des contraintes de l'écriture journalistiques de base, d'après Rudin et Ibbotson (2002, p. 58) ; la majorité des lecteurs parcourent très vite le texte, ce qui a pour conséquence la nécessité de donner aux lecteurs autant d'informations que possible sur un espace limité. De plus, les critères spatiaux rentrent aussi dans le choix des nouvelles publiées. White (1950, p. 387) souligne que certaines nouvelles doivent être raccourcies, faute d'espace dans l'organisation des articles sur la page des journaux imprimés. Pour cette raison, les explications sont remplacées par le simple emploi de symboles. Une entité, un acteur ou un groupe social à qui on attribue souvent des caractéristiques négatives ou qui est souvent évoqué dans des contextes négatifs, devient le symbole du mal dans la société.

Par ailleurs, la contrainte de simplicité prend sa source dans la diversification du lectorat. Les journaux s'adressent au grand public, formé d'individus ayant des expériences et un niveau d'instruction différents. Par conséquent, le journaliste doit chercher « le plus grand dénominateur commun des idées du groupe auquel il s'adresse » (Charaudeau, 2009, p. 8)

D'après Trampota (2006, p. 93) les stéréotypes ne sont pas le résultat de l'activité d'un individu ou d'un nombre limité de personnes, mais sont issus de relations sociales complexes. Par exemple, lorsqu'un individu rencontre un membre d'une communauté religieuse tenant des propos qui relèvent du fanatisme, il sera disposé à accepter l'idée stéréotypée selon laquelle tous les membres de cette communauté religieuse sont des fanatiques. Il apparaît

donc que les stéréotypes constituent des conglomerats de représentations subjectives dérivées d'expériences personnelles.

Le pouvoir des médias réside dans la transmission de représentations des acteurs sociaux dont la majorité de leur audience n'a pas d'expérience directe : « We are told about the world before we see it. » (Lippman, 2004, p. 33). Ainsi, le public est dépendant de l'image du réel que les médias proposent. Cette image peut être déformée par l'emploi de stéréotypes. Cet emploi peut être intentionnel en servant à des buts économiques ou politiques et en manipulant l'opinion publique. Les stéréotypes peuvent néanmoins être utilisés involontairement, parce qu'ils sont mélangés aux suppositions personnelles du journaliste ?

L'emploi de stéréotypes joue notamment un rôle dans la représentation des immigrés et des minorités, groupes sociaux avec lesquels le public n'a pas forcément d'interaction, si bien que ses représentations sont dépendantes de l'image qu'en véhiculent les médias.

2.5 La panique morale et ses conséquences

Le concept de *panique morale* désigne un phénomène sociologique selon lequel une entité sociale – une personne ou un groupe d'acteurs sociaux – est considérée par le public comme une menace pour la société et à ses valeurs. Ce phénomène est lié à la diffusion de la peur et de la représentation négative de son objet dans la société. Les objets de la panique morale peuvent être les représentants de n'importe quelle minorité dans le cadre d'une société – les minorités culturelles, religieuses, sexuelles ou nationales. La panique morale peut se rapporter à de nombreux phénomènes sociaux, par exemple la violence dans les écoles, les banlieues, l'alcoolisme, le terrorisme ainsi que l'immigration illégale.

Le terme *panique morale* a été employé pour la première fois par Jock Young, sociologue britannique, en 1971 (Erjavec, 2003, p. 84). Ensuite, il a été développé par Stanley Cohen en 1972 dans son ouvrage *Folk Devils and Moral Panic*, jusqu'à devenir le sujet de nombreux travaux scientifiques, parmi lesquels ceux de Davis et Stasz (1990), Goode et Ben-Yehuda (1994), ainsi que Thompson (1998).

Erjavec (2003) donne quatre principales caractéristiques de la panique morale qui ressortent des travaux des scientifiques précités. D'abord, la panique morale se forme autour des groupes ou acteurs sociaux dont le comportement éveille **l'inquiétude** de la société. Ensuite, le groupe social est considéré comme une menace et l'attitude générale envers lui est **hostile**.

Elle souligne **le danger et le menace** qu'un phénomène ou une entité représente pour la société et enfin, elle est **volatile** – elle n'est pas d'une longue durée (p. 84).

Stanley Cohen dans son œuvre *Folk Devils and Moral Panics* (2002, p. 28) vise les médias comme le diffuseur majeur de la panique morale. Cohen (2002) distingue trois stratégies liées inséparablement au discours journalistique dont le résultat est la diffusion de la panique morale :

- **L'exagération et la déformation** consistent à employer des adjectifs numériques indiquant soit le nombre de victimes et d'agresseurs (de manière à produire l'effet d'un contraste le plus frappant possible), soit le chiffrage des dégâts. L'emploi d'un vocabulaire augmentant la gravité des actes (par exemple les métaphores ou le langage expressif), participe aussi de ces procédés ;
- **La prédiction** se définit par l'estimation du développement de la situation, en partant de la supposition que l'événement donné se répétera ou s'empirera. L'énonciateur des prédictions peut être soit le journaliste lui-même (Charron, 2006, p. 90), soit un personnage dont le journaliste cite les propos. Dans la majorité des cas, il s'agit de représentants de la vie publique de haut-rang – hommes politiques, chefs de police, hommes d'affaires (Cohen, 2002, p. 35) ;
- **La symbolisation** met en œuvre l'emploi de stéréotypes ou d'expressions neutres qui symbolisent des idées complexes.

En ce qui concerne les minorités qui font l'objet de la panique morale, Cohen (2002) désigne leur représentation dans le discours médiatique sous l'expression de *folk devils*. Cette représentation ne saisit que les qualités négatives des acteurs sociaux. Les membres de la minorité donnée sont chargés de tous les maux de la société. Hunt (1997, p. 631) parle d'un bouc émissaire sur qui toutes les peurs et les inquiétudes de la société se projettent. Quant aux réfugiés, Erjavec (2003, p. 85) allègue plusieurs représentations typiques vectrices d'une panique morale créée autour des réfugiés en Slovénie. D'après Erjavec, les réfugiés sont fréquemment représentés comme des criminels, des gens violents, des porteurs de maladies infectieuses, une menace à la sécurité nationale et une charge financière pour les personnes impossibles. Van Dijk (2000, p. 38) signale que les thèmes comme la vie quotidienne des réfugiés, leur contribution économique au pays et la discrimination à laquelle ils doivent faire face sont souvent omis. Cette représentation des *folk devils* est atteinte au moyen de stratégies discursives diverses. À l'emploi des stéréotypes s'ajoute la répétition des attributs et des

contextes dans lesquels on mentionne les acteurs sociaux concernés. Ensuite, le discours rapporté direct reflète rarement les réactions et les opinions des membres de minorités. Pourtant, ils sont souvent le sujet des énoncés d'autres acteurs sociaux, par exemple des hommes politiques, mais la parole est rarement donnée à eux directement. Il faut en outre mentionner aussi l'aliénation des minorités, qui est réalisée par l'emploi d'expressions génériques, engendrant l'image d'une masse homogène, et par l'accentuation des différences culturelles. Une autre manière de stigmatiser les *folk devils* réside dans la polarisation entre *nous* et *eux*, où *nous* s'adresse au groupe social majoritaire, qui n'est représenté que positivement, tandis qu'*eux* s'adresse au groupe minoritaire, dépeint négativement. Van Dijk (*ibid.*, p. 39) parle à ce propos d'une stratégie visant à choisir des thèmes accentuant nos bonnes actions et leurs mauvaises, stratégie dont il affirme qu'elle est prédominante dans le discours journalistique.

Cette représentation discursive des minorités peut avoir des conséquences considérables sur la vie de la société ou des acteurs sociaux concrets.

D'abord, la création de *folk devils* sert à renforcer la conscience d'une identité collective et de valeurs partagées dans le cadre du groupe majoritaire et, en même temps, à montrer qu'il faut protéger ces valeurs parce qu'elles sont menacées par le groupe minoritaire. L'attribution des caractéristiques négatives produit aussi l'aliénation du groupe social concerné (Teo, 2000, p. 22). Les conséquences de la panique morale sont cognitives, car celle-ci modifie et déforme notre perception du réel et notre attitude envers les minorités concernées.

Ensuite, la panique morale peut influencer sur la législation. Les hommes politiques sont des acteurs importants de la panique morale, parce qu'ils représentent un groupe élu pour protéger la moralité et l'ordre dans la société (Bonn, 2015). Soit c'est le public saisi par la panique morale qui les oblige à créer ou modifier les lois qui limitent les droits des minorités, soit les hommes politiques peuvent tirer avantage de la panique morale pour passer des lois qui seraient condamnées par la société dans d'autres circonstances.

En somme, la panique morale, diffusée surtout par le discours journalistique, peut produire des effets de longue durée, ternir irrévocablement la réputation d'un individu ou d'un groupe d'acteurs sociaux, provoquer des changements dans la législation et influencer sur les conditions de vie des minorités.

Finalement, le discours journalistique représente une problématique complexe. Sa production est soumise aux nombreuses influences et contraintes. Sa mission principale est de transmettre

les informations, mais aussi de produire le profit économique. Ainsi, en transmettant les informations, l'énonciateur du discours journalistique doit rester objectif ; mais il doit aussi répondre à l'attente du public. Tous ces facteurs peuvent conduire à la création des dérives du discours journalistique. Dans la partie qui suit nous présenterons l'analyse des articles du *Monde* et nous montrerons, si les marques de ces dérives y sont présentes.

3 Analyse du corpus

Dans ce chapitre, nous présenterons l'analyse du corpus. Nous montrerons les moyens linguistiques employés pour construire l'image des réfugiés dans *Le Monde*.¹¹ Nous nous concentrerons sur trois aspects du discours journalistique. D'abord, il s'agira d'analyser les dénominations des réfugiés utilisées dans les articles d'un point de vue axiologique et connotatif. Ensuite, nous présenterons l'analyse des rôles sémantiques et des fonctions syntaxiques qui sont attribués aux réfugiés. Finalement, nous traiterons du discours rapporté direct. Nous mettrons l'accent sur l'analyse du choix des locuteurs cités, le contenu de leurs citations concernant les réfugiés, ainsi que sur l'influence du discours principal sur l'interprétation du discours rapporté.

3.1 Axiologie et connotation

Kerbrat-Orecchioni (2009) considère la dénomination d'un objet comme l'utilisation d'une étiquette qui permet son identification, mais qui est toujours incomplète. D'après elle, « dénommer, c'est "faire tomber sous le sens" (...), c'est abstraire et généraliser, c'est classer et sélectionner... » (p. 141). Elle affirme que chaque unité lexicale est, en un sens, subjective, puisque que les éléments lexicaux d'une langue sont des symboles toujours imparfaits comparés à la réalité à laquelle ils se substituent (*ibid.*, p. 79). Elle appelle ce type de subjectivité « interprétative », parce que l'objet dénommé n'est interprété qu'à l'aide des propriétés soulignées par sa dénomination (*ibid.*, p. 141).

Hormis cette subjectivité interprétative, Kerbrat-Orecchioni distingue aussi la subjectivité axiologique. Elle consiste en ce que l'énonciateur a le choix entre deux types de lexèmes pour référer à un même objet : les lexèmes objectifs et les lexèmes subjectifs (*ibid.*, p. 83). Les premiers, qui sont neutres, ne laissent pas entrevoir de jugement de la part du locuteur (par exemple *professeur, voiture*) ; les seconds, au contraire, sont les vecteurs d'une évaluation subjective de la part de l'énonciateur (par exemple *clebs, baraque*). La subjectivité axiologique correspond à « un jugement évaluatif d'appréciation ou dépréciation porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation » (*ibid.*, p. 83).

Kerbrat-Orecchioni montre que la distinction entre les deux types de lexèmes est graduelle. Kerbrat-Orecchioni établit un continuum entre les deux types de lexèmes : « l'axe

¹¹ Dans le cadre de la période spécifiée dans le sous-chapitre 1.1.

d'opposition objective/subjective n'est pas dichotomique mais graduel : les unités lexicales sont en elles-mêmes chargées d'une dose plus ou moins forte de subjectivité. » (*ibid.*, p. 81)

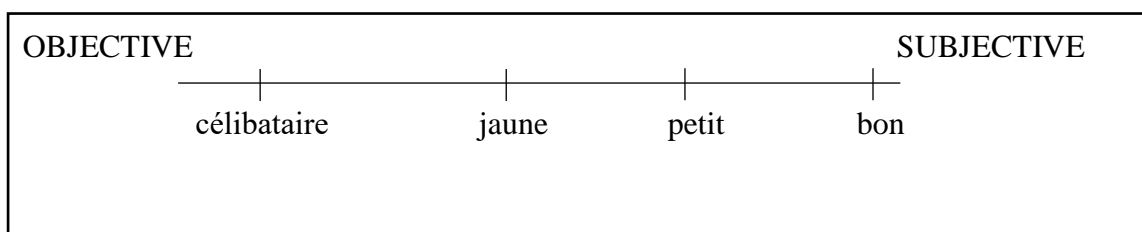


Diagramme 1 – L'axe d'objectivité/subjectivité des unités lexicales¹²

Kerbrat-Orecchioni distingue également la subjectivité affective. Celle-ci se rapporte aux lexèmes qui expriment l'implication émotionnelle de l'énonciateur dans son énoncé. L'énonciateur emploie ces lexèmes pour évoquer la même émotion chez son destinataire et lui faire interpréter le discours de la manière prévue (Kerbrat-Orecchioni, 2009, p. 140). Il s'agit par exemple des substantifs tels que *papa* pour désigner un père ou *bicoque* pour désigner un immeuble.

Elle regroupe les deux types de subjectivité sous le terme d'évaluation « axiologico-affective » en cela qu' « il existe entre les catégories affectives et axiologiques, entre les mécanismes psychologiques de participation émotionnelle et de (dé)valorisation, certaines affinités » (Kerbrat-Orecchioni, 2009, p. 96). Grâce à ces unités, l'énonciateur du discours peut exprimer son attitude envers l'entité désignée par la sélection des noms.

Par ailleurs, les unités axiologiques sont souvent porteuses de **connotations** : certains termes « fondamentalement affectifs ou axiologiques se verront facilement charger en contexte d'une connotation axiologique ou affective » (*ibid.*) Kerbrat-Orecchioni (1977) caractérise la connotation comme un trait « sémantique supplémentaire ajouté au sémème ou ensemble des traits dénotatifs » (p. 96). Il s'agit donc d'une valeur implicite ajoutée, qui engendre une certaine impression ou interprétation de l'unité lexicale. Par exemple, *tambouille* peut avoir le même référent que *plat*, cependant, le premier connote les qualités négatives de l'objet ou la dépréciation de l'énonciateur, tandis que le second est neutre.

Kerbrat-Orecchioni (1977) distingue deux types principaux de connotations. Il s'agit des connotations stylistiques et énonciatives.

¹² Diagramme repéré dans Kerbrat-Orecchioni, 2009, p. 81.

Les connotations stylistiques contiennent des informations à propos de la sous-langue de laquelle provient le message (p. 94). Elles apportent une information spécifique sur l'endroit dans lequel se déroule la situation énonciative. Les unités lexicales peuvent connoter une sous-langue géographique (par exemple *un bocon* connote le dialecte lyonnais), sociale (*une clope* connote le registre familier, *une taf* le registre argotique, *la faconde* le registre soutenu), historique (*une menterie* connote une période historique passée), ou une sous-langue propre à un genre donné (*une marâtre* connote le conte de fée, *l'absorption* connote le contexte scientifique, *etc.*).

Les connotations énonciatives sont définies comme « les unités linguistiques qui apportent des informations, non sur le référent du message, mais sur son énonciateur » (*ibid.*, p. 104). Ainsi, elles représentent un moyen d'introduire de la subjectivité dans le discours. Kerbrat-Orecchioni distingue trois types de connotations énonciatives (*ibid.*, p. 104-112) :

- **les connotations stylistiques** constituent un groupe distinct de connotations, en apportant l'information sur la sous-langue, elles véhiculent des informations supplémentaires sur l'énonciateur (son origine, son statut social, *etc.*) ;
- **les connotations affectives** apportent des informations sur l'émotion de l'énonciateur (par exemple *un toutou* connote l'émotion positive de l'énonciateur) ;
- **les connotations axiologiques** indiquent le jugement d'appréciation ou de dépréciation de l'énonciateur à propos de son référent (par exemple, le jugement positif – *un faraud* – ou le jugement négatif – *un gâcheur*).

Ce classement n'est pas absolu parce que les différents types de connotations peuvent s'interpénétrer. Par exemple, les connotations du terme *godasse* peuvent être affectives ainsi qu'axiologiques, autrement dit, elles peuvent exprimer l'émotion négative de l'énonciateur ou une attitude de dépréciation.

Pour conclure, quelle que soit la catégorie à laquelle elles appartiennent, les connotations apportent des informations supplémentaires soit sur le référent soit sur l'énonciateur. Elles peuvent ainsi modifier le point de vue du destinataire. Si une personne est caractérisée par l'énonciateur à l'aide d'unités lexicales porteuses de connotations négatives (par exemple *un con*, *un abruti*, *un brise-tout*), il est possible que le jugement du destinataire soit aussi négatif. Les noms sont donc des marqueurs importants du positionnement de l'énonciateur dans le discours. Le choix de l'expression évaluative ou connotative peut être influencé par des raisons stylistiques, notamment pour éviter la répétition d'un terme ; cependant, l'évaluation

positive ou négative incorporée au nom choisi n'en demeure pas moins le résultat du jugement de l'énonciateur, lequel est « le maître de ses choix dénominatifs » (Kerbrat-Orecchioni, 2009, p. 142).

3.1.1 Désignations des réfugiés dans le corpus étudié : connotations et axiologie

La *crise migratoire* touche l'Europe depuis 2010, où le nombre des personnes délocalisées dans les pays européens, notamment de l'Afrique du Nord et Proche-Orient, a largement augmenté. La crise s'est intensifiée en 2015 avec l'arrivée des réfugiés syriens fuyants la guerre dans leur pays.

Le besoin croissant d'informer le public sur cette crise a produit une multiplication de termes pour désigner les personnes migrantes. Dans notre corpus, nous avons trouvé plusieurs dénominations des réfugiés, qui diffèrent quant à leur positionnement axiologique et aux traits sémantiques qu'elles incorporent. On trouve ainsi les termes : *réfugiés*, *demandeurs d'asile*, *étrangers*, *migrants* et *personnes*.

Le Diagramme 2 qui suit présente leur fréquence dans le corpus :

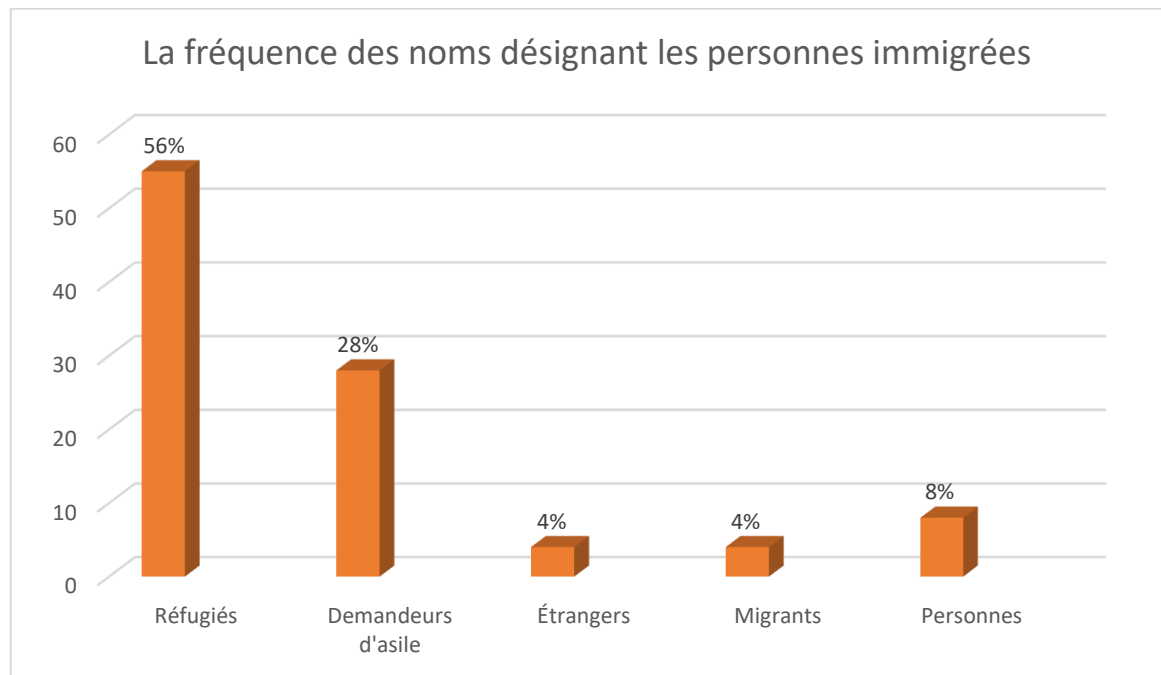


Diagramme 2 –Fréquence des noms désignant les personnes immigrées dans le corpus

Le nom *réfugié*, qui est le plus utilisé, est un terme officiel défini dans le droit international comme la personne qui

« craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». (Convention de Genève, 1951, p. 16)

Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) en donne la définition suivante :

« (Personne) qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé (par une catastrophe naturelle, une guerre, des persécutions politiques, raciales, etc.). »¹³

Selon ces définitions, le réfugié est une personne qui, pour avoir été victime de *menaces*, de *persécutions* ayant engendrées chez lui un sentiment de *crainte*, est dans l'impossibilité de réclamer la *protection* de son propre pays et qui a été contraint de trouver un *refuge* dans un autre. Les termes que nous avons placés en italiques, provenant des deux ressources citées plus haut, mettent l'accent sur le caractère de *victimes* des réfugiés, et sont ainsi vecteurs de connotations affectives impliquant une émotion de compassion chez le récepteur ; les raisons même de ces persécutions, qui véhiculent un présupposé d'*innocence* de la victime, portent atteintes à ses libertés fondamentales (religion, idées politiques), relèvent de phénomènes incontrôlables (guerre, catastrophe naturelle) ou participent d'une injustice arbitraire (race, religion, nationalité). On notera enfin que le terme de *réfugié* implique une obligation morale pour le pays où ces victimes ont trouvé refuge, celle de leur accorder protection.

Considérons à présent l'expression *demandeurs d'asile* ; le Haut-Commissariat pour Réfugiés (HCR) en donne la définition suivante :

« personne qui dit être un réfugié, mais dont la demande est encore en cours d'examen. »¹⁴

D'après la Croix-Rouge, un *demandeur d'asile* est une personne qui

« a quitté son pays et demande refuge dans un autre pays. Afin de déterminer si la personne a des raisons de craindre d'être persécutée dans son pays, sa demande est

¹³ Source: <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3476080950;>

¹⁴ Source : <http://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html>

examinée au Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). A l'issue de l'instruction de son dossier, elle est soit reconnue réfugiée, soit sa demande est refusée. Durant sa procédure, la personne est titulaire d'un titre de séjour valable sur le territoire. »¹⁵

Ce terme est une locution nominale dont le noyau est constitué du substantif *demandeur*. Au centre de cette locution se trouve alors la personne qui réalise l'activité de *demander* quelque chose à une entité, dans ce cas à la société ou l'État. Il s'agit de la définition d'une personne par son action. La locution ne s'oriente pas autant que celle de *réfugié* vers la protection et la compassion avec la personne, mais davantage vers son statut civil et l'obligation qu'elle représente à la société. C'est un terme officiel pour désigner la personne qui attend encore d'être officiellement reconnue comme réfugié pour pouvoir bénéficier de l'aide que ce statut apporte. Aussi nous l'envisagerons, au point de vue de ses connotations, comme neutre.

Cette appellation peut être utilisée pour désigner les migrants économiques aussi bien que les réfugiés, parce qu'elle ne donne aucun indice sur les motifs du déplacement de la personne. Après l'évaluation de sa demande, un demandeur d'asile peut être reconnu comme réfugié. Mais il peut aussi bien être classifié comme migrant ou même potentiellement comme immigrant illégal s'il reste dans le pays alors que sa demande a été rejetée. La relation hiérarchique entre les noms *demandeur d'asile*, *réfugié* et *migrant* est schématisée dans le Diagramme 3.

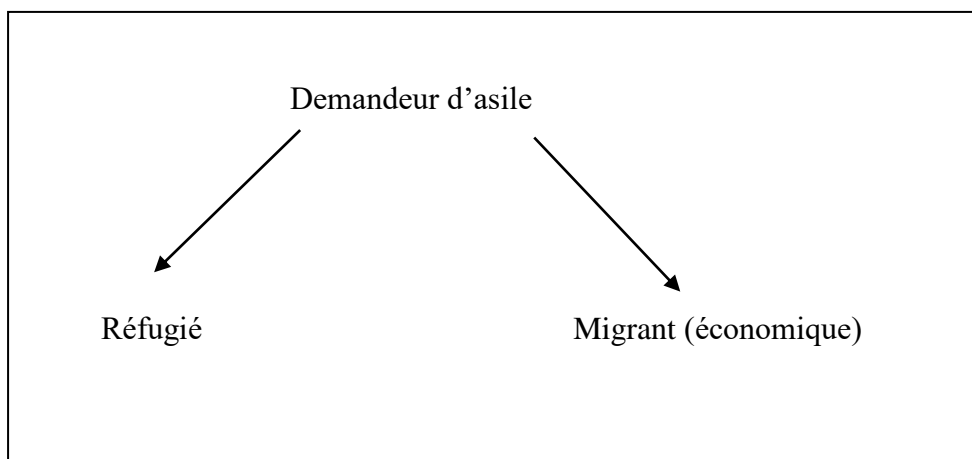


Diagramme 3 – L'hypéronymie du nom « demandeur d'asile »

¹⁵ Source : <http://www.croix-rouge.be/activites/asile-et-migration/immigrationc2a0-quelques-definitions/>

Le nom *migrant* est défini par le TLFi comme une personne « effectuant une migration »¹⁶. Le nom a la forme du participe présent du verbe *migrer*, qui signifie : « changer d'endroit » (Le Petit Robert ; 2010, p. 1597). Comme chez le *demandeur d'asile*, c'est le nom qui définit son référent par l'action qu'il accomplit. La forme du participe présent signale que l'action est toujours en cours d'accomplissement, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une action inachevée. Cette forme est en contraste avec celle de *réfugié*, qui prend la forme du participe passé. Un *migrant* est alors la personne, qui est en train de se déplacer, tandis qu'un *réfugié* désigne plutôt la personne qui est déjà arrivée à sa destination.

Le Petit Robert (*ibid.*) précise, quant à lui, les raisons de la migration et définit un migrant comme une personne « qui participe à la migration ; travailleur originaire d'une région peu développée, s'expatriant pour des raisons économiques. » Suivant cette définition, ce nom implique que la personne étrangère se déplace pour améliorer sa condition économique. Ainsi, en l'employant, l'énonciateur évalue et estime les motifs de ces personnes. Cependant, le trait sémantique du motif économique n'est pas clairement compréhensible à partir des éléments de l'expression.

Dans notre corpus d'articles journalistiques, réfugiés de guerre et migrants s'expatriant pour des raisons économiques sont parfois dénommés au moyen du seul terme de *migrant*. Notons que cette dérive terminologique est répandue dans les médias en général et qu'elle a suscité de nombreuses polémiques, dont nous proposons ci-après un aperçu succinct.

B. Malone, parlant au nom de la chaîne de télévision Al-Jazeera, considère le terme de *migrant*, lorsqu'il est utilisé pour dénommer les réfugiés de guerre, comme « a largely inaccurate umbrella term », « a tool that dehumanises and distances, a blunt pejorative » (Malone, 2015¹⁷). Par contre, Fredrik Beijer, le directeur suédois de l'autorité pour les affaires de migration, affirme que les personnes qui se déplacent sans avoir demandé l'asile restent pour lui des migrants (Ritter, 2015¹⁸). Nous citerons encore un point de vue intermédiaire, exprimé dans un article du Monde, selon lequel le terme *migrant* ne serait pas péjoratif, mais plutôt inadéquat pour désigner les réfugiés, parce qu'il

« recouvre une réalité complexe, pas toujours simple à décrire. Les réfugiés ont droit, selon les conventions internationales, à une protection toute particulière. Et si tous se

¹⁶ Source : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3476080950;>

¹⁷Source : <http://www.aljazeera.com/blogs/editors-blog/2015/08/al-jazeera-mediterranean-migrants-150820082226309.html>

¹⁸ Source : <http://www.theglobeandmail.com/news/world/refugees-or-migrants-describing-the-crisis-on-europes-borders/article26154162/>

trouvent être des migrants, tous les migrants ne sont pas des réfugiés, même s'ils ont le droit imprescriptible d'être traités avec respect et humanité. » (*Le Monde* ; 2015¹⁹)

Au regard de tout ceci, nous envisagerons donc le terme de *migrants* comme inadapté pour désigner les réfugiés de guerre et potentiellement vecteur de connotations négatives. En effet, même s'il ne contient pas de traits sémantiques ajoutés, dans le contexte de la crise migratoire, ses connotations sont plutôt négatives ; désigner les réfugiés sous le terme de *migrants* revient à d'une part occulter le fait qu'ils fuient la guerre et d'autre part leur prêter l'intention de disposer des ressources économiques du pays d'accueil. Cette dérive terminologique rend confuse la détermination du référent du nom et de ses caractéristiques, et exprime en outre une évaluation subjective de l'énonciateur susceptible de créer chez le récepteur une émotion négative vis-à-vis des réfugiés de guerre. L'emploi du nom *migrant* n'est acceptable que dans les contextes traitant des migrants économiques, où le groupe qu'il désigne est clairement défini.

À présent que nous avons envisagé les connotations et implications sémantiques des termes *migrant* et *réfugié*, nous allons présenter les deux autres désignations rencontrées dans notre corpus pour caractériser les réfugiés, celles de *personne* et *étranger*.

Le Petit Robert donne la définition suivante pour le terme de *personne* : « individu de l'espèce humaine. » (2010, p. 1869). Dans le TLFi, on trouve : « individu de l'espèce humaine, sans distinction de sexe. »²⁰ D'après ces éléments, nous considérerons cette désignation comme dépourvue de traits sémantiques ajoutés. Elle ne donne aucun indice sur la nature de ceux qu'il désigne sauf leur nature humaine. Ainsi, le nom *personne* peut être applicable à tout l'ensemble des acteurs sociaux sans engendrer de connotations indésirables et donc sans influencer le lectorat.

Le Petit Robert définit le terme *étranger* comme une « personne dont la nationalité n'est pas celle d'un pays donné. » (2010, p. 951). D'après le TLFi, c'est une personne « qui n'est pas d'un pays, d'une nation donnée. »²¹ Les deux définitions sont identiques. Cette caractéristique est applicable aux réfugiés ainsi qu'aux immigrants illégaux, étant donné qu'elle ne contient pas de traits sémantiques spécifiques.

¹⁹ Source : http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/09/04/migrant-exile-refugie-les-mots-pour-le-dire_4745562_1654200.html#JYIrF1ft066vD8J2.99que

²⁰ Source : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?56;s=3476080950;r=4;nat=;sol=0;>

²¹ Source : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?115;s=3476080950;r=6;nat=;sol=0;>

Le Tableau 1 montre la comparaison des noms employés pour faire référence aux personnes étrangères. Il nous paraît évident que, même si les noms ont un trait sémantique commun, ils ne sont pas interchangeables en raison de leurs définitions et connotations différentes.

	Nom	Définition	Connotation
personne d'origine/apparence étrangère	réfugié	qui se déplace parce que sa vie est menacée, qui fuit la guerre	positive - innocence, besoin d'aide, vie menacée
	demandeur d'asile	qui attend d'être officiellement reconnu comme réfugié	neutre/positive - statut civil, personne enregistrée dans l'administration, légalité
	étranger	qui est d'un autre pays ²²	neutre - culture, coutumes ou apparences différentes
	migrant	qui se déplace pour des raisons économiques	neutre/négative - volonté de bénéficier des ressources économiques d'un pays

Tableau 1 – Comparaison des définitions et des connotations des noms des personnes étrangères

En ce qui concerne le positionnement axiologique des noms qui font référence aux réfugiés, tous ces termes peuvent en soi être considérés comme objectifs. Hormis les noms *étranger* et *personne*, ils représentent un statut de la personne défini par le droit. Dans le cas du nom *migrant* il s'agit d'un statut défini par le médium qui l'emploie. Ils prennent une valeur de subjectivité suivant le contexte dans lequel ils sont employés.

Le Diagramme 4 montre leur positionnement sur l'axe d'objectivité/subjectivité selon la présence de traits sémantiques suscitant l'émotion.

²² Définition du *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/étranger_étrangère/31536

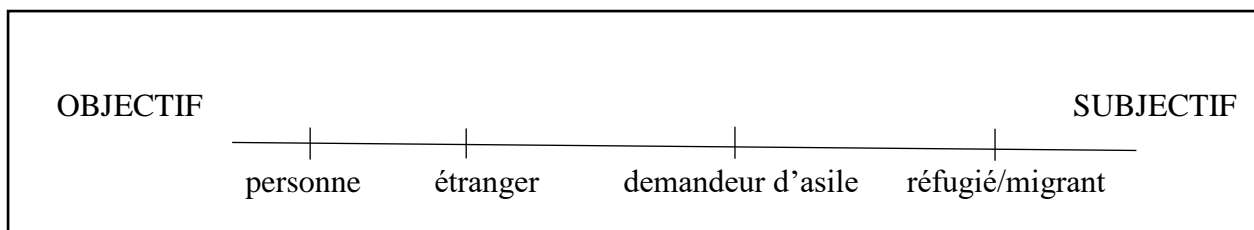


Diagramme 4 – Positionnement axiologique des noms désignant les réfugiés

Par ailleurs, il faut préciser que dans les articles analysés figurent deux groupes de personnes immigrées. Le premier groupe comprend l'ensemble des personnes venues en Allemagne pendant l'immigration de 2015. Ses membres sont les réfugiés et les demandeurs d'asile en situation légale (Groupe 1). Le deuxième groupe rassemble toutes les personnes issues de l'immigration dont le comportement est présenté comme criminel ou illégal. Il s'agit autant de personnes étrangères installées en Allemagne depuis plusieurs années que de personnes qui profitent de l'immigration de 2015 et ne correspondent pas aux caractéristiques officielles d'un *réfugié*. Il s'agit surtout des migrants économiques et des immigrés en situation irrégulière (Groupe 2).

Le problème réside en ce que la dénomination des membres des deux groupes se confond souvent. Les journalistes varient les désignations de sorte qu'il n'est pas évident de comprendre à quel groupe de personnes immigrées ils font référence. Le Tableau 2 montre l'emploi des noms et les points où ils se recouvrent²³.

Groupe 1	Groupe 2
réfugiés	immigrants / immigrés illégaux
demandeurs d'asile	
étrangers	
personnes	
migrants	
	sans-papiers

Tableau 2 - Comparaison des noms désignant les réfugiés et les autres personnes immigrées

Le Tableau 2 montre que les noms désignant les membres des deux groupes se confondent et que la distinction entre eux est floue. Notons que l'utilisation indifférenciée des termes *personnes* ou *étrangers* est justifiable à cause de leur définition, qui les rend applicable aux deux groupes.

²³ Les noms qui ne sont apparus qu'une seule fois ne sont pas inclus dans l'énumération. Nous considérons que leur emploi ne peut pas être considéré comme relevant de la stratégie discursive générale de la représentation des réfugiés dans le corpus.

Nous proposons un exemple type qui, extrait de l'article intitulé « Agressions du Nouvel An à Cologne : au moins 516 plaintes », illustre l'emploi des noms entraînant une fusion des deux groupes :

- (1) « Si rien ne prouve encore la responsabilité des **réfugiés**, Angela Merkel se voit contrainte de restreindre un peu plus sa politique d'ouverture à leur égard, à moins de deux ans des prochaines élections générales. L'opinion allemande doute de la capacité du pays à intégrer le million de **demandeurs d'asile** venus l'an dernier de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan ou d'Afrique du Nord. Une manifestation de l'extrême droite menée par le mouvement islamophobe Pegida contre les **migrants** et contre la chancelière a rassemblé 1 700 personnes, samedi à Cologne. Angela Merkel a annoncé dimanche un très net durcissement des règles d'expulsion des **réfugiés** condamnés par la justice. Depuis le début de l'année, entre 3 000 et 4 000 **personnes** arrivent chaque jour en Allemagne²⁴. »
(*Le Monde*, 11/01/2016)

Ce paragraphe comprend au total quatre dénominations différentes des personnes immigrées. Il apparaît ici que le journaliste ne fait pas de distinction claire entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants. Il s'agit d'un amalgame des groupes différents des personnes migrant de raisons diverses. Ils se trouvent rapprochés et présentés comme un ensemble homogène, bien que les traits sémantiques des noms *réfugié*, *demandeur d'asile* et *migrant* diffèrent et qu'ils ne soient pas interchangeables.

Ensuite, l'emploi synonymique des dénominations diverses efface les différences entre les groupes des personnes migrants résulte dans la représentation simplifiée de la réalité. Cette simplification de la terminologie peut entraîner la représentation stéréotypée, que toutes les personnes d'origine étrangère venues lors de l'immigration en 2015 sont les réfugiés.

Dans l'extrait (1), les noms *réfugié*, *demandeur d'asile* et *migrant* se succèdent dans les phrases qui expriment l'enchaînement des événements. Les protestations contre les migrants illustrent l'incertitude montante des Allemands concernant le nombre élevé de demandeurs d'asile, ce qui ensuite produit le durcissement des règles de l'expulsion des réfugiés.

Ce paragraphe contient cinq phrases, dont quatre réfèrent à l'ensemble des personnes immigrées, caractérisées plutôt comme les réfugiés²⁵. Si les protestations visent seulement les personnes migrantes pour des raisons économiques, la distinction du référent n'est pas claire.

²⁴ Les mots mis en gras l'auteur du mémoire

²⁵ Leur nom est mentionné deux fois dans ce paragraphe.

Le nom *migrant* est employé ici en tant que synonyme des noms *demandeur d'asile* et *réfugié*, cependant qu'il comporte des traits sémantiques différents.

D'ailleurs, l'enchaînement des événements esquissés dans l'exemple (1) correspond à la théorie de la panique morale. Les troubles sociaux, représentés ici par la manifestation de Pegida, provoquent la réaction des législateurs. Il s'agit du durcissement des lois concernant le groupe social perçu comme la source de toutes les inquiétudes et mécontentement – les réfugiés.

L'autre cas de l'emploi du nom *migrant* pour désigner l'ensemble des personnes immigrées, y compris les réfugiés, apparaît dans la phrase qui suit :

- (2) « Des centaines de personnes, désignées par de nombreux témoins comme étant des **migrants**, ont envahi le centre-ville... » (*Le Monde*, 11/01/2016)

Dans cette phrase, traitant de l'identification des agresseurs, le terme *migrant* est de nouveau utilisé comme synonyme d'*étranger* ou d'*immigré*. Notons ici que d'une part il semble peu probable que les témoins aient pu identifier les motifs de la présence des agresseurs en Allemagne pour pouvoir les nommer *migrant* et que, d'autre part, *Le Monde* a déclaré l'emploi du nom *migrant* pour désigner les réfugiés comme inadéquat. *Le Monde* a précisé cette terminologie dans l'article, qui a paru le 4 septembre 2015, c'est-à-dire avant les incidents de Cologne. Or, l'emploi de ce nom dans un tel contexte produit une généralisation du nom *migrant* à toutes les personnes d'origine étrangère.

Le dernier exemple de l'emploi synonymique des substantifs *réfugié* et *migrant* est illustré par le titre et le chapeau ci-dessous :

- (3) « **Migrants** : comment Cologne a tout changé en Allemagne

Les nombreuses agressions sexuelles du 31 décembre contraignent Angela Merkel à infléchir son discours sur les **réfugiés**. » (*Le Monde*, 11/01/2016)

Normalement, le chapeau devrait préciser le thème esquissé dans le titre. Or, le titre annonce les conséquences des agressions sur les migrants, et le chapeau précise ce thème avec l'information sur le changement de l'attitude d'Angela Merkel envers les réfugiés. Il est évident, que les deux noms ont le même référent et qu'il s'agit ici d'un emploi synonymique.

Quant à la locution nominale *demandeur d'asile*, dans le corpus, elle est utilisée pour désigner l'ensemble des personnes étrangères venues en Allemagne en 2015, comme par exemple dans les phrases :

- (4) « L'Allemagne a vu affluer en 2015 1,1 million de **demandeurs d'asile...** »
(*Le Monde*, 09/01/2016²⁶)
- (5) « Même si les moyens déployés par l'Allemagne depuis l'automne 2015 pour accueillir 1,1 million de **demandeurs d'asile...** » (*Le Monde*, 11/01/2016²⁷)

Mais elle est aussi employée en tant que synonyme du nom *réfugié* :

- (6) « Les suspects identifiés à ce jour sont en majorité des **réfugiés**, a affirmé, vendredi, le gouvernement allemand. Selon un porte-parole du ministère de l'intérieur, la police fédérale effectue des vérifications sur 31 « suspects », dont 18 **demandeurs d'asile** » (*Le Monde*, 08/01/2016²⁸)

Cet emploi synonymique établit une égalité entre les réfugiés et les demandeurs d'asile. Cela entraîne la généralisation suivante : tous les demandeurs d'asile sont des réfugiés. Ce n'est pourtant pas vrai, parce que la locution nominale *demandeur d'asile* implique que la demande d'asile de la personne n'est pas encore validée et que son statut de réfugié doit être évalué. Il n'est pas encore possible de dire avec certitude si un demandeur d'asile est un réfugié ou pas. Autrement dit, tous les réfugiés sont des demandeurs d'asile, mais les demandeurs d'asile ne sont pas tous des réfugiés.

Dans les exemples (4) et (5) l'expression *demandeur d'asile* est employée à bon escient puisqu'elle désigne tous les types des personnes immigrées sans différence. Mais dans l'exemple (6) il ne s'agit que des réfugiés. Les deux noms sont utilisés indistinctement, ce qui est aussi visible dans la comparaison des exemples (7) et (8).

- (7) « Car de plus en plus d'Allemands redoutent les conséquences de l'arrivée dans le pays d'un million de **réfugiés** venus essentiellement du Proche-Orient. » (*Le Monde*, 05/01/2016²⁹)

²⁶ Article : Agressions à Cologne : Merkel pour l'expulsion des réfugiés condamnés.

²⁷ Article : Migrants : Comment Cologne a tout changé ?

²⁸ Article : 5 questions sur les agressions massives de femmes lors du Nouvel An à Cologne

²⁹ Article : A Cologne, l'agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l'indignation

- (8) « ...le pays a accueilli, en 2015, un nombre record de 1,1 million de **demandeurs d'asile...** » (*Le Monde*, 08/01/2016³⁰)

L'emploi des noms en (6) réduit l'ensemble des personnes désignées par le terme *demandeur d'asile* seulement aux réfugiés. C'est le cas aussi des exemples (7) et (8), où l'ensemble des personnes arrivées en Allemagne est respectivement désigné sous les termes de *réfugié* et de *demandeurs d'asile*. Il s'agit de la représentation stéréotypée de tout l'ensemble des demandeurs d'asile comme les réfugiés. Ce stéréotype est issu de l'équivalence établie entre les termes *réfugié* et *demandeur d'asile* dans les contextes où le référent de *demandeur d'asile* représente l'ensemble des personnes arrivées en Allemagne. Si tous les demandeurs d'asile sont des réfugiés, les problèmes rapportés à leur présence dans le pays sont assignés aux réfugiés, même s'ils ne représentent pas le seul groupe des personnes immigrées. La distinction nous paraît cependant particulièrement importante dans les contextes où les demandeurs d'asile représentent le groupe social soupçonné d'être l'auteur des agressions.

L'expression *demandeurs d'asile* est aussi employée pour désigner la fraction de personnes immigrées dont le comportement est classifié comme criminel. L'appartenance à ce groupe est dans la majorité des cas exprimée par une expansion du nom :

- (9) « ...des règles d'expulsion de **demandeurs d'asile condamnés par la justice**, ... »
(*Le Monde* ; 09/01/2016³¹)

Pour conclure, la détermination du référent des termes utilisés pour désigner les personnes immigrées est compliquée et souvent inintelligible. Pourtant, il est évident que les appellations diffèrent en ce qui concerne les définitions et connotations qu'elles véhiculent. Elles désignent des groupes différents dans le cadre de l'ensemble des personnes immigrées ou migrant. Leur emploi fluctuant produit un amalgame entre les réfugiés, les migrants économiques et d'autres personnes se déplaçant pour des raisons diverses. Par conséquent, dans certains cas il n'est pas possible de clairement distinguer les situations dans lesquelles le journaliste fait référence uniquement aux réfugiés des situations dans lesquelles il désigne l'ensemble des personnes immigrées. Du fait de cet emploi inconstant, le lecteur est susceptible de considérer tous les noms analysés ici comme des synonymes interchangeables, ce qui le conduit à une mauvaise interprétation de la situation en regroupant toutes les personnes étrangères dans un ensemble homogène.

³⁰ Article : 5 questions sur les agressions massives de femmes lors du Nouvel An à Cologne

³¹ Article : Agressions à Cologne : Merkel pour l'expulsion des réfugiés condamnés

Pourtant, il découle du Diagramme 2 que, dans le cadre du corpus analysé, les journalistes ont employé surtout les termes de *réfugié* et *demandeur d'asile*, l'occurrence d'autres noms est plutôt occasionnelle. Dans la grande majorité des cas, leur emploi est adéquat.

Dans les cas où ils sont inadéquatement employés, tels que l'amalgame entre les réfugiés et les migrants économiques, la réduction du référent des hypéronymes ou l'inconstance de terminologie sont cependant présents. On analyse ici une fraction des articles sur la crise migratoire et les réfugiés. Notons toutefois que si la fréquence de cette inconstance terminologique est faible dans le corpus étudié, elle pourrait devenir significative dans un corpus plus étendu.

Il faut souligner que l'emploi inadéquat des termes ne doit pas nécessairement être envisagé comme une marque de subjectivité ou de positionnement du journaliste. Étant donné que le discours journalistique est souvent élaboré sous la pression du temps, ses énonciateurs ne peuvent pas vérifier la définition lexicale de chaque nom qu'ils emploient et analyser leur signification en profondeur comme nous l'avons fait ici. En outre, les contraintes stylistiques rendent nécessaire une utilisation variée de termes pour éviter les répétitions. L'ensemble de ces impératifs, participant des contraintes de l'écriture journalistiques, contribue en partie à l'inconstance de la terminologie.

Néanmoins, certains types d'emploi des termes qui sont présentés ici, surtout l'amalgame des réfugiés et migrants, devraient être consciemment évités, parce qu'ils assignent aux réfugiés des caractéristiques qu'ils ne possèdent pas et ainsi déforment leur image aux yeux du lectorat.

3.2 Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques

Chaque constituant de l'unité phrastique peut être considéré du point de vue de sa fonction syntaxique et de son statut sémantique.

Feuillard (2009) propose une définition de la relation entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques. D'après lui, les deux aspects concernent la même relation. Cependant, la fonction syntaxique traite exclusivement de la dépendance fonctionnelle des éléments « alors qu'elle [relation exprimée par la fonction syntaxique] est envisagée en référence au sens construit par la relation lorsqu'il s'agit du rôle sémantique. » Le rôle sémantique est, selon lui, le résultat de la combinaison des traits de sens des éléments (entre lesquels est établie une relation syntaxique) et de l'effet sémantique produit par cette relation (p. 99). Il considère alors la relation entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques comme interdépendante et autonome à la fois. Pour bien distinguer les rôles sémantiques des constituants des unités phrastiques, il faut d'abord comprendre les relations syntaxiques et la structure hiérarchique dans laquelle ces constituants rentrent.

Selon Kerbrat-Orecchioni (2009), « l'articulation syntaxique des unités phrastiques et énoncives qui les prennent en charge » (p. 139) est l'un des moyens d'organisation hiérarchique des informations. La hiérarchisation des informations est elle aussi l'une des marques de la subjectivisation du discours.

En ce qui concerne le discours journalistique, Kerbrat-Orecchioni (*ibid.*) distingue trois procédés de hiérarchisation des informations. D'après elle, cette hiérarchisation se manifeste dans la présentation typographique des informations, cf. la forme et le contenu des titres qui annoncent et soulignent l'information la plus importante. Puis, dans leur position dans le journal, c'est-à-dire, l'importance des informations publiées à la une qui diffère de celles de la dernière page. Et finalement, dans la syntaxe des termes de la proposition.

En français, la phrase de base est composée des deux constituants obligatoires. Le syntagme nominal (le nom-tête et ses compléments) en fonction de sujet et le syntagme verbal (le verbe-tête et ses compléments) en fonction de prédicat.

Les syntagmes nominaux et verbaux sont dirigés par des relations hiérarchiques. Le noyau du syntagme est dominant et désigne la base de l'information. Les compléments sont subordonnés, s'accordent avec le noyau en genre et nombre et spécifient son sens.

En ce qui concerne l'expansion du GN, la *Grammaire méthodique du français* (2008), introduit plusieurs types des modificateurs. Il s'agit de³² :

- Adjectives épithètes – *une maison **merveilleuse**, une **vieille** voiture*
- Participes épithètes – *un cahier **perdu**, un chat **trouvé***
- Noms épithètes – *une ville **fantôme**, un tarte maison*
- Groupe prépositionnel complément du nom – *une question **sur son origine***
- Modificateurs propositionnels – *un chien, **qui t'a mordu hier***
- Modificateurs en position détachée – *Ce cochon, **admirable à tous égards**, s'est échappé.*

Quant aux modificateurs du nom, la *Grammaire méthodique du français* (2008) définit deux types de relation sémantique qu'ils entretiennent par rapport au nom-tête. Le complément du nom peut être :

- **Déterminatif** (ou **restrictif** ou **sélectif**) – il rétrécit la signification générale du nom, par exemple, dans le groupe nominale *la voiture de ma mère*, la signification du nom-tête *la voiture*, qui comprend toutes les voitures existantes est réduite par le complément du nom « de ma mère » ;
- **Explicatif** (ou **descriptif**) – il apporte une information supplémentaire à un référent qui est déjà suffisamment déterminé par le nom, par exemple dans le groupe nominal *mon petit chien*, le complément du nom *petit* peut être effacé sans que le sens du nom *chien* soit changé (p. 179).

Du point de vue syntaxique, les compléments du nom accomplissent un rôle secondaire et ne sont pas obligatoires. Les phrases *J'ai vu la voiture* et *J'ai vu la voiture de ma mère* sont toutes les deux grammaticalement correctes et diffèrent uniquement par l'extension sémantique du nom *voiture*.

Quant aux compléments du verbe, ils apportent les informations nécessaires sur l'action désignée par le noyau du groupe verbal. Ils sont pourtant différents des compléments du nom, parce que, par exemple, dans le cas des verbes transitifs, leur présence dans le groupe verbal est indispensable pour sa grammaticalité et sa complétude sémantique. Ainsi, la phrase *Jean connaît* n'est pas grammaticale, parce que le verbe *connaître* est transitif, c'est-à-dire, qu'il exige un complément, tel que par exemple *la maison* ou *Pauline*.

³² Les modificateurs sont en gras.

Le choix des compléments, leur nombre et leur forme se rapporte à la *valence* de la catégorie grammaticale, qui constitue le noyau du syntagme. Le terme *valence* est défini dans la *Grammaire méthodique du français* (2008) comme « l'aptitude générale de certaines catégories grammaticales centrales (telles que verbe, mais aussi l'adjectif et le nom) à imposer à leur entourage des configurations syntaxiques bien déterminées » (p. 123). Ainsi, par exemple le verbe *embrasser* est bivalent, il exige deux autres constituants phrastiques – le sujet et le complément d'objet direct (COD).

La valence du verbe se rapporte aux rôles sémantiques des constituants phrastiques. D'après la *Grammaire méthodique du français* (2008), les rôles sémantiques « reflètent nos intuitions les plus immédiates sur les configurations prédicatives sous-jacentes à l'organisation syntaxique des phrases autour du pivot verbal. » L'interprétation des rôles sémantiques des unités phrastiques dépend de la valence du verbe et de la place accordée aux formes grammaticales données (p. 126).

L'inventaire des rôles sémantiques est variable et dépend de la profondeur d'analyse sémantique des phrases. Nous présenterons ici seulement les rôles sémantiques les plus courants, tels que définis par la *Grammaire méthodique du français* :

- **L'agent (acteur)** – être animé qui est le performateur de l'activité désigné par le verbe
 - par exemple : *Luc* est agent du verbe *chanter* dans la phrase : *Luc chante.* ;
- **L'objet (patient)** – une entité, animée ou non, qui subit l'action désignée par le verbe
 - par exemple : *une chemise* est patient du verbe *apporter* dans la phrase : *Pierre apporte une chemise.* ;
- **Le bénéficiaire** – être animé influencé par les conséquences de l'action désignée par le verbe
 - par exemple : *Paul* est le bénéficiaire du verbe *apporter* dans la phrase : *Pierre a apporté une chemise à Paul.* ;
- **L'instrument** – entité non animée, qui est à l'origine de l'action, éventuellement utilisé par l'agent
 - par exemple : *le stylo* est l'instrument utilisé pour accomplir l'action d'*écrire* dans la phrase : *Pierre écrit avec un stylo.* ;
- **Le but** – entité vers laquelle l'action est dirigée
 - par exemple : *Jean* est le but du verbe *se confier* dans la phrase : *Elle s'est confiée à Jean.*

Theo Van Leeuwen assigne une grande importance aux rôles sémantiques attribués aux acteurs sociaux dans le discours. Dans son article *The Representation of Social Actors* (2003), il affirme que les acteurs sociaux peuvent être dotés de rôles actifs ou passifs conformément aux rôles sémantiques qu'ils accomplissent. Selon lui, la distribution des rôles sémantiques dans le discours reflète la position des acteurs sociaux dans la société. Outre ce fait, les rôles sémantiques peuvent aussi *construire* le rôle d'un acteur social dans la société. La représentation des acteurs sociaux dans le discours ne correspond pas toujours à la réalité. Ainsi, ils sont susceptibles d'être jugés comme actifs ou passifs à la base de leur représentation dans le discours. L'entité représentée dans la majorité écrasante des cas comme patient sera susceptible d'être perçue comme une composante passive dans la société (p. 43).

3.2.1 Désignations des réfugiés dans le corpus étudié : fonctions syntaxiques et rôles sémantiques

Dans ce sous-chapitre nous analyserons les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques attribués au nom *réfugié*.³³ Nous considérons les fonctions syntaxiques et sémantiques du nom *réfugié* dans le cadre du syntagme nominal et du prédicat verbal. Nous nous concentrerons sur les significations récurrentes véhiculées par les unités phrastiques, qui rentrent dans la relation avec le nom *réfugié*.

Le Diagramme 5 montre la comparaison de la fréquence des fonctions du nom *réfugié* dans le cadre des syntagmes nominaux (SN).

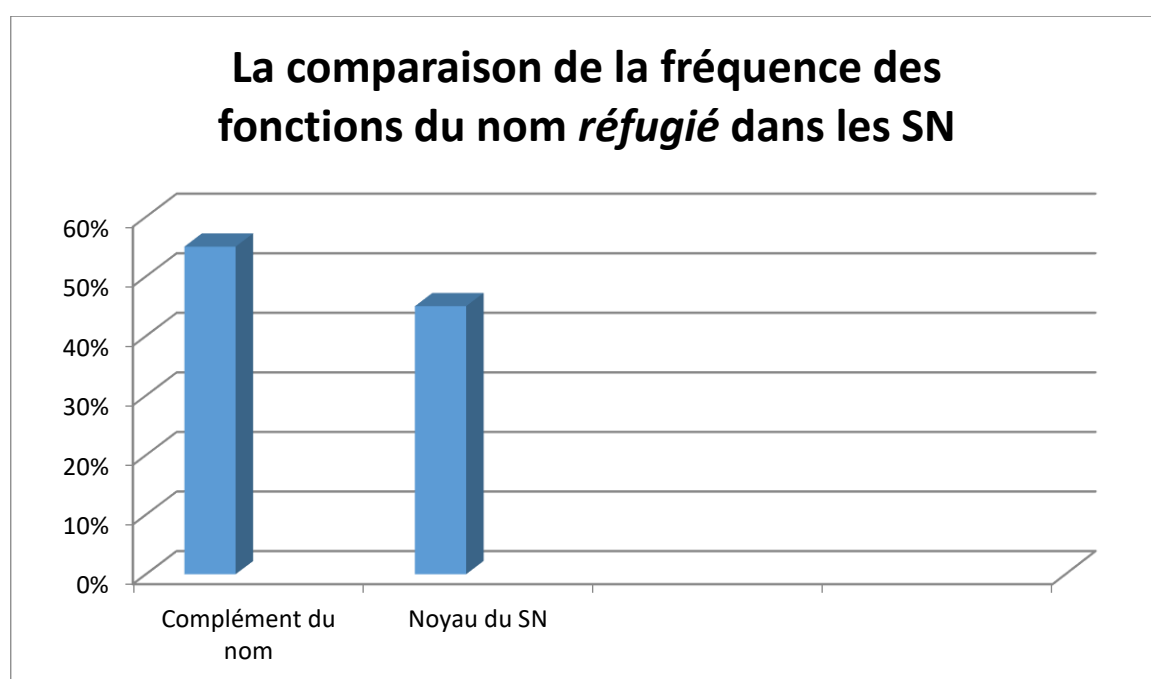


Diagramme 5 – La comparaison de la fréquence des fonctions du nom *réfugié* dans les syntagmes nominaux

D'après le Diagramme 5, le nom *réfugié* apparaît plus souvent comme complément du nom que comme élément tête du syntagme nominal. De plus, dans la majorité des cas, il constitue le complément du nom d'un noyau dans le cadre d'un SN, qui est lui-même le complément du nom d'un autre SN. Ce phénomène s'appelle la *récurtivité* et il est typique pour les groupes prépositionnels complément du nom. Les exemples (10) et (11) illustrent cet emploi :

- (10) Les événements de Cologne risquent de s'imposer dans le débat sur l'accueil des réfugiés. (*Le Monde*, 05/01/2016³⁴)

³³ Nous ne nous concentrerons pas sur les autres dénominations, vu que leur référent est souvent difficile à distinguer.

³⁴ Article : A Cologne, l'agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l'indignation.

(11) Mais sur les réseaux sociaux, les événements de Cologne ont entraîné une nouvelle vague d'hostilité contre les réfugiés. (*Le Monde*, 05/01/2016³⁵)

L'emploi prévalent du nom *réfugié* en tant que modificateur des noyaux des SN suggère le rôle passif, voire secondaire, de ces acteurs dans les événements sociaux. Cela correspond à la distribution des rôles sémantiques dans le discours, qui montre la représentation passive de ces acteurs sociaux. Dans la majorité des cas, le nom *réfugié* est doté du rôle de patient, de but ou de bénéficiaire. Son emploi en tant qu'agent de l'action désignée par le verbe est marginal. Le rôle d'agent est attribué plus souvent aux autorités politiques ou policières ou encore au peuple Allemand.

Le Diagramme 6 illustre cette tendance. Il montre la comparaison de la distribution du rôle d'agent entre les réfugiés et la chancelière Angela Merkel, qui représente une autorité politique.

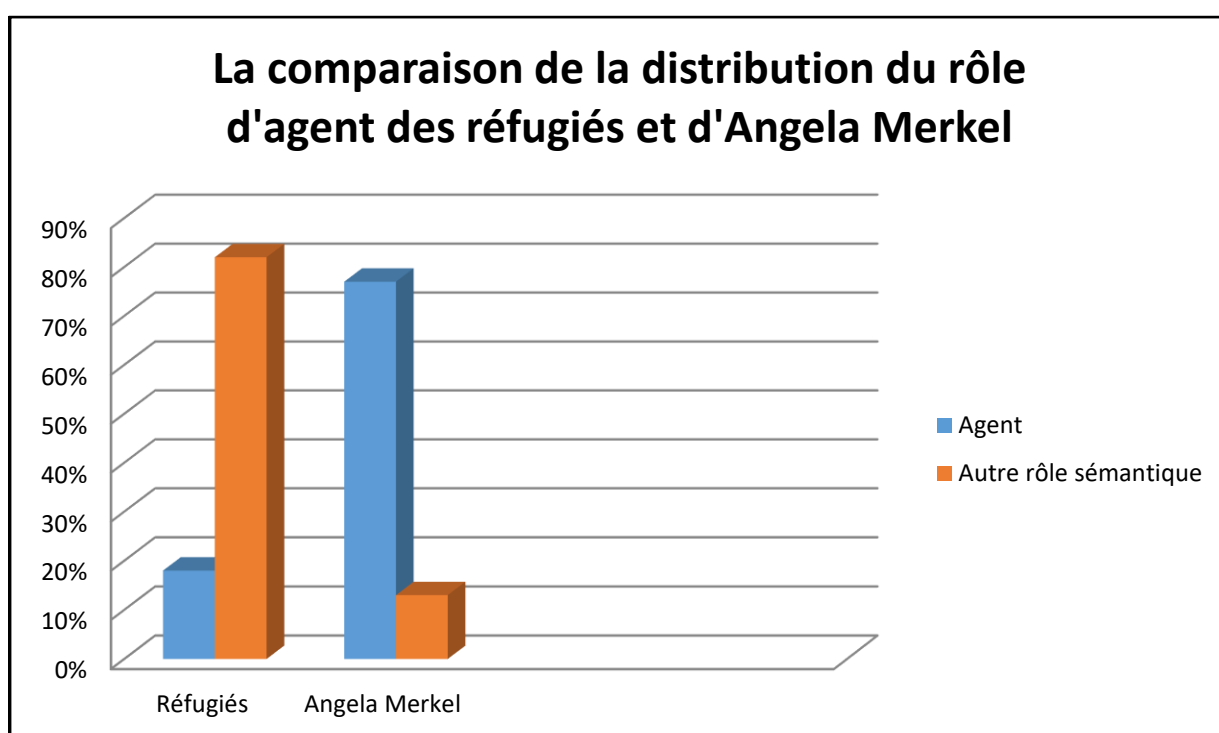


Diagramme 6 – La comparaison de la distribution du rôle d'agent des réfugiés et d'Angela Merkel

Ensuite, nous pouvons observer la récurrence des traits sémantiques des unités phrastiques qui rentrent dans la relation syntaxique avec le nom *réfugié*. Le fait que le nom *réfugié* apparaisse récurremment dans l'environnement des unités phrastiques qui partagent les mêmes traits sémantiques montre la tendance de rapporter les réfugiés aux certaines significations. Nous

³⁵ *Ibid.*

avons distingué six catégories en vertu du sens apparenté des constituants des unités phrastiques qui rentrent dans la relation syntaxique avec le nom *réfugié* :

- Débat
 - Par exemple : *Les nombreuses agressions sexuelles du 31 décembre contraignent Angela Merkel à infléchir son **discours** sur les réfugiés*. (Le Monde, 11/01/2016³⁶)
- Quantité
 - Par exemple : *Sous leur pression, celle-ci a dû s'engager à réduire **le nombre de réfugiés se trouvant en Allemagne***. (Le Monde, 13/01/2016³⁷)
- Faveur
 - Par exemple : *Uschi, **bénévole** auprès des réfugiés, refuse de remettre en cause la validité de son engagement*. (Le Monde, 13/01/2016³⁸)
- Arrivée
 - Par exemple : *Car de plus en plus d'Allemands redoutent les conséquences de **l'arrivée** dans le pays d'un million de réfugiés venus essentiellement du Proche-Orient*. (Le Monde, 05/01/2016³⁹)
- Origine
 - Par exemple : *Elle subit un feu roulant de critiques pour sa politique d'ouverture à l'égard des **réfugiés** venant de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan*... (Le Monde, 08/01/2016⁴⁰)
- Crime
 - Par exemple : *Angela Merkel a annoncé dimanche un très net durcissement des règles d'expulsion des **réfugiés** condamnés par la justice*. (Le Monde 11/01/2016⁴¹)

3.2.1.1 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie sémantique du *débat*

Dans la catégorie du débat, le nom *réfugié* a le rôle de patient ou de but. Cette représentation sémantique met les réfugiés à la place secondaire et souligne leur rôle passif dans le débat

³⁶ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

³⁷ Article : Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande

³⁸ Article : Agressions du Nouvel An : à Cologne, «ce ne sera plus jamais comme avant»

³⁹ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

⁴⁰ Article : Agressions sexuelles à Cologne : une trentaine de suspects, dont des demandeurs d'asile

⁴¹ Article : Agressions du Nouvel An à Cologne : au moins 516 plaintes

public. Les réfugiés sont présentés comme les sujets du discours d'autres (en particulier d'Angela Merkel) ou les sujets du débat national. Il s'agit donc d'un rôle passif. Les occurrences répétitives de ce substantif en tant que complément des noms *débat* ou *discours* limite la compassion suscitée par le nom *réfugié* et le réduit à l'objet de discussion. Les agents du débat, ceux qui discutent, sont en position supérieure par rapport aux réfugiés, dont ils discutent et qui n'interviennent pas.

Ensuite, ces SN entrent dans la valence des verbes *durcir* ou *infléchir*. Les SN, qui constituent le complément d'objet direct (COD) de ces verbes, ont un rôle sémantique de patient, ce qui est montré dans les exemples (12) et (13) :

(12) Les événements de la Saint-Sylvestre à la gare de Cologne *conduisent* les dirigeants allemands à **durcir** leurs discours sur les réfugiés. (*Le Monde*, 07/01/2016⁴²)

(13) Les nombreuses agressions sexuelles du 31 décembre *contraignent* Angela Merkel à **infléchir** son discours sur les réfugiés. (*Le Monde*, 11/01/2016⁴³)

Les verbes *durcir* et *infléchir* sont des verbes aux connotations négatives. Ils suggèrent que l'attitude envers les réfugiés changera et que leur traitement deviendra plus strict. Les réfugiés deviennent l'objet du débat qui ne leur est pas favorable et qui probablement produira des conséquences négatives pour eux. Notons que les agents de ce processus du durcissement sont des autorités politiques. Pourtant, le durcissement du discours n'est pas issu de leur décision libre, mais ils agissent sous l'influence des événements du Nouvel An. D'un côté, cette représentation implique l'attitude favorable des autorités allemandes envers les réfugiés, attitude qui va être amenée à changer, à cause des agressions à Cologne. D'un autre côté, cela implique le jugement que les réfugiés sont les auteurs des agressions à Cologne. Ces événements ont provoqué une réaction directe à leur égard chez les autorités de l'État.

Les exemples (12) et (13) montre l'établissement d'une relation de cause-conséquence entre les événements du Cologne et les réfugiés. Vu que les articles ont paru quelques jours après la publication des faits sur les agressions à Cologne, il s'agit d'une estimation préalable basée sur quelque peu d'évidences – l'origine étrangère des agresseurs était le seul fait confirmé à cette époque. Il est possible de voir ici une des marques de la panique morale, parce que les

⁴² Article : Après Cologne, Merkel durcit le ton sur les réfugiés.

⁴³ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

réfugiés sont présentés comme le thème de débats d'hommes politiques, et d'autre part, la responsabilité est implicitement portée à leur compte.

3.2.1.2 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie sémantique de la *quantité*

La combinaison récurrente du nom *réfugié* avec des expressions de quantité renverse l'attention de la situation difficile des référents vers leur nombre. L'individualité des réfugiés est mise en arrière-plan à l'avantage de données statistiques et d'informations sur la quantité des réfugiés qui arrivent. Les SN dans lesquels le nom *réfugié* apparaît en combinaison avec l'expression de quantité ont dans la majorité des cas le rôle sémantique de patient. Les SN rentrent dans la valence des verbes *limiter*, *réduire* ce qui est montré dans les exemples (14) et (15) :

(14) Début janvier, la chancelière a de nouveau rejeté la demande de Horst Seehofer, président de la CSU bavaroise, de **limiter** à 200 000 par an le nombre de réfugiés admis à vivre en Allemagne. (*Le Monde*, 11/01/2016⁴⁴)

(15) Sous leur pression [la partie politique CSU], celle-ci [Angela Merkel] a dû s'engager à **réduire** le nombre de réfugiés se trouvant en Allemagne. (*Le Monde*, 11/01/2016⁴⁵)

L'exemple (16) montre l'autre cas de l'emploi du nom *réfugié* dans le contexte de la limitation du nombre :

(16) En décembre 2015, lors du congrès de la CDU, Mme Merkel avait imposé ses vues : il n'y aurait pas de **limite supérieure fixée** au nombre de réfugiés accueillis, et la **diminution de leur nombre** était un objectif souhaitable mais qui devait être obtenu dans un cadre européen. (*Le Monde*, 11/01/2016⁴⁶)

Dans la première partie de la phrase, l'expression de la quantité des réfugiés rentre dans la relation syntaxique avec l'expression de la limite. Du point de vue de la syntaxe, le *nombre de réfugiés* fait partie du groupe prépositionnel complément du nom *limite*. Le nom *réfugié* rentre dans la relation restrictive avec ce nom-tête. Sémantiquement, le nombre de réfugiés

⁴⁴ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

⁴⁵ Article : Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande

⁴⁶ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

accomplit la fonction du but du *limite*. La deuxième partie de la phrase développe ce thème de la réduction du nombre des réfugiés. Le SN *diminution de leur nombre* est présenté comme *un objectif souhaitable*.

Notons la distribution des rôles sémantiques dans les exemples (14), (15) et (16). Les réfugiés, ou plutôt leur nombre, jouent le rôle du patient. Le rôle de l'agent est attribué à Angela Merkel. Cependant, notons que dans l'exemple (15) elle n'agit pas librement, mais *sous pression* d'une autre parti politique. Dans l'exemple (14) l'action de l'établissement d'une limite peut être assigné plutôt à Horst Seehofer, qui accomplit le rôle sémantique de la source de la demande, dont l'objectif est la limitation du nombre des réfugiés. Dans l'exemple (16), la limitation est présentée dans l'énumération des perspectives d'Angela Merkel comme une mesure qui ne devrait pas être adoptée. En somme, ces énoncés expriment aussi le fait que Angela Merkel ne veut pas elle-même réduire le nombre des réfugiés, mais qu'elle se trouve forcée d'agir ainsi.

Il faut quand même signaler que les trois exemples discutés font partie d'un même article. Il s'agit du résumé de tout ce qui s'est passé à Cologne et des informations sur les réactions politiques provoquées par ces événements. Ainsi, l'occurrence du nom *réfugié* en combinaison avec l'expression de la quantité ne peut pas être considérée comme une tendance générale dans le journal.

L'exemple (17) montre l'expression de la volonté de réduire le nombre des réfugiés :

- (17) Ce que veulent une grande majorité d'Allemands, c'est que les flux de réfugiés syriens ralentissent pour permettre à ceux qui sont sur place de s'intégrer dans de bonnes conditions. (*Le Monde*, 13/01/2016⁴⁷)

La réduction du nombre des réfugiés est exprimée à l'aide d'une métaphore. Le flux devrait ralentir, c'est-à-dire que la quantité des réfugiés qui arrivent devrait être limitée. L'agent de cette phrase complexe est *une grande majorité d'Allemands*. A la différence des exemples précédents où la limitation du nombre des réfugiés était motivée par l'inquiétude, ici, la société allemande prend en considération les conditions de leur intégration. Les réfugiés constituent l'objet de cette volonté. Cet exemple illustre la construction de l'image positive des Allemands en tant qu'acteurs sociaux. Cela correspond aux caractéristiques de la panique morale, d'après lesquelles le groupe majoritaire est toujours dépeint positivement.

⁴⁷ Article: Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande.

De plus, le journaliste ici exprime son estimation personnelle de la volonté des Allemands. Son affirmation n'est pas prouvée par les citations, pourtant elle est présentée comme un fait.

En somme, la réduction du nombre des réfugiés représente l'objet du débat des hommes politiques. Dans le contexte des agressions à Cologne, le débat sur la réduction du nombre des réfugiés implique leur responsabilité dans les actes commis. La réduction de leur nombre est présentée comme une réaction immédiate aux événements du Nouvel An et implicitement, comme une solution pour réduire l'instabilité dans le pays.

3.2.1.3 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie sémantique de la *faveur*

Dans le cadre de la catégorie sémantique de la *faveur*, les réfugiés sont présentés en tant que les acteurs sociaux passifs, qui sont aidés ou qui sont admis par les autorités à vivre dans notre société. Les réfugiés accomplissent le plus souvent le rôle du bénéficiaire, c'est-à-dire ceux qui profitent de l'action favorable. Ils ont aussi le rôle du but, à savoir que ce sont envers eux que l'action de l'expression de la faveur s'oriente.

Notons le rôle sémantique des Allemands dans le cadre de cette catégorie. Ils sont dotés du rôle d'agent, autrement dit, ce sont eux qui montrent activement la faveur aux réfugiés. Ils sont désignés à l'aide des métaphores, comme la ville de *Cologne, la ville allemande* ou représentés par les bénévoles, qui aident les réfugiés. Ils constituent aussi l'agent présumé de l'activité de l'accueil et d'admission des réfugiés dans la société, activités qui sont exprimées par les participes épithètes postmodificateurs du nom *réfugié*. Cette représentation construit l'image positive des Allemands.

L'exemple (18) montre le cas modèle de la construction de l'image positive de la société allemande :

- (18) **La ville allemande, qui s'était fortement engagée pour les réfugiés**, est traumatisée par les violences du Nouvel An. (*Le Monde*, 13/01/2016⁴⁸)

Cette phrase constitue le chapeau de l'article *Agressions du Nouvel An : à Cologne, «ce ne sera plus jamais comme avant»*. La ville allemande, désignation qui sert de synecdoque pour toute la société allemande, est présentée ici comme l'acteur positif, qui a sacrifié beaucoup d'effort pour l'aide et l'accueil des réfugiés. Comme récompense, elle subit les agressions du Nouvel An au lieu d'être gratifiée. Il s'agit de la représentation de la société allemande en tant

⁴⁸ Article : Agressions du Nouvel An : à Cologne, «ce ne sera plus jamais comme avant».

qu'agent de l'aide désintéressée. La phrase suscite la compassion envers la société allemande et le mépris envers l'ingratitude des bénéficiaires de son aide.

Il convient également de mentionner la structure de la phrase. La proposition relative qui modifie le nom *la ville allemande* rentre dans la relation explicative avec ce nom-tête. Elle apporte une information supplémentaire et son omission ne causerait pas la non-grammaticalité ou l'inintelligibilité de la phrase. En fait, la phrase *La ville allemande est traumatisée par les violences du Nouvel An* décrirait suffisamment la situation à Cologne. La phrase relative *qui s'était fortement engagée pour les réfugiés* sert d'une part à construire l'image positive de la société allemande, et d'autre part à établir un lien entre les réfugiés et les agressions. S'il n'y avait pas de lien, il serait inutile de mentionner les réfugiés dans ce contexte, notamment dans le chapeau, qui résume juste les informations les plus importantes. Ainsi, la phrase présente le contraste entre les bons actes de la société allemande et l'ingratitude de leurs bénéficiaires. Effectivement, on peut parler ici d'une représentation positive du groupe majoritaire et d'une représentation négative du groupe minoritaire, ce qui est aussi l'une des marques de la panique morale.

3.2.1.4 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie sémantique de l'arrivée

La catégorie sémantique de l'arrivée se manifeste par les participes épithètes, qui modifient le substantif *réfugié*. Ainsi, les réfugiés constituent l'agent des verbes *venir*, *arriver*. Cet emploi est illustré par l'exemple (19) :

- (19) « En l'état actuel des investigations, il y a aussi parmi les suspects des réfugiés venus chez nous l'année dernière. » (*Le Monde*, 11/01/2016⁴⁹)

L'emploi récurrent des réfugiés en combinaison avec les expressions du mouvement est tout à fait justifié, parce que le trait sémantique du déplacement est compris dans la caractéristique du nom.

En revanche, ce qui peut être problématique est la nature des noyaux des SN dont les *réfugiés* constituent le modificateur. Il s'agit d'abord du SN *le flux des réfugiés*. Le nom *flux* sert de métaphore à l'arrivée d'un grand nombre des personnes. Pourtant ce nom comprend le trait sémantique de la grande quantité, mais pas celui de l'être humain. En un sens, il déshumanise les personnes qui arrivent. Son rapport à l'eau et la mer, connote encore le fait, qu'il n'est pas

⁴⁹ Article : Presque tous les suspects des violences à Cologne seraient d'origine étrangère.

contrôlé, comme par exemple la marée montante. Ensuite, le SN *l'arrivée dans le pays d'un million de réfugiés*, comprend l'expression de la quantité, qui souligne encore la représentation stéréotypée des réfugiés en tant que masse.

Les SN exprimant l'arrivée des réfugiés rentrent dans la valence de divers verbes. L'exemple (20) montre la représentation de l'arrivée des réfugiés comme la source de l'inquiétude. Le SN *l'arrivée dans le pays d'un million de réfugiés venus essentiellement du Proche-Orient* constitue le patient du verbe *redouter* :

(20) Car de plus en plus d'Allemands **redoutent** les conséquences de l'arrivée dans le pays d'un million de réfugiés venus essentiellement du Proche-Orient. (*Le Monde*, 05/01/2016⁵⁰)

L'exemple (21) montre les réfugiés comme l'objet de suspicion, qui devrait être évité, le SN rentre dans la valence du verbe *mettre en garde* :

(21) Quand bien même des demandeurs d'asile sont suspectés par la police, il [Heiko Maas, le ministre de la justice] a **mis en garde** contre les amalgames avec tous les réfugiés arrivant dans le pays. (*Le Monde*, 10/1/2016⁵¹)

3.2.1.5 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie sémantique de l'*origine*

En ce qui concerne le champ lexical de l'origine, le nom *réfugié* se trouve postmodifié par les adjectifs épithètes qui expriment l'appartenance à une nation, notamment *syrien* ou *afghan*. L'origine étrangère des réfugiés est exprimée aussi par les modificateurs des participes épithètes du verbe *venir*. Les spécifications sur l'origine des réfugiés apparaissent dans le cadre des GN plus vastes, comme par exemple *le flux de réfugiés syriens* mais aussi dans les cas où le nom *réfugié* constitue le noyau du GN, comme dans l'exemple (22) :

(22) Alors que l'opprobre **est jeté** sur les réfugiés syriens ou afghans après les agressions de la Saint-Sylvestre, une grande majorité des suspects viendrait d'Afrique du Nord. (*Le Monde*, 13/01/2016⁵²)

Dans l'exemple (22), les réfugiés jouent le rôle du but de l'opprobre, qui constitue le patient du verbe *jeter*. La nationalité des réfugiés est mentionnée ici probablement pour accentuer la

⁵⁰ Article : A Cologne, l'agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l'indignation.

⁵¹ Article : Violences du Nouvel An à Cologne : le nombre de plaintes dépasse désormais les 500.

⁵² Article : Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande.

différence entre les réfugiés et les étrangers qui étaient les auteurs des agressions. Ainsi, le journaliste montre, que les réfugiés syriens sont innocents et qu'il faut plutôt soupçonner d'autres groupes d'étrangers. A l'aide de la spécification de la nationalité, il distingue les réfugiés des agresseurs. Cette représentation implique pourtant la suspicion générale dans la société contre les réfugiés.

La nationalité des réfugiés figure aussi dans le contexte politique, comme dans l'exemple (23) :

(23) Elle [Angela Merkel] subit un feu roulant de critiques pour sa **politique d'ouverture** à l'égard des réfugiés venant de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan, et plusieurs responsables politiques ont établi un lien entre cette politique et les agressions. (*Le Monde*, 08/01/2016⁵³)

Dans cet exemple les réfugiés et la spécification sur leur nationalité constituent le modificateur du SN, dont le noyau sont *les critiques*. Leur quantité excessive est exprimée par la métaphore *un feu roulant*. La raison des critiques est la politique d'ouverture dont les réfugiés sont les bénéficiaires. Leur origine est exprimée à l'aide du participe épithète *venant*. Il s'agit du participe présent du verbe *venir*. D'après le *Grammaire méthodique du français* (2008, p. 341) le participe présent « envisage le procès en cours de déroulement » et « marque une relation de simultanéité avec le procès principal. » Le participe présent souligne le fait que la venue des réfugiés est un phénomène continu, ce qui rend la critique de la politique d'ouverture plus justifiée. Le journaliste évite d'établir le lien explicite entre les réfugiés et les agressions. Dans la phrase, les réfugiés ne jouent que le rôle secondaire en tant que le postmodificateur et le bénéficiaire de *la politique d'ouverture*. Ce ne sont pas les réfugiés mais la politique d'ouverture qui est la raison des critiques et qui est mis en relation avec les agressions. On peut voir la prudence du journaliste, qui ne veut pas accuser directement un groupe d'acteurs sociaux. Ce qui est plutôt accusé ici, c'est Angela Merkel. Elle a imposé la politique d'ouverture, qui est ensuite présentée comme la cause présumée des agressions à Cologne.

Pourtant, le lien entre les réfugiés et les agressions est établi implicitement, caché sous l'emploi des noms abstraits. La politique d'ouverture ne peut qu'être la cause « politique » des agressions. Pour commettre les agressions, il faut un agent qui comprend le trait sémantique *être vivant*. Ceux qui correspondent à cette caractéristique dans le cadre de ce SN,

⁵³ Article : Agressions sexuelles à Cologne : une trentaine de suspects, dont des demandeurs d'asile.

sont les réfugiés. Ils constituent le complément déterminatif du nom *la politique d'ouverture*, c'est-à-dire, ils sont indispensables pour l'interprétation correcte du nom. Vu que la relation entre les composantes de ce SN est étroite, la politique d'ouverture dans cette phrase implique les réfugiés. Ainsi, le lien entre les réfugiés et les agressions est établi.

Notons qu'il y a une différence dans la représentation des réfugiés dans les exemples (22) et (23). Alors que l'exemple (22) présente les réfugiés syriens comme innocents et accuse plutôt ceux de l'Afrique du Nord, l'exemple (23) relie les réfugiés syriens aux agressions. C'est la nationalité des étrangers qui joue le rôle-clé, parce que c'est le moyen principal de distinguer les groupes des étrangers dans le discours. Cette différence de représentation des réfugiés en tant que responsables ou innocents à l'égard des événements à Cologne peut être influencée par l'estimation subjective du journaliste et de ses sources.

Pourtant, il faut prendre en considération aussi la date de parution des articles. L'exemple (23) est antérieur à l'exemple (22), il est donc probable, que la différence soit causée par la parution de nouvelles connaissances sur l'identité des agresseurs pendant la période entre la parution des deux articles. Ainsi, l'exemple (23) montre l'estimation plus subjective, parce qu'elle est moins basée sur les évidences mais plutôt sur la probabilité. Cela exprime la méfiance de la société, ou dans ce cas, des *responsables politiques* envers les réfugiés et la tendance à les considérer comme les auteurs probables des actes criminels. Cela est aussi une des marques de la panique morale, qui tend à assigner la responsabilité de tous les problèmes de la société au groupe minoritaire et à créer ainsi des *folk devils*.

3.2.1.6 Désignations des réfugiés se rapportant à la catégorie du *crime*

En ce qui concerne le crime, le nom *réfugié* est dans la majorité des cas postmodifié par les compléments qui rentrent dans ce champ lexical. La seule exception est montrée dans l'exemple (24), où les réfugiés sont les patients de la violence commise par d'autres acteurs sociaux :

(24) L'accent était davantage mis sur **les nombreuses violences de l'extrême droite** à l'égard des foyers de réfugiés. (*Le Monde*, 11/01/2016⁵⁴)

Les réfugiés sont présentés comme le patient indirect de ces violences, n'étant que le postmodificateur des *foyers*, qui constitue le patient direct. Pourtant, même si les réfugiés sont

⁵⁴ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

les victimes, leur représentation dans le contexte des émeutes peut entraîner le stéréotype que leur présence provoque l'instabilité de la société et les désordres sociaux.

Dans le cadre du champ lexical du crime, les réfugiés jouent le rôle d'agent des groupes verbaux tels que *commettre des délits* et *participer aux violences*. Leur rôle est alors actif. Pourtant, il faut voir les syntagmes nominaux et verbaux en contexte pour pouvoir juger le degré de l'implication des réfugiés dans les activités criminelles. Regardons les exemples (25) et (26) :

(25) « Il est hasardeux de faire un lien entre l'origine d'une personne et sa propension à enfreindre la loi », a-t-il dit car les statistiques montrent que les réfugiés « **commettent en proportion autant de délits** que les Allemands ». (*Le Monde*, 10/01/2016⁵⁵)

(26) Samedi, la chancelière Angela Merkel s'est montrée très ferme face aux réfugiés qui **auraient participé aux violences** à Cologne. (*Le Monde*, 10/01/2016⁵⁶)

Dans les deux exemples, le rôle actif des réfugiés dans les activités criminelles n'est pas présenté comme un fait irréfutable. Par contre, il est mis en question. Même si l'exemple (25) ne met pas en doute l'implication des réfugiés dans les actes criminels, il équilibre son affirmation par la comparaison aux Allemands, qui « commettent autant de délits. » Ainsi, l'énonciateur évite la représentation des réfugiés comme le groupe prédisposé à transgresser la loi. Dans l'exemple (26), l'activité criminelle des réfugiés est dissimulée par la modalité du verbe. Il s'agit du conditionnel épistémique, appelé aussi le conditionnel journalistique. D'après Kronning (2012), en utilisant le conditionnel épistémique, l'énonciateur « réduit sa responsabilité énonciative » et rend la vérité de l'énoncé « plus facilement "négociable", adoucissant ainsi la menace dirigée contre sa "face". » (p. 83). Les énonciateurs se servent alors du conditionnel épistémique pour se protéger et pour être conforme à la norme de véracité du discours sans se rendre accusable. Le conditionnel épistémique constitue l'un des moyens de l'effacement énonciatif qui relève de l'objectivité du discours. Évidemment, il y a une différence du degré de probabilité entre les phrases *les réfugiés, qui ont participé aux violences à Cologne* et *les réfugiés, qui auraient participé aux violences à Cologne*. La première phrase présente l'implication des réfugiés dans les agressions comme un fait avéré, tandis que la deuxième la présente comme une possibilité. En employant le conditionnel dans l'exemple (25), le journaliste se tient à l'écart de cet affirmation. Il rend le lien entre les

⁵⁵ Article : Violences du Nouvel An à Cologne : le nombre de plaintes dépasse désormais les 500.

⁵⁶ *Ibid.*

réfugiés et les agressions possible mais pas attesté. A cette époque, ce qui a été confirmé n'était que l'origine étrangère des agresseurs. Cette phrase reflète alors la discussion sociale sur l'implication des réfugiés.

Néanmoins, l'association des réfugiés au crime, peut entraîner le stéréotype que l'activité criminelle se rapporte naturellement aux réfugiés. Il faut juste le confirmer ou le nier dans les situations particulières. Si les réfugiés ne sont pas les agents confirmés, ils sont susceptibles ou soupçonnés de commettre des actes criminels. Aussi, la récurrence de l'adjectif *condamné*, en tant que postmodificateur du nom *réfugié*, atteste le lien entre les réfugiés et le crime. Notons encore, que le nom *réfugié* postmodifié par l'adjectif *condamné* fait toujours partie du GN plus vaste. Les *réfugiés condamnés* représentent le patient de *l'expulsion*, dont l'agent est dissimulé par la nominalisation du verbe *expulser*. L'agent réel de l'expulsion sera la société avec ses lois, les forces de l'ordre. Cela peut être l'autre cas de la construction de l'image positive de la société allemande en tant que groupe social majoritaire. Sa participation à l'activité négative d'*expulser quelqu'un* est cachée par la nominalisation.

En somme, dans le discours, les réfugiés figurent souvent comme les agents des activités liés au crime, même si leur participation est mise en question par le contexte discursif. Pourtant, nous admettons que les journalistes ont fait un effort pour se tenir à l'écart de toutes les accusations directes des réfugiés. Le lien entre les réfugiés et les agressions est implicite. L'établissement de ce lien reflète les doutes et la discussion sociale sur l'implication des réfugiés dans ces violences. Cette discussion a été provoquée par les témoignages confirmant l'origine étrangère des agresseurs. Ces doutes sont tout à fait compréhensibles vu que l'attention de toute la société se concentrait sur l'arrivée des réfugiés depuis plusieurs mois. Les doutes exprimés par les procédés discursifs reflètent le raisonnement social.

Finalement, les réfugiés jouent dans la majorité des cas le rôle secondaire du point de vue syntaxique, ainsi que sémantique. Ce qui est mis en relief est leur nombre, la discussion sur sa limitation et les réactions politiques à leur égard. Cette représentation entraîne une perception des réfugiés comme des acteurs sociaux inférieurs, les données statistiques et les objets du débat sociale. Il s'agit de la représentation stéréotypée des réfugiés comme une masse, ce qui efface toute possibilité de les voir comme des personnes individuelles. Elle supprime la compassion envers eux et les présente comme un problème, qui doit être résolu le plus tôt possible à cause de l'inquiétude générale vis-à-vis de la criminalité montante qui peut se rapporter à leur arrivée.

Par rapport à la distribution des rôles sémantiques, les réfugiés sont montrés comme les acteurs passifs en ce qui concerne leur accueil et l'aide qui leur sont prêtés. Ils sont dotés des rôles actifs par rapport à leur arrivée, ce qui est tout à fait logique et correspond à la réalité. Nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit d'un stéréotype ici, parce que l'arrivée des réfugiés est comprise par la nature même de ces acteurs sociaux. Du point de vue du pays accueillant, les réfugiés sont toujours ceux qui arrivent et il n'est pas possible de le dire autrement. Ce qui est problématique, c'est leur représentation active et récurrente dans l'endroit du crime. Cette récurrence entraîne le stéréotype du lien naturel entre les réfugiés et le crime.

L'analyse de relations syntaxiques et sémantiques a aussi révélé certaines marques de la panique morale. Il s'agit surtout de la construction de l'image positive de la société et négative des réfugiés. Cette représentation est atteinte à l'aide de l'accentuation des bons actes de la société par rapport aux réfugiés. Par contre, les réfugiés se trouvent représentés comme ingrats. Ceux, qui ont été accueillis, ont possiblement participé aux agressions du Nouvel An. Ce qui est accentué, c'est le durcissement de la législation pour les empêcher d'abuser de la bonne volonté du pays qui les accueille.

3.3 Le discours rapporté direct

Ce qui caractérise le discours journalistique, c'est sa polyphonie. Un tel discours regroupe en effet un ensemble de voix diverses, dont les propos sont organisés et reformulés par le locuteur principal – le journaliste. Le discours rapporté fait une partie indissociable du discours journalistique. Le journaliste a besoin de se référer à d'autres acteurs sociaux pour soutenir la véracité de son discours et donner l'impression d'une reproduction fidèle de la réalité. Les citations produisent « l'effet d'objectivité » (Rosier, 2002, p. 29), ce qui constitue l'une de contraintes principales du discours journalistique.

La *Grammaire méthodique du français* (2008) caractérise le discours rapporté comme « un dédoublement de l'énonciation ». Le locuteur principal est le porte-parole de l'énoncé du locuteur cité (p. 597). Ensuite, le discours rapporté direct représente la forme littérale du discours d'un autre locuteur. Pourtant, il faut toujours prendre en considération que le discours rapporté direct ne peut jamais reproduire tous les aspects des paroles prononcées à l'oral. La signification de l'énoncé prononcé à l'oral comprend des éléments tels que l'intonation, les gestes, la mimique. Ces traits sont souvent neutralisés dans le discours écrit, ce qui peut produire une interprétation erronée du discours (*ibid.*).

Le discours rapporté direct a certains traits spécifiques. Tout d'abord, il est différencié du discours du locuteur principal par l'emploi des guillemets. Kerbrat-Orecchioni (2009) signale l'emploi ambigu des guillemets dans certains cas. D'après elle, les guillemets sont employés soit pour signaler le discours d'un autre locuteur, soit pour marquer l'emploi d'une expression inadéquate ou mal connotée. Les guillemets signalent aussi la prise de distance de l'énonciateur par rapport à ce qu'il dit (p. 184). Koren (1996, cité par Rosier, 2002, p. 29) ajoute, que dans le dernier cas, il s'agit de l'intégration du discours cité dans le discours du locuteur principal. D'après elle, « cette pratique vise à maîtriser le sens des énoncés rapportés. » (*ibid.*) Dans ces conditions, il est difficile de distinguer l'auteur de l'énoncé encadré par les guillemets. L'exemple (27) montre un tel emploi tiré de notre corpus :

(27) Si bien que, le lendemain de la nuit de la Saint-Sylvestre, la police de Cologne a d'abord dressé un « bilan positif » de la soirée. (*Le Monde*, 08/01/2016)

Ensuite, le discours rapporté direct est généralement introduit par une phrase introductive, une incise, qui précise les conditions du discours de locuteur cité (*Grammaire méthodique du français* ; 2008, p. 598). La phrase introductive exerce une grande influence sur

l'interprétation de la citation qui le suit. Elle contient un verbe locutoire, qui exprime l'activité de *dire*. Le choix du verbe qui introduit le discours rapporté direct est influencé par la perception subjective du locuteur principal. Kerbrat-Orecchioni (2009, p. 181) explique que le choix de verbe locutoire peut révéler l'attitude, l'adhésion ou le rejet, du locuteur principal envers le contenu cité. Tandis qu'*il dit* est une phrase introductive neutre, *il ose dire* exprime un rejet du contenu cité.

Le *verbum dicendi* modifie la perception du discours cité par le lecteur. Ainsi, la forme *estime que* diminuera la valeur factuelle du discours cité, *insiste que* mettra l'accent sur le propos cité et impliquera l'importance que le locuteur cité y attache.

Kerbrat-Orecchioni (*ibid.*) présente les verbes locutoires comme axiologiques. D'après elle, en employant ces verbes, le locuteur principal peut exprimer deux types d'évaluation :

- L'évaluation de type bon/mauvais – par exemple : *apprécier, souhaiter, craindre, redouter* ;
- L'évaluation de type vrai/faux/incertain – par exemple : *estimer, être persuadé, douter* (p. 114-118)

Le locuteur principal peut choisir des verbes locutoires, qui ne préjugent pas de la véracité ou de la fausseté du contenu des citations du locuteur cité ou au contraire, il peut prendre position à cet égard. (*ibid.* p. 122) Parmi les verbes, qui ne véhiculent pas d'évaluation du locuteur principal sur le contenu des énoncés cités, Kerbrat-Orecchioni (*ibid.*) compte *dire, déclarer, affirmer*. Des verbes locutoires tels que *prétendre, admettre, avouer, se contredire* véhiculent par contre un jugement subjectif du locuteur principal par rapport aux énoncés du locuteur cité.

D'ailleurs, Kerbrat-Orecchioni (2009), ainsi que Rabatel (2004) et Rosier (2002) considèrent l'emploi du discours rapporté comme l'un de moyens de la subjectivisation du discours journalistique.

Kerbrat-Orecchioni (2009) signale qu'il n'est pas possible de considérer fidèlement tout ce qui est rapporté directement (p. 181). Le discours rapporté est reformulé, ce qui entraîne une distorsion de sa signification (*ibid.*). Elle donne des exemples où le discours rapporté direct ne peut pas être cru sans réserves, comme dans de longues séquences guillemetées sans aucune source spécifiée, où il n'est alors pas possible de vérifier l'authenticité de la citation ; comme dans les cas où les guillemets encadrent un propos considérablement différent de sa

formulation originelle ; ou enfin comme les cas de transformations de citations en discours du locuteur principal, sans aucune marque graphique.

Rabatel (2004) traite le discours rapporté en général comme l'un des moyens d'effacement énonciatif des journalistes. Il décrit les rôles du locuteur cité et du locuteur citant :

- **locuteur cité** – son discours originel est représenté, tiré du contexte, son point de vue peut être modifié ;
- **locuteur citant** – il modifie, déplace, omet les marques du rapport, modifie les embrayeurs, par exemple le temps grammatical utilisé, les modalisateurs du discours, etc. (p. 13).

Cet effacement rend le locuteur principal capable de modifier l'impression produite par l'ensemble du discours et d'y incorporer ses attitudes en étant caché par les voix d'autres locuteurs. Kerbrat-Orecchioni (2009) partage ce point de vue avec Rabatel. Elle traite le discours rapporté comme un procédé, qui permet au locuteur principal de « porter des jugements évaluatifs tout en restant dans un relatif anonymat. » (p. 187) A ce propos, elle mentionne la valeur ambiguë des citations. D'une part, elles augmentent l'objectivité du discours, d'une autre part, elles facilitent l'intervention subjective du locuteur principal. C'est toujours lui qui choisit les locuteurs cités et les extraits de leur discours, il les légitime de parler, il leur authentifie un certain espace dans son discours, il organise l'enchaînement des citations.

Le journaliste doit bien choisir ses sources, étant donné que les voix des locuteurs cités constituent la crédibilité de son discours. Pour ne pas transgresser la contrainte d'objectivité, le journaliste ne peut pas porter de jugements sur l'événement rapporté. Il peut quand même accorder plus d'espace à l'expression des locuteurs qui partagent son point de vue. Lichtenberg (1991, cité par Erjavec, 2003, p. 92) avance que les sources les plus crédibles sont souvent les représentants du gouvernement ou d'autres décideurs responsables de la société. Elle signale que ces sources ne sont jamais des observateurs indépendants de la situation et qu'ils présentent toujours leurs propres perspectives de la situation. D'après Davier (2009), il est peu étonnant que les hommes politiques représentent souvent la source la plus citée dans le discours journalistique : ils représentent une autorité institutionnelle et leurs paroles présentent un haut degré de crédibilité. Il est alors difficile de mettre leur propos en doute (p. 15). Les journalistes se réfèrent alors aux hommes politiques et les représentants de l'État comme aux autorités incontestables. Leurs voix dans le discours journalistique élèvent

sa crédibilité. En plus, les autorités politiques sont des représentants élus par le peuple, alors à un certain point de vue ils représentent le *nous* dans le discours et rehaussent le sentiment de l'identité collective de la société.

D'ailleurs, Van Dijk (2002) avance que les sources citées dans la plupart des cas reflètent une attitude prévalente dans la société. S'il s'agit des représentants des minorités, ils ne sont pas souvent autorisés à s'exprimer et, si tel est le cas, leurs paroles doivent toujours être confirmées ou commentées par une autorité sociale (p. 39).

3.3.1 Désignations des réfugiés dans le discours rapporté direct

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur les énoncés locuteurs cités qui apparaissent dans le discours analysé et leur incorporation dans le discours du locuteur principal. Nous analyserons le choix des locuteurs, leur rôle dans la société et le contenu de leur discours à l'égard des réfugiés. Nous nous concentrerons davantage sur l'intervention du locuteur principal, l'organisation des citations dans le discours et ses propres commentaires à propos de discours cité.

Le Diagramme 7 renseigne sur le choix des locuteurs et sur la distribution de leurs citations directes dans le discours analysé.⁵⁷

⁵⁷ La catégorie « Administration publique » regroupe les maires et les autres représentants des services publics. La catégorie « Gouvernement » regroupe les hommes politiques et les adhérents de divers partis politiques. La catégorie « Autres » regroupe les locuteurs dont la fréquence de l'occurrence est mineure à 2%. Cette catégorie comprend des féministes, des adhérents de l'extrême droit, les autorités.

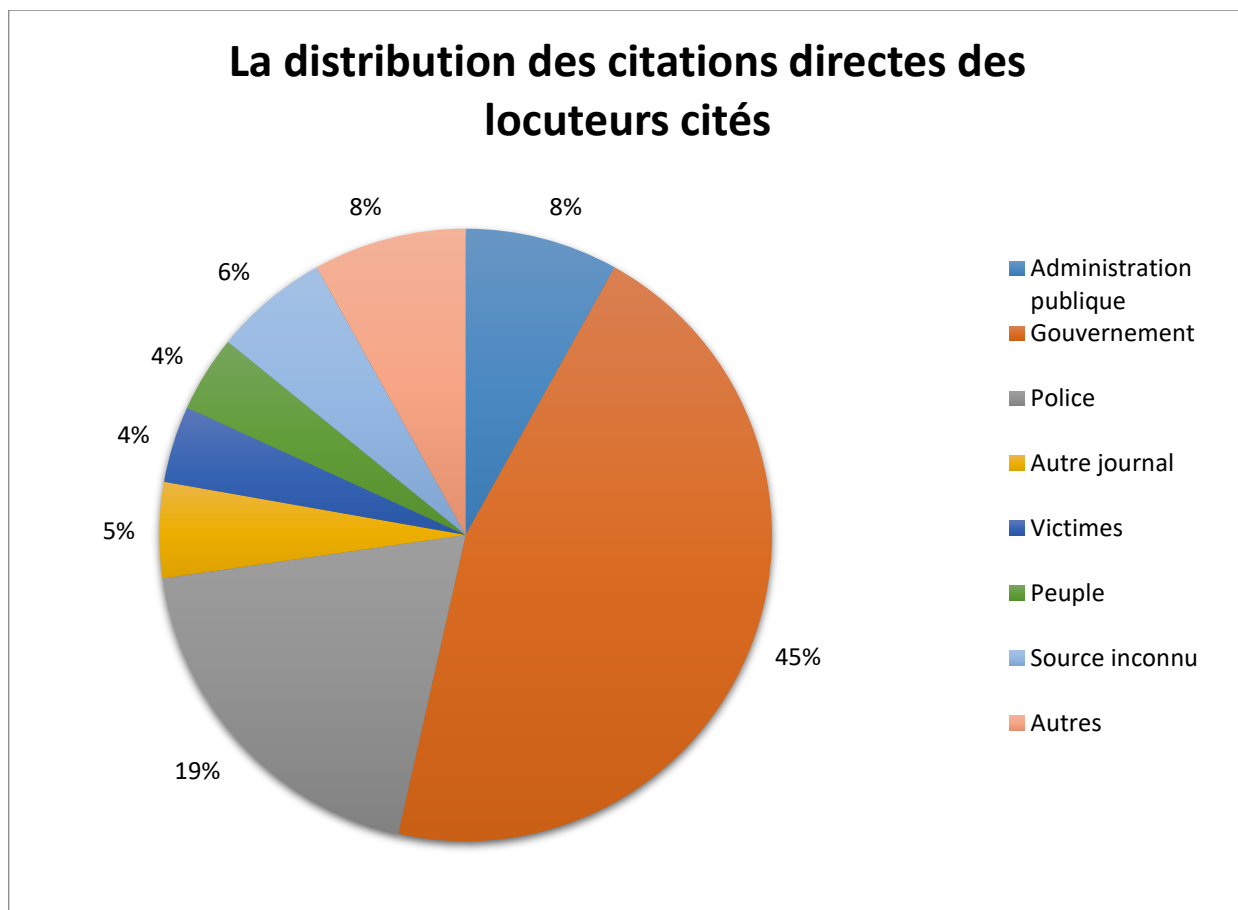


Diagramme 7 - La distribution des citations directes des locuteurs cités

Le Diagramme 7 montre que les représentants du gouvernement constituent la majeure partie du discours cité. L'autre grande partie du discours rapporté direct est consacrée aux représentants de la police. Dans des articles ayant trait à des agressions, ce phénomène est naturel. La police apporte de nouvelles connaissances sur le déroulement des agressions et renseigne le public sur les résultats de l'investigation.

Parmi les représentants de l'État, la chancelière Angela Merkel est la plus citée. A côté d'elle, c'est le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice qui sont fréquemment autorisés à s'exprimer et à commenter la situation⁵⁸. Dans les citations directes, les représentants de l'État expriment leurs réactions personnelles par rapport aux événements de Cologne, réagissent aux opinions d'autres hommes politiques et esquissent l'influence que les agressions à Cologne produiront sur la politique et la législation allemande à l'égard des réfugiés. Dans leurs discours sur les réfugiés, ils essaient d'éviter le rapport univoque entre les réfugiés et les agressions. L'illustration de cet effort est montrée par l'exemple (28) :

⁵⁸ Ce résultat est conforme aux affirmations précitées dans la partie 3.5.

(28) Interrogé mardi soir sur la question de savoir si les événements de Cologne mettaient en danger la culture d'accueil des Allemands, le ministre de l'intérieur, Thomas de Maizière, a répondu que les « *réfugiés ne devaient pas faire l'objet d'une suspicion générale, surtout à ce stade de l'enquête* », mais qu'il ne fallait pas non plus « ériger de tabou » sur l'identité des agresseurs, « si certains éléments indiquent qu'il s'agit de Nord-Africains ». (*Le Monde*, 05/01/2016⁵⁹)

Dans cet exemple on peut observer la prudence de Thomas Mazière à l'égard des réfugiés. Il veut éviter d'accuser les réfugiés primordialement à la base des connaissances d'investigation primaires. A cette époque, la seule preuve sur l'identité des agresseurs était leur origine étrangère. D'un autre côté, il se montre déterminé à ne pas dénier leur possible implication dans les agressions, si certaines preuves la confirmaient.

Hormis la mise en garde contre l'amalgame entre les réfugiés et les agresseurs, on peut remarquer ici la vraie mosaïque du discours direct rapporté et le discours du journaliste. C'est ce que Tétu (2002, p. 7) appelle la *reproduction polyphonique*. L'énoncé original de Thomas Mazière est découpé en fragments qui sont intégrés dans l'énoncé du journaliste. Il s'agit de la division du niveau sémantique et syntaxique de l'énoncé cité. Le locuteur principal devient le maître du sens de l'énoncé en appliquant sa couche sémantique à une nouvelle structure syntaxique (*ibid.*, p. 8).

Dans le discours des représentants du gouvernement, l'implication des réfugiés, si elle est avérée, sera à la source d'un changement de législation. Cela est montré dans l'exemple (29) :

(29) « *Si des réfugiés ont commis un délit* », cela doit « *avoir des conséquences, (...) cela veut dire que le droit [de séjour]⁶⁰ doit s'arrêter s'il y a une peine de réclusion ou même avec sursis* », a déclaré Mme Merkel, faisant référence aux agressions sexuelles survenues le soir de la Saint-Sylvestre à Cologne (Ouest), qui impliqueraient des demandeurs d'asile. (*Le Monde*, 09/01/2016⁶¹)

L'exemple (29) illustre par ailleurs un autre cas de reproduction polyphonique. L'intervention syntaxique du locuteur principal par l'insertion de *cela doit* raccourcit la citation originelle en gardant son sens. Il se peut que la modalité de la citation originelle ait été modifiée par

⁵⁹ Article : A Cologne, l'agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l'indignation.

⁶⁰ La parenthèse ajoutée par l'énonciateur de l'article.

⁶¹ Article : Agressions à Cologne : Merkel pour l'expulsion des réfugiés condamnés.

l'introduction du verbe *devoir*, ce qui accentuerait la nécessité absolue des conséquences légales.

Ce qui est intéressant est l'effort d'objectivité du journaliste qui veut se tenir à l'écart de l'affirmation de la présence des réfugiés parmi les agresseurs. Dans la phrase où il éclaircit le contexte énonciatif de la citation d'Angela Merkel, il emploie le conditionnel épistémique pour exprimer l'implication possible des demandeurs d'asile.⁶² Angela Merkel emploie la même stratégie dans sa citation en utilisant la conjonction *si* pour parler des réfugiés et de leur relation au crime. L'interprétation de la signification de *si* dépend du contexte dans lequel il est employé (Stage, 1991, p. 163) Dans l'exemple (29) *si* introduit une hypothèse. L'idée exprimée dans le subordonné introduite par *si* présente la condition de la réalisation de la situation exprimée dans la phrase principale (*ibid.*, p. 166). Le rapport entre les réfugiés et le crime est alors hypothétique. S'il est confirmé, cela aura des conséquences. Ainsi, l'exemple (29) présente une concordance entre le discours du locuteur principal et celui du locuteur cité. Ensuite, le comportement criminel des réfugiés est présenté ici comme une possibilité mais pas comme un fait. A cet égard, il s'agit d'une représentation neutre.

Une intervention remarquable du locuteur principal dans l'interprétation du discours cité est montrée dans l'exemple (30) :

(30) Samedi, la chancelière Angela Merkel s'est montrée très ferme face aux réfugiés qui auraient participé aux violences à Cologne.

« *Si des réfugiés ont commis un délit* », cela doit « *avoir des conséquences, (...) cela veut dire que le droit [de séjour] doit s'arrêter s'il y a une peine de réclusion ou même avec sursis* » (*Le Monde*, 10/01/2016⁶³)

Il s'agit de la citation présentée dans l'exemple (29), qui a été réutilisée dans l'article paru un jour plus tard. L'interprétation du discours cité est influencée par la phrase introductive. Le verbe locutoire est elliptique mais la citation est introduite à l'aide du groupe verbal *se montrer très ferme*. Le modalisateur *très* intensifie la signification. Le locuteur principal présente son jugement subjectif de la réaction d'Angela Merkel. L'évaluation de la citation qui suit est influencé par ce jugement personnel du locuteur principal. La réponse *très ferme* implique le délit *très grave* de son destinataire.

⁶²Cette désignation est employée ici en tant que le synonyme du nom *réfugié*.

⁶³ Article : Violences du Nouvel An à Cologne : le nombre de plaintes dépasse désormais les 500.

Outre l'effort de défendre les réfugiés contre des accusations précipitées, les représentants de l'État essaient de les présenter positivement :

- (31) Angela Merkel qui, le 31 décembre, expliquait dans ses vœux (disponibles avec des sous-titres en arabe sur le site de la chaîne publique ZDF) que les réfugiés constituaient « *une chance pour demain* » a approuvé dès le 9 janvier une résolution qui exclut du droit d'asile toute personne condamnée à une simple peine de prison avec sursis. (*Le Monde*, 13/01/2016⁶⁴)

Dans l'exemple (31), le discours rapporté direct construit l'image positive des réfugiés. Pourtant, son interprétation change sous l'influence du contexte dans lequel le journaliste l'introduit. Dans ce paragraphe, le locuteur principal veut montrer le changement dans l'attitude d'Angela Merkel envers les réfugiés, qui a été produit par les agressions à Cologne. Le journaliste spécifie les dates, pour qu'il soit clair que ce virement s'est déroulé sous l'influence des événements à Cologne. Le discours rapporté direct construit un contraste avec la résolution actuelle de durcir les règles d'expulsion des demandeurs d'asile. Le locuteur principal établit un lien entre les réfugiés et les agressions. Les réfugiés représentent l'objet vers lequel l'attitude a changé à cause des agressions à Cologne. S'ils n'étaient pas impliqués dans les agressions, l'attitude envers eux ne pourrait pas changer suite à ces événements. C'est l'évolution de l'attitude d'Angela Merkel qui constitue l'information nouvelle et importante de ce paragraphe. L'implication des réfugiés dans les agressions est implicite, comme une information déjà connue et attestée. L'affirmation que les réfugiés constituent une « chance pour demain » se montre dépassée étant donné le lien entre les réfugiés et les agresseurs. Notons qu'à l'époque de parution de cet article, les réfugiés figuraient parmi les suspects, mais qu'ils bénéficiaient de la présomption d'innocence. Les journalistes devraient donc éviter de considérer l'implication des réfugiés comme un fait incontestable. Probablement, le journaliste dans ce cas n'a pas établi le lien entre les réfugiés et les agressions consciemment. Cette estimation reflète de nombreuses spéculations dans le débat social sur la présence des réfugiés parmi les agresseurs. Le résultat de ces spéculations était le raccordement des réfugiés et des agressions, sans qu'un seul membre de ce groupe social soit accusé officiellement.

D'autre part, il y a de nombreuses citations des représentants de l'administration publique, qui préviennent contre l'amalgame entre les réfugiés et les agresseurs :

⁶⁴ Article : Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande.

- (32) La maire de Cologne a précisé qu'« *il n'existait aucune preuve permettant de dire qu'il s'agissait de personnes accueillies à Cologne en tant que réfugiés* ». Certains éléments indiquent au contraire qu'il pourrait s'agir de criminalité organisée, active à Cologne depuis plusieurs années. (*Le Monde*, 05/01/2016⁶⁵)

L'exemple (32), montre la discussion entre le locuteur principal et le locuteur cité. Le journaliste réagit au contenu de la citation en employant le connecteur argumentatif *au contraire* dans son énoncé. Ce connecteur argumentatif sert à renforcer l'idée que les réfugiés ne devraient pas être catégoriquement jugés comme responsables des agressions. Il sert aussi à présenter l'autre groupe d'acteurs sociaux, qui pourrait être responsable des agressions. Ainsi, l'énoncé du locuteur principal soutient l'idée exprimée dans la citation. Cet exemple montre la défense des réfugiés contre les accusations immédiates. L'article, dans lequel a paru cette citation, est l'un des premiers informant sur les événements à Cologne. Il apporte les premières connaissances sur l'origine des agresseurs et reflète la discussion sur la présence possible des réfugiés parmi eux. Dans l'ensemble de l'article, les citations qui défendent les réfugiés sont plus nombreuses. La seule citation, qui exprime une opinion opposée est celle du représentant du parti politique de droite AfD :

- (33) Mais sur les réseaux sociaux, les événements de Cologne ont entraîné une nouvelle vague d'hostilité contre les réfugiés. (...) Le parti populiste de droite AfD s'est engouffré dans la brèche. La présidente du parti, Frauke Petry, a évoqué « *les conséquences épouvantables d'une politique migratoire et d'asile catastrophique* ». (*Le Monde*, 05/01/2016⁶⁶)

L'attitude dépréciative du locuteur principal envers la citation est évidente à partir de l'emploi de l'expression métaphorique *s'engouffrer dans la brèche*. Le verbe *s'engouffrer* est défini dans le Petit Robert (2010) comme « se précipiter avec violence dans une ouverture, un passage. » (p. 874). D'après le TLFi, ce verbe indique l'activité d' « entrer, pénétrer précipitamment (dans un passage, dans un lieu). »⁶⁷ Il s'agit d'un verbe expressif qui fait allusion à la vitesse de réaction du parti populiste. La *brèche*, définie par le TLFi comme une « ouverture, trouée accidentelle ou volontaire faite dans un mur, une clôture, un obstacle artificiel ou naturel », symbolise une position, qui n'était pas encore prise dans la discussion publique. Cette expression imagée souligne l'effort du parti populiste de persuader le public

⁶⁵ Article : A Cologne, l'agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l'indignation.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Source : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?31;s=2139144510;r=2;nat=;sol=0;>

sur la légitimité de ses attitudes en faisant des conclusions précipitées. Elle implique la dépréciation du locuteur principal envers l'énoncé du locuteur cité. Ainsi, le locuteur principal détourne l'attention du contenu de la citation vers le comportement du parti désigné comme populiste. Le contenu de la citation est secondaire et il complète l'affirmation faite par le locuteur principal. Notons la différence entre les commentaires des citations qui sont favorables aux réfugiés et celles qui les traitent plutôt négativement. Les commentaires des citations qui préviennent contre l'amalgame des réfugiés et des agresseurs, montrés dans l'exemple (32) soutiennent l'idée exprimée par le locuteur cité ou restent neutres. Par contre, le locuteur principal se montre dépréciatif à l'égard des citations qui accusent les réfugiés, comme le montre l'exemple (33). Leurs citations ne servent qu'à confirmer l'attitude du locuteur principal, exprimée dans les phrases qui les précèdent. Cette différence montre l'inclination du locuteur principal vers les opinions plus favorables aux réfugiés. Néanmoins, il peut s'agir aussi de la manifestation de l'attitude dépréciative du journaliste envers les partis populistes en général, sans considérer le contenu de leurs citations.

Les locuteurs principaux font aussi entendre la voix du « peuple allemand » en rapportant directement le discours soit des victimes, soit des citoyens sans condition spécifiée. Les voix de ces locuteurs servent en général à approuver les affirmations du locuteur principal et à construire l'image positive de la société allemande. L'illustration de cet emploi est montrée dans l'exemple (34) :

- (34) L'engagement très fort de Cologne en faveur des réfugiés a pris un sérieux coup. « *Est-ce pour des gens comme eux que j'ai fait don de la moitié de mon armoire à vêtements ?* », s'interroge un jeune homme sur la page du groupe Facebook Netzwerk Köln. (*Le Monde*, 13/01/2016⁶⁸)

La citation en (34) est employée pour soutenir l'affirmation du locuteur principal sur l'ébranlement de l'attitude accueillante des habitants de Cologne envers les réfugiés. L'homme cité sert de porte-parole de tous les habitants de Cologne et, au sens plus large, du peuple allemand. La citation rapporte l'indignation causée par l'ingratitude des réfugiés. Le discours rapporté direct suscite un sentiment de compassion à l'égard des habitants de Cologne qui se sont montrés généreux. La société allemande, représentée par la voix de l'homme cité, est présentée positivement comme celle qui aide avec désintéressement et dont la confiance a été trahie. Les réfugiés sont ensuite présentés négativement comme étant

⁶⁸ Article : Agressions du Nouvel An : à Cologne, «ce ne sera plus jamais comme avant».

« ingrats ». Cette citation peut susciter le mépris de ceux qui ont manifesté leur ingratitude en commettant les agressions malgré les bienfaits qui leur ont été accordés par les habitants de Cologne. Le contraste entre la représentation positive et négative des acteurs sociaux est l'une des marques de la panique morale.

Néanmoins, cette citation est équilibrée par une autre qui lui succède et qui présente une image positive de la société allemande ainsi que des réfugiés :

- (35) Uschi, bénévole auprès des réfugiés, refuse de remettre en cause la validité de son engagement. « *Il faut punir les coupables, mais on ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. Le mouvement en faveur des réfugiés est formidable. Jamais je ne me suis sentie aussi fière d'être allemande.* » (*Le Monde*, 13/01/2016⁶⁹)

La citation d'une bénévole auprès des réfugiés aide à construire l'image positive de la société allemande. La bénévole aide les personnes qui en ont besoin et ne se laisse pas décourager par les circonstances défavorables. Elle défend les réfugiés et prévient contre l'amalgame entre les agresseurs et toute la communauté des réfugiés. Les journalistes ainsi que le grand public inclinent souvent à stigmatiser toute un groupe social à partir des actes des quelques de ses membres, comme le montre l'exemple (31). Cette approche est rejetée dans cette citation. Pourtant, la succession des deux citations présentées dans les exemples (34) et (35) montre la division de la société allemande. Les réfugiés figurent comme la raison de cette division.

Un autre exemple de division de la société allemande est montré dans l'exemple (36) :

- (36) Au même moment samedi, l'extrême droite allemande a tenté de tirer profit à Cologne de cet émoi, en manifestant dans une atmosphère très tendue. « *L'Allemagne a survécu à la guerre, à la peste et au choléra, mais survivra-t-elle à (Angela) Merkel ?* », clamait une pancarte au milieu de la foule de partisans du mouvement Pegida (...).

A quelques encablures de là, un millier de contre-manifestants s'étaient regroupés au cri de « *Nazis dehors !* » et avec des pancartes affichant que « *le fascisme n'est pas une opinion, c'est un crime* » et que « *les réfugiés sont les bienvenus.* » (*Le Monde*, 10/01/2016⁷⁰)

Le journaliste présente la situation en Allemagne après les agressions, les manifestations, la collision d'opinions antagonistes. Les adhérents de l'extrême droite manifestent contre

⁶⁹ Article : Agressions du Nouvel An : à Cologne, « ce ne sera plus jamais comme avant ».

⁷⁰ Article : Violences du Nouvel An à Cologne : le nombre de plaintes dépasse désormais les 500.

Angela Merkel et sa politique d'ouverture, c'est-à-dire, contre l'accueil des demandeurs d'asile. Les contre-manifestants défendent l'accueil des réfugiés. L'attitude positive envers les réfugiés est mentionnée dans l'énumération des slogans. Les slogans expriment les opinions principales des partis manifestants ainsi que leurs raisons de manifester. Les réfugiés sont ainsi considérés comme l'une de raisons de ces manifestations et successivement de la division de la société.

Parmi les citations des sources diverses, on peut trouver aussi celles dont la source n'est pas spécifiée. Ce phénomène est illustré par l'exemple (37) :

- (37) Néanmoins, il est clair que la priorité de Mme Merkel dans les semaines à venir va être de rassurer ses électeurs et non d'offrir « *un visage accueillant* » aux réfugiés.
(*Le Monde*, 11/01/2016⁷¹)

L'exemple (37) montre l'emploi ambigu des guillemets. La phrase entre guillemets peut constituer une citation directe, une expression dont le locuteur principal veut se détacher. Kerbrat-Orecchioni (2009) définit cet emploi comme l'affirmation du locuteur principal prononcée avec certaines réserves. Les guillemets réduisent la responsabilité du locuteur principal par l'emploi d'une expression mal connotée ou inadéquate (p. 184). Dans ce cas, en employant des guillemets pour l'expression *un visage accueillant*, le journaliste exprime son attitude dépréciative pas forcément envers les réfugiés, mais plutôt envers la politique d'ouverture aux étrangers.

Il peut s'agir aussi d'une *petite phrase*, définie par le TLFi comme un « propos bref d'un homme politique, qui sert à frapper l'opinion »⁷². Les locuteurs originels des petites phrases sont des acteurs politiques ou des locuteurs dont les propos sont considérés comme susceptibles d'être repris par les médias (Lazace, 2016, p. 3). Certaines citations sont répétées dans les médias parce qu'elles constituent « un stock phraséologique et lexical dans lequel tout journaliste pourra puiser et prolonger ainsi le "cycle de vie" d'une citation plus ou moins enfouie dans la mémoire collective. » (*ibid.*, p. 4). Fréquemment, les journalistes ne spécifient pas l'origine des petites phrases, parce qu'ils les considèrent comme généralement connues. Pourtant, les lecteurs ne partagent pas forcément cette mémoire collective et l'origine des citations reste ainsi masquée pour eux (*ibid.*). Dans ce cas, il s'agit probablement d'une

⁷¹ Article : Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne.

⁷² Source : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=601638585;r=1;nat=;sol=0;>

citation d'Angela Merkel. Son attitude favorable vers les réfugiés est généralement connue, en plus, cette citation se rapporte à elle et à ses actes.

D'ailleurs, l'exemple (37) montre l'estimation personnelle du journaliste présenté comme un fait. Au lieu de rapporter les informations, le journaliste présente sa propre analyse de la situation. Il prend la position d'un politologue qui prévoit le déroulement de faits politiques et considère ce qui est la meilleure décision à faire dans la présente situation. En plus, son énoncé est modalisé par la phrase introductive *il est clair que*. Il s'agit de la modalité d'énoncé épistémique, qui exprime un haut degré de certitude.

L'exemple (37) se trouve dans le discours sur les conséquences politiques des agressions à Cologne. L'attitude envers les réfugiés est présentée comme une stratégie politique. Le journaliste estime que la majorité des Allemands s'oppose à l'accueil des réfugiés. L'attitude positive à l'égard des réfugiés n'est pas, d'après le journaliste, désirable pour avoir succès chez les électeurs. Pourtant, son affirmation ne s'appuie pas sur des résultats de sondages d'opinion publique. Les réfugiés sont présentés négativement, comme les acteurs sociaux qu'il vaut mieux rejeter.

Ensuite, parmi les sources désignées dans le Diagramme 7 comme « Autres », les locuteurs principaux font parler des représentants de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Leur représentation dans le discours est équilibrée.

En somme, dans l'ensemble du discours rapporté direct concernant les réfugiés, nous pouvons voir une tendance parmi les représentants de l'État qui est d'éviter l'amalgame entre les réfugiés et les agresseurs et de présenter les réfugiés plutôt positivement. Pourtant, même les énoncés positifs peuvent être interprétés négativement. Tout dépend du contexte dans lequel les citations sont incorporées, des parties de citations publiées accompagnées de commentaires du journaliste. L'intervention du locuteur principal dans les énoncés des locuteurs cités est souvent considérable et change l'interprétation des énoncés cités.

Les citations des représentants du peuple et des victimes servent plutôt à compléter et à soutenir l'énoncé du journaliste. Elles expriment surtout l'indignation et le choc de la société allemande. Les journalistes donnent aussi la parole aux acteurs sociaux qui ont les opinions opposées. Cette pratique correspond aux exigences du contrat de communication médiatique⁷³, selon lesquelles le discours journalistique devrait provoquer le débat en

⁷³ Voir 2.1.

confrontant des points de vue différents. Il accomplit aussi sa mission démocratique en permettant aux divers acteurs sociaux de s'exprimer.

Ce qui est problématique est le choix des locuteurs cités. Le Diagramme 7 montre que le choix des locuteurs cités couvre presque tout le spectre des acteurs sociaux. Le groupe social qui n'est pas cité du tout est celui des demandeurs d'asile, y compris les réfugiés, même si leur nom est fréquemment mis en relation avec les agressions.⁷⁴ Ce phénomène produit d'ailleurs l'effet d'aliénation. Comme ils ne sont pas autorisés à exprimer leurs opinions, ils restent étrangers. La discussion se déroule entre les hommes politiques, la police, les victimes et d'autres groupes sociaux mais les réfugiés ne sont pas autorisés à intervenir.

Ensuite, l'autre problème consiste en organisation des citations qui expriment les opinions opposées. Leur organisation dans l'énoncé principal peut influencer l'interprétation du discours rapporté à l'égard des réfugiés. Fréquemment, les énoncés qui expriment des attitudes contraires se succèdent directement ou apparaissent dans le cadre d'un même paragraphe. Cette organisation des citations engendre l'impression d'une division de la société allemande. Les réfugiés, qui font l'objet de ces énoncés, sont susceptibles d'être pris pour la source de cette division.

En ce qui concerne les verbes locutoires, en général, ils sont neutres. La seule exception consiste en citations des opinions extrêmes, où le journaliste exprime son attitude vers le contenu et le locuteur cité en employant un verbe locutoire expressif. Les citations des représentants de l'état et des acteurs sociaux d'opinion vague sont introduit d'un verbe locutoire neutre.

⁷⁴ Ce phénomène correspond aux résultats présentés dans 3.2.1.1., qui montrent, que les réfugiés constituent en général les objets du débat, mais sont rarement présentés comme les participants actifs de la discussion.

4 Conclusion

Ce mémoire consistait à présenter les procédés de la construction de l'image des réfugiés dans la presse française. La recherche a été effectuée à l'aide de l'analyse critique du discours. Le corpus de discours journalistiques analysé repose sur des articles qui, parus dans le quotidien *Le Monde*, traitent des agressions à Cologne en 2016.

Dans l'analyse des articles, nous nous sommes concentrées sur trois aspects de la construction de l'image des réfugiés dans le discours journalistique : la dénomination des réfugiés, au travers de l'axiologie et de la connotation, les fonctions syntaxiques et rôles sémantiques accordés aux réfugiés et finalement, l'image des réfugiés construite par le choix des locuteurs cités et par le contenu de leurs citations.

Tout d'abord, la recherche a montré que les dénominations des réfugiés utilisées dans les articles sont variées et que leur emploi n'est pas constant. Les référents des noms employés pour désigner les personnes immigrées sont souvent indistincts. Nous avons trouvé plusieurs cas d'emploi inadéquat, comme l'emploi synonymique du nom *migrant* et *réfugié*, malgré leur définition différente et le fait que le quotidien *Le Monde* lui-même précise la distinction entre eux. L'emploi inadéquat reste cependant un phénomène marginal, mais sa fréquence dans le corpus limité peut annoncer une fréquence plus élevée dans un corpus plus étendu. Dans la majorité des cas, la dénomination des réfugiés a été utilisée adéquatement. Pourtant, même si ce phénomène reste marginal, il produit une confusion des termes. Hormis cette confusion, les types différents de personnes étrangères restent indistincts, leurs caractéristiques se confondent. L'amalgame se forme d'une part entre les réfugiés et les migrants économiques, et d'autre part entre les réfugiés et les agresseurs. La responsabilité des « attentats de Cologne » est ainsi attribuée dans un premier temps aux réfugiés, dont la désignation se trouve généralisée à tout l'ensemble des personnes immigrées. Notons que l'emploi inconsistant des désignations des personnes étrangères est probablement le résultat de l'une des contraintes du discours journalistique, qui impose vitesse dans la production et publication des informations. Cela ne peut pas être jugé comme une initiative consciente des journalistes. L'amalgame entre les réfugiés et les agresseurs reflète les spéculations dans la société allemande sur l'implication des réfugiés dans les agressions. Néanmoins, cet amalgame devrait être évité de la part des journalistes, surtout au moment où aucun réfugié n'était accusé officiellement.

Ensuite, la représentation des réfugiés dans le discours journalistique entraîne quelques stéréotypes. D'abord, les réfugiés sont présentés comme des acteurs sociaux passifs. Cela découle de l'analyse des rôles sémantiques qui leur sont attribués dans le discours. Fréquemment, ils accomplissent le rôle de patient. D'un point de vue syntaxique, dans le GN la fonction qui prévaut est celle de complément du nom, ce qui suggère leur rôle secondaire. Ils sont présentés comme les objets du débat. Ce qui est aussi accentué est leur nombre et le besoin de le limiter ou réduire. Il s'agit de la représentation stéréotypée qui traite les réfugiés d'un point de vue statistique. Les réfugiés sont présentés comme une masse, jamais comme des personnes individuelles. Tout cela produit l'aliénation des réfugiés par rapport reste de la société. L'attention est détournée du sort des réfugiés et de leur individualité pour se focaliser sur leur nombre et sur les conséquences que leur présence produit dans la société allemande. D'ailleurs, le nom *réfugié* entre fréquemment dans des relations sémantiques avec des expressions qui dénotent une activité criminelle. Cela entraîne une image stéréotypée des réfugiés en tant qu'acteurs sociaux liés naturellement au crime.

En outre, la représentation des réfugiés dans le discours analysé montre les marques de la panique morale. La société allemande, en tant que groupe majoritaire, est présentée positivement, comme un agent de l'accueil et de l'aide aux réfugiés. Par contre, les réfugiés se trouvent présentés négativement, comme abusant la bonne volonté des Allemands. Cette tendance est évidente aussi dans le choix du contenu du discours rapporté. Les citations concernant l'attitude de la société allemande envers les réfugiés sont toujours positives tandis qu'elles sont négatives ou neutres pour les réfugiés. Elles révèlent ainsi un contraste entre *nous* et *eux*, ce qui accentue encore l'aliénation des réfugiés. Celle-ci est aussi provoquée par l'omission complète des réfugiés dans le choix des locuteurs cités.

Une autre marque de la panique morale trouvée dans le discours analysé est la présentation des réfugiés comme la cause de la division de la société et des désordres sociaux.

Néanmoins, il faut souligner, que les journalistes font l'effort d'être objectifs et de présenter les réfugiés d'une manière neutre. La présence des dérives du discours journalistique, comme la panique morale, les stéréotypes et les amalgames, est plutôt marginale et ne peut pas être jugé comme un projet conscient des journalistes.

Finalement, n'oublions pas aussi les limites de ce mémoire de recherche. D'abord, le corpus des articles analysés est réduit. Ainsi, nous ne pouvons pas en tirer des conclusions générales sur l'image de réfugiés construite dans la presse française. La recherche présentée ici montre

des tendances susceptibles d'être plus fréquentes dans un corpus élargi. Ensuite, l'analyse que nous présentons ici ne se concentre que sur quelques aspects du discours journalistique. L'analyse d'autres éléments du discours, comme l'emploi des métaphores, des connecteurs logiques, des modalités ou de l'enchaînement thématique, montrerait d'autres tendances dans la représentation des réfugiés.

Table des figures

Diagramme 1 - L'axe d'objectivité/subjectivité des unités lexicales

Diagramme 2 –Fréquence des noms désignant les personnes immigrées dans le corpus

Diagramme 3 – L'hypéronymie du nom « demandeur d'asile »

Diagramme 4 – Positionnement axiologique des noms désignant les réfugiés

Diagramme 5 – La comparaison de la fréquence des fonctions du nom réfugié dans les syntagmes nominaux

Diagramme 6 – La comparaison de la distribution du rôle d'agent des réfugiés et d'Angela Merkel

Diagramme 7 – La distribution des citations directes des locuteurs cités

Tableau 1 – Comparaison des définitions et des connotations des noms des personnes étrangères

Tableau 2 – Comparaison des noms désignant les réfugiés et les autres personnes immigrées

Résumé

Tato práce se zaměřuje na analýzu obrazu uprchlíků ve francouzském deníku *Le Monde*. Jejím cílem je objasnit, jak jsou uprchlíci v tisku zobrazováni, zda při konstrukci jejich obrazu dochází k šíření stereotypů či morální paniky. Zaměřuje se také na známky pronikání subjektivního hodnocení autora do jejich zobrazení. Objasňuje, jak jsou ke konstrukci obrazu uprchlíků použity jazykové prostředky. Soustředí se na tři aspekty diskurzu – substantiva použitá k označení uprchlíků, syntaktické a sémantické role, které jsou jim přisuzovány a jejich zobrazení v rámci přímé řeči citovaných sociálních aktérů.

V rámci práce je charakterizován žurnalistický diskurz, jeho účel i normy a pravidla, kterými se řídí a která by měl ideálně splňovat. Dále jsou popsány některé odchylky od respektování norem, jako je například tvorba a užívání stereotypních zobrazení, dramatizace, či šíření morální paniky a s tím spojené ryze negativné prezentace určité společenské skupiny. Následuje samotná analýza článků, ve které je nejdříve popsán zkoumaný lingvistický prostředek, poté jsou uvedeny příklady použití tohoto prostředku v rámci analyzovaného diskurzu. Každý příklad je opatřen komentářem, který se opírá o poznatky týkající se charakteristiky daného lingvistického prostředku a objasňuje, zda je konkrétní užití projevem odchylky od normy žurnalistického diskurzu, čímž aplikuje do praxe poznatky uvedené v první části práce.

Bibliographie

- BEN-YEHUDA, N. & GOODE, E. (1994). Moral Panics : Culture, Politics, and Social Construction. In *Annual Review of Sociology*. Vol. 20, pp. 149-171.
- BOYER, H. (2008). Stéréotype, emblème, mythe. Sémiotisation médiatique et figement représentationnel. In *Mots. Les langages du politique* [En ligne]. [cit. 2017-02-07]. N°88, pp. 99-115. Disponible sur : <https://mots.revues.org/14433>
- CHARAUDEAU, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. In *Semen* [En ligne]. [cit. 2017-02-10]. N°22. Presses universitaires de Franche-Comté. Disponible sur : <http://semen.revues.org/2793>
- CHARAUDEAU, P. (2009). Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? *Communication* [En ligne]. [cit. 2017-02-10]. Vol.27, n°2. Éditions Nota Bene, Québec. Disponible sur : <http://www.patrick-charaudeau.com/Une-ethique-du-discours-mediatique.html>
- CHARRON, J. (2006). Subjectivation du discours du journalisme politique au Québec, 1945-1995. *Mots. Les langages du politique* [En ligne]. [cit. 2017-02-11]. N°82, pp. 81-94. ENS Editions. Disponible sur : <http://mots.revues.org/800>
- COHEN, S. (2002). *Folk Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers*. (3^e éd.). Londres : Routledge Classics.
- DAVIER, L. (2009). Polyphonie dans le discours journalistique : une étude comparative de la presse anglophone et francophone. In *ASp* [En ligne]. [cit. 2017-04-10]. N°56, pp. 67-88. Disponible sur : <http://asp.revues.org/145>
- DAVIS, N.Y. & STASZ, C. (1990). *Social Control of Deviance: A Critical Perspective*. New York : McGraw Hill.
- ERJAVEC, K. (2003). Media construction of identity through moral panics: discourses of immigration in Slovenia. In *Journal of Ethic and Migration Studies*. Vol. 29, n°1, pp. 83-101.
- FAIRCLOUGH, N. (1995). *Media Discourse*. E. Arnold (Ed.). Trowbridge : Redwood Books. ISBN 0 340 63222 4.

- FEUILLARD, C. (2009). A propos des fonctions syntaxiques. In *La Linguistique* [En ligne]. [cit. 2017-03-12]. Vol. 45, n°2, pp. 93-114. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2009-2-page-93.htm>
- FOWLER, R., *et al.* (1979). *Language and Control*. London : Routledge & K. Paul.
- HERZFELD, M. (1992). La pratique des stéréotypes. In *L'Homme* [En ligne]. [cit. 2017-02-07]. Vol. 32, n°121, pp. 67-77. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1992_num_32_121_369471
- HUNT, A. (1997). 'Moral Panic' and Moral Language in the Media. In *The British Journal of Sociology* [En ligne]. [cit. 2017-02-21]. Vol. 48, n°4, pp. 629-648. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/591600>
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1977). *La connotation*. (2^e éd.). Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2009). *L'Énonciation*. Paris : Armand Colin.
- KRONNING, H. (2012). Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives. *Langue française* [En ligne]. [cit. 2017-04-06]. Vol. 1, n°183, pp. 83-97. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2012-1-page-83.htm>
- LAZACE, G. (2016). La reprise et le défigement des aphorisations dans la presse : mise en évidence de transferts citationnels à travers le temps et l'espace. In *SHS Web of Conferences* [En ligne]. [cit. 2017-04-03]. Disponible sur : http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2016/05/shsconf_cmlf2016_02010.pdf
- LIPPMANN, W. (2004). *Public Opinion*. (10^e éd.). [Project Gutenberg eBook]. [cit. 2017-02-15]. Disponible sur : http://pages.uoregon.edu/koopman/courses_readings/dewey/lippmann_etext_public-opinion.pdf
- MCCOMBS, M. (2007). The Agenda-Setting Theory. In *Cuadernos de Información* [En ligne]. [cit. 2017-01-29]. N°20, pp. 44-50. Disponible sur : <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=97120369004>
- MCNAIR, B. (1998). *The Sociology of Journalism*. London : Arnold.

- MERILL, J.C. (2000). Les quotidiens de référence dans le monde. In *Les Cahiers du Journalisme* [En ligne]. [cit. 2017-02-20]. N°4, pp. 10-14. Disponible sur : http://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/7/01_Merril.pdf
- PÉTICLERC, A. (2014). *Le postulat critique au coeur de l'analyse de discours : Introduction critique aux bases méthodologiques et épistémologiques des Critical Discourse Studies*. These, Université de Franche-Comté. [cit. 2017-03-07]. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01174101/file/these_A_PETITCLERC_Adele_2014.pdf
- RABATEL, A. (2004). L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques. In *Langages* [En ligne]. [cit. 2017-03-20]. Vol. 38, n°156, pp. 3-17. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_960
- RIEGEL, M. *et al.* (2008) *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ROBERT, P., REY-DEBOVE, J., REY, A. (2010). *Le nouveau Petit Robert de la langue française 2010*. Paris : Le Robert.
- ROSIER, L. (2002). La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct surmarqué. In *L'Information Grammaticale* [En ligne]. [cit. 2017-04-04]. N°94, pp. 27-32. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2002_num_94_1_2668
- RUDIN, R. & IBBOTSON, T. (2002). *An Introduction to Journalism: Essential Techniques and Background Knowledge*. New York et Londres : Focal Press.
- SHOEMAKER, P. (2009). *Gatekeeping Theory*. New York et Londres : Routledge.
- STAGE, L. (1991). Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles. In *Revue Romane* [En ligne]. [cit. 2017-04-07]. Vol. 26, n°2, pp. 163-205. Disponible sur : http://img.kb.dk/tidsskriftdk/pdf/rro/rro_0026-PDF/rro_0026_94292.pdf
- TEO, P. (2000). Racism in the news : A Critical Discourse Analysis of news reporting in two Australian newspapers. *Discourse and Society*. Vol. 11, n°1, pp. 7-49.

- TÉTU, J-F. (2002). Les stratégies de la citation dans la presse. In *Citation et détournement* [En ligne]. [cit. 2017-04-05]. pp. 13-24. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00397400/document>
- TÉTU, J-F. (2004). L'émotion dans les médias : dispositifs, formes et figures. In *Mots. Les langages du politique* [En ligne]. [cit. 2017-03-30]. N°75, pp. 9-20. Disponible sur : <http://mots.revues.org/2843>
- THOMSON, K. (1998). *Moral Panics*. London : Routledge.
- TRAMPOTA, T. (2006). *Zpravodajství*. Prague : Portál.
- Trésor de la langue française informatisée*. Nancy, CNRS, ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), UMR CNRS-Université Nancy 2. [<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>]
- VAN DIJK, T. A. (2000). New(s) Racism: A Discourse Analytical Approach. In S. Cottle (Éd.), *Ethnic Minorities and the Media*. pp. 33-49. Buckingham : Open University Press.
- VAN LEEUWEN, T. (2003). The representation of social actors. In C. R. Caldas-Coulthard & M. Coulthard (Éds.), *Texts and Practices : Readings in Critical Discourse Analysis*. pp. 32-70. Londres et New York : Routledge.
- WHITE, D. (1950). The Gatekeeper: a case study in the selection of news. In *Journalism & Mass Communication Quarterly* [En ligne]. [cit. 2017-02-11]. Vol.27, n°4, pp. 383-390. Disponible sur : <http://www.aejmc.org/home/wp-content/uploads/2012/09/Journalism-Quarterly-1950-White-383-90.pdf>

Articles de presse disponibles en ligne

- BONN, S.A. (2015). Who Benefits from Public Fear ? *Psychology Today*. [cit. 2017-03-21]. Disponible sur : <https://www.psychologytoday.com/blog/wicked-deeds/201507/moral-panic-who-benefits-public-fear>
- BOUVIER, P. (2016, 21 janvier). Après Cologne, un fait divers ravive les tensions autour des réfugiés en Allemagne. *Le Monde*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/01/21/apres-cologne-un-fait-divers-ravive-les-tensions-autour-des-refugies-en-allemande_4851406_3214.html

- CHAUVET, A. (2016, 2 juillet). Après les agressions à Cologne, les Allemands ont-ils sombré dans la peur des immigrés? *20minutes*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : <http://www.20minutes.fr/monde/1861643-20160702-apres-agressions-cologne-allemands-sombre-peur-immigres>
- Crise migratoire : un « crash test » pour l'Europe. (2015, 15 septembre). *Le Figaro*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/15/97001-20150915FILWWW00110-la-crise-migratoire-est-un-crash-test-pour-l-europe.php>
- DAGORN, G. (2016, 21 avril). Asile : plus de 360 000 réfugiés accueillis en 2015 en Europe. *Le Monde*. [cit. 2017-04-21]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/04/21/asile-plus-360-000-refugies-accueillis-en-2015-en-europe_4906413_4355770.html
- Europe : plus de 300 000 migrants ont traversé la Méditerranée en 2016. (2016, 20 septembre). *Le Parisien*. [cit. 2017-04-21]. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/europe-plus-de-300-000-migrants-ont-traverse-la-mediterranee-en-2016-20-09-2016-6135511.php>
- Face aux migrants, l'Europe affiche ses divisions. (2015, 10 septembre). *L'Express*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/face-aux-migrants-l-europe-affiche-ses-division_1714637.html
- JEDWAB, L. (2015, 4 septembre). Migrant, exilé, réfugié : les mots pour le dire. *Le Monde*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/09/04/migrant-exile-refugie-les-mots-pour-le-dire_4745562_1654200.html#JYIrF1ft066vD8J2.99que
- LOHRENZ, C. (2016, 8 janvier). Allemagne. Réfugiés : il y aura un avant et un après Cologne. *Courrier international*. [cit. 2017-04-20]. Disponible sur : <http://www.courrierinternational.com/article/Allemagne-refugies-il-y-aura-un-avant-et-un-apres-cologne>
- MALONE, B. (2015, 20 août). Why Al Jazeera will not say Mediterranean 'migrants'. *Al Jazeera*. [cit. 2017-03-17]. Disponible sur : <http://www.aljazeera.com/blogs/editors-blog/2015/08/al-jazeera-mediterranean-migrants-150820082226309.html>
- POUCHARD, A. (2015, 25 août). “Migrant” ou “réfugié” : quelle différence ? *Le Monde*. [cit. 2017-03-17]. Disponible sur : <http://www.lemonde.fr/les->

decodeurs/article/2015/08/25/migrant-ou-refugie-quelles-differences_4736541_4355770.html

RITTER, K. (2015, 28 août). Refugees or migrants? Describing the crisis on Europe's borders. *The Globe and Mail*. [cit. 2017-03-20]. Disponible sur : <http://www.theglobeandmail.com/news/world/refugees-or-migrants-describing-the-crisis-on-europes-borders/article26154162/>

VAUDANO, M. (2015, 04 septembre). Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et vidéos. *Le Monde*. [cit. 2017-03-19]. Réperé à : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/04/comprendre-la-crise-des-migrants-en-europe-en-cartes-graphiques-et-videos_4745981_4355770.html#PeGGMZkEt9BWIjoP.99

Documents électroniques

Code de déontologie journalistique. (2013). Linard, A. (Éd.). In *Les carnets de la déontologie*. N°5, pp. 5-48. [cit. 2017-04-22]. Disponible sur : <http://www.codededeontologiejournalistique.be/assets/codedeontologie2013.pdf>

Pages web

UNHCR : The UN Refugee Agency. Demandeurs d'asile. [cit. 2017-03-10]. Disponible sur : <http://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html>

Croix-Rouge de Belgique. (2017). Immigration : quelques définitions. [cit. 2017-03-10]. Disponible sur : <http://www.croix-rouge.be/activites/asile-et-migration/immigrationc2a0-quelques-definitions/>

Annexes

Annexe 1 – Corpus d’articles

A Cologne, l’agression de dizaines de femmes lors du Nouvel An suscite l’indignation

Le gouvernement promet de punir les coupables « sans considération de leur origine ou de leur passé ».

Le Monde.fr | 05.01.2016 à 18h20 • Mis à jour le 06.01.2016 à 14h11 | Par Cécile Boutelet (Berlin, correspondance)

Une vague d’indignation a saisi l’Allemagne à la suite de la révélation d’une série d’agressions contre des femmes, survenues la nuit de la Saint-Sylvestre près de la gare centrale de Cologne. Des agressions sans précédent, dont le pays n’a saisi l’ampleur que mardi 5 janvier.

Depuis trois jours, les plaintes se multiplient : mardi, 90 femmes au total avaient déclaré à la police avoir été agressées, notamment sexuellement, par des hommes décrits par les autorités comme « *d’origine arabe et nord-africaine* », alors qu’elles se trouvaient sur la place de la gare. Les autorités estiment que le nombre réel des victimes est sans doute beaucoup plus élevé. Les enquêteurs ont rapporté des vols et des blessures, ainsi qu’un viol.

Les agressions à Cologne se sont déroulées en plein cœur de la ville, entre la gare centrale et la cathédrale, une zone pourtant placée sous surveillance policière. La place est habituellement le théâtre de tirs de pétard et de petits feux d’artifice le soir du 31 décembre. Selon le récit de la police, entre 500 et un millier d’hommes, âgés de 18 à 35 ans, se sont rassemblés sur la place à partir de 21 heures. Certains ont tiré des feux d’artifice contre la foule de façon si dangereuse que la place a dû être évacuée par la police peu avant minuit pour éviter un mouvement de panique. Dans les heures qui ont suivi, certains de ces hommes, dont le nombre est évalué entre vingt et quarante, ont encerclé, harcelé et dévalisé des femmes qui se trouvaient sur la place.

« Nouvelle dimension de la violence »

La violence et les agressions ont pris de court les témoins ainsi que la police locale, pourtant habituée aux excès du carnaval. « *C'est une nouvelle dimension de la violence, nous n'avons jamais vu ça* », a déclaré Arnold Plickert, président du syndicat de la police en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Dans une Allemagne où les rapports entre hommes et femmes sont en général très respectueux, et où les femmes sont peu importunées dans la rue, ces informations ont créé un choc. « *Je n'avais encore jamais vu autant de femmes en larmes* », a témoigné une jeune femme présente ce soir-là sur le site du quotidien *Süddeutsche Zeitung*. Mardi soir, environ 300 personnes, selon les organisateurs, se sont rassemblées près de la cathédrale de Cologne pour protester contre les agressions.

Mardi, une réunion de crise a rassemblé autour d'Henriette Reker, maire de la ville, des représentants de la police, afin de discuter des mesures de sécurité à prendre, notamment en prévision des festivités du carnaval de Cologne, qui doit se tenir début février. Le chef de la police a annoncé un renforcement important des mesures de sécurité, afin que la ville « *reste un lieu où chacun puisse faire la fête librement* ».

La police de Cologne est sous pression. Très critiquée, notamment par le ministre de l'intérieur, Thomas de Maizière, pour n'avoir pas su empêcher des agressions au pied de la cathédrale, elle a également reconnu une erreur de jugement : au lendemain des événements, elle avait indiqué que la nuit avait été « *globalement calme* ».

Les réactions se sont multipliées depuis à l'échelon national. Selon la presse allemande, l'inquiétude est grande à la chancellerie. Mardi soir, Angela Merkel a téléphoné à la maire de Cologne pour s'enquérir de l'avancée de l'enquête. Elle a exprimé son indignation contre les « *abominables attaques et agressions sexuelles* », qui exigent une réponse sévère de l'Etat de droit. « *Tout doit être mis en œuvre pour que les coupables soient identifiés, rapidement et complètement, sans considération de leur origine ou de leur passé* », a-t-elle indiqué dans un communiqué. De nombreux responsables politiques ont pris la parole mardi pour condamner les agressions et réclamer des sanctions sévères.

« Suspicion générale » contre les réfugiés

Ces agressions peuvent-elles avoir été le fait de groupes de réfugiés ? La question a été maintes fois posée, mardi, par les journalistes aux responsables policiers ou politiques. Dans

les faits, la police ne dispose d'aucune information précise sur l'identité des agresseurs et n'a procédé à aucune interpellation. La maire de Cologne a précisé qu'« *il n'existait aucune preuve permettant de dire qu'il s'agissait de personnes accueillies à Cologne en tant que réfugiés* ». Certains éléments indiquent au contraire qu'il pourrait s'agir de criminalité organisée, active à Cologne depuis plusieurs années.

Mais sur les réseaux sociaux, les événements de Cologne ont entraîné une nouvelle vague d'hostilité contre les réfugiés. Certains sites comme le Spiegel online ont même fermé certains de leur forum face à l'afflux de commentaires haineux. Le parti populiste de droite AfD s'est engouffré dans la brèche. La présidente du parti, Frauke Petry, a évoqué « *les conséquences épouvantables d'une politique migratoire et d'asile catastrophique* ».

Interrogé mardi soir sur la question de savoir si les événements de Cologne mettaient en danger la culture d'accueil des Allemands, le ministre de l'intérieur, Thomas de Maizière, a répondu que les « *réfugiés ne devaient pas faire l'objet d'une suspicion générale, surtout à ce stade de l'enquête* », mais qu'il ne fallait pas non plus « *ériger de tabou* » sur l'identité des agresseurs, « *si certains éléments indiquent qu'il s'agit de Nord-Africains* ».

Les événements de Cologne risquent de s'imposer dans le débat sur l'accueil des réfugiés. Car de plus en plus d'Allemands redoutent les conséquences de l'arrivée dans le pays d'un million de réfugiés venus essentiellement du Proche-Orient. Le ministre CSU des transports, Alexander Dobrindt a déjà demandé une « *réorientation dans la politique migratoire* ».

Agressions sexuelles à Cologne : la maire promet « les poursuites les plus fermes »

Le Monde.fr | 06.01.2016 à 14h18

Une série d'agressions ont été commises à l'encontre de dizaines de femmes la nuit de la Saint-Sylvestre, près de la gare de Cologne (Allemagne), suscitant l'indignation nationale. Depuis trois jours, les plaintes se multiplient : mardi, 90 femmes avaient déclaré à la police avoir été agressées, notamment sexuellement, par des hommes décrits par les autorités comme « d'origine arabe et nord-africaine ». Les autorités estiment que le nombre réel des victimes est sans doute beaucoup plus élevé. Les enquêteurs ont rapporté des vols et des blessures, ainsi qu'un viol.

« Nous espérons que les poursuites les plus fermes seront bien lancées », a déclaré la maire, Henriette Reker. L'édile a ajouté que la ville allait « rappeler aux visiteurs de culture différente que pour le carnaval il ne faut pas confondre la fête et les comportements festifs avec une invitation aux violences sexuelles ». Le carnaval doit en effet démarrer au début de février.

Après Cologne, Merkel durcit le ton sur les réfugiés

Le journal « Welt am Sonntag » affirme que des demandeurs d’asile figureraient parmi les auteurs d’agressions de femmes dans la nuit du Jour de l’an.

LE MONDE | 07.01.2016 à 17h53 • Mis à jour le 08.01.2016 à 16h39 | Par Cécile Boutelet (Cologne, envoyée spéciale)

Les événements de la Saint-Sylvestre à la gare de Cologne conduisent les dirigeants allemands à durcir leurs discours sur les réfugiés. Selon les informations publiées par le journal Welt am Sonntag, jeudi 7 janvier, la police de Cologne, contrairement à ce qu’avait au départ déclaré sa direction, disposerait d’informations précises sur les auteurs présumés des agressions sexuelles commises ce soir-là. Les forces de l’ordre auraient en effet contrôlé dans la soirée une centaine de personnes à la suite de ces actes de violence. Certaines d’entre elles auraient été interpellées et placées en garde à vue peu après les faits. « *Seule une petite minorité de ces personnes était des Nord-Africains, la plus grosse partie était des Syriens* », affirme le journal.

Lors d’une conférence de presse jeudi soir, la chancelière Angela Merkel a promis une réponse ferme contre les auteurs de ces « *actes criminels répugnants* » et un renforcement de la politique de reconduite à la frontière pour les étrangers auteurs de délits. « *Le sentiment – de femmes dans ce cas – d’être totalement livré à soi-même et sans défense est pour moi personnellement insupportable*, a-t-elle déclaré. *Il s’agit d’envoyer des signaux clairs à ceux qui refusent de respecter notre droit.* » Elle a évoqué la nécessité « *de parler des fondements culturels du vivre-ensemble* ».

Dans une interview au journal *Bild* du 8 janvier, le vice-chancelier Sigmar Gabriel s’est également montré très ferme. « *Je l’affirme : zéro tolérance contre la criminalité et les agressions sexuelles*, a-t-il insisté, en promettant une réponse forte de l’Etat. *Nous le devons aux Allemands et à l’écrasante majorité des réfugiés honnêtes.* »

Welt am Sonntag, classé à droite dans la presse allemande, cite le témoignage anonyme de policiers présents place de la Gare au moment des faits. Blessés par les critiques du ministre de l’intérieur, Thomas de Maizière, à leur endroit, les fonctionnaires ont expliqué que les informations données par le chef de la police locale, Wolfgang Albers, n’étaient pas justes. Ce dernier avait déclaré que la police ne disposait d’aucune information sur l’identité des

agresseurs. La maire de Cologne, Henriette Reker, avait même ajouté que « *rien ne permettait de dire qu'il s'agissait de réfugiés* ».

A Cologne, l'enquête sur les agressions contre des femmes au Nouvel An progresse lentement

Le Monde.fr avec AFP et AP | 07.01.2016 à 16h12 • Mis à jour le 08.01.2016 à 16h36

La police dit avoir identifié 16 suspects et a enregistré 121 plaintes. Angela Merkel a exigé que « tout ce qui s'est passé apparaisse au grand jour ».

Fourgons et policiers stationnaient devant la principale gare de Cologne, de sa cathédrale et du centre commercial, lieux où se sont déroulées, lors de la soirée du Nouvel An, plus d'une centaine d'agressions contre des femmes qui marchaient dans la rue.

La police dit avoir identifié 16 personnes, « *en grande partie originaires d'Afrique du Nord* », soupçonnées d'avoir participé aux agressions. Elle va procéder à l'examen d'images de vidéosurveillance et de récits de témoins afin de déterminer le degré d'implication de ces hommes. Aucune interpellation n'a eu lieu. Au total, 121 plaintes ont été déposées.

« Dans environ un tiers des cas, il s'agit de délits à caractère sexuel (...) Dans les autres cas, les enquêtes sont en cours pour des faits de blessures ou de vols », selon un communiqué de la police locale.

Le fait que les premiers éléments semblent indiquer que les auteurs de ces agressions seraient d'origine « *arabe ou nord-africaine* » choque la population, même si les autorités répètent ne disposer à ce stade d'aucun élément mettant en cause des personnes qui seraient arrivées en tant que réfugiées sur le sol allemand.

Une « nouvelle dimension dans la criminalité »

La chancelière allemande, Angela Merkel, a tenu une conférence de presse, jeudi à Berlin, pour dire à nouveau que « *ce qui s'est passé au Nouvel An est absolument inacceptable* ».

« Le sentiment qu'ont éprouvé ces femmes d'être absolument sans défense et à la merci m'est personnellement intolérable. Il est par conséquent important que tout ce qui s'est passé apparaisse au grand jour. Nous devons aussi continuer de parler des bases de notre coexistence culturelle en Allemagne et ce que les gens attendent à raison, c'est que les actes suivent les discours. »

Si rien ne montre que des réfugiés aient été impliqués dans cette affaire, le ministre de la justice, Heiko Maas, a dit dans la presse que si des réfugiés figuraient parmi les suspects, « *ils pourraient être expulsés* » s'ils sont passibles de peine de prison supérieure à un an.

Pour autant, la police allemande n'hésite pas à parler de « *nouvelle dimension dans la criminalité* » après cette affaire. Le quotidien *Bild* et l'édition en ligne de l'hebdomadaire *Der Spiegel* ont publié un procès-verbal de police, rédigé le 4 janvier, soit trois jours après les faits, décrivant le « *chaos* » le soir du réveillon à Cologne, alors que la police a été accusée d'incurie :

- L'auteur du procès-verbal, un cadre de police, écrit que « *des femmes en pleurs ont rapporté les agressions sexuelles* » et que « *des victimes et témoins ont été menacés* ».
- « *Des policiers et des passants ont pu empêcher que des viols* » ne soient commis et « *des femmes, accompagnées ou pas, ont essuyé un harcèlement nourri indescriptible* ».
- La police « *n'a pas pu maîtriser l'ensemble des événements, des agressions, des délits... parce qu'il y en a eu trop en même temps* ».

5 questions sur les agressions massives de femmes lors du Nouvel An à Cologne

Révélee à mesure que s'accumulaient les plaintes des victimes, l'affaire scandalise l'Allemagne et prend une tournure politique.

Le Monde.fr | 08.01.2016 à 18h35 • Mis à jour le 08.01.2016 à 19h17 | Par Cécile Bouanchaud

Des agressions, notamment sexuelles, survenues la nuit de la Saint-Sylvestre, près de la gare centrale de Cologne, scandalisent l'Allemagne. Selon les témoins et les premiers éléments de l'enquête, elles auraient été commises par des hommes décrits comme « *d'origine arabe et nord-africaine* ».

Révélees à mesure que s'accumulaient les plaintes des victimes, ces agressions ont entraîné une série d'arrestations, le limogeage du chef de la police de Cologne et un vif débat qui prend un tour résolument politique.

Que s'est-il passé la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne ?

Des milliers de personnes déambulent dans le centre-ville de Cologne. Selon un rapport des forces de l'ordre, des rixes, vols et agressions sexuelles débutent dès 21 h 45, entre la gare centrale et la cathédrale, entraînant une première intervention des policiers, qui ne mettra pour autant pas un terme aux infractions.

Une heure plus tard, l'esplanade à proximité de la gare ne désemplit pas, a rapporté le journal *Bild*, et les femmes « *accompagnées ou non, doivent effectuer une véritable "course d'obstacles" pour traverser la place de la gare* », sans se faire importuner.

Sous couvert d'anonymat, des policiers, présents au moment des faits, parlent de « *plus de 2 000 personnes, presque toutes d'origine arabe, réparties dans un rayon de deux kilomètres autour de la gare centrale* », a rapporté Welt am Sonntag, un journal classé à droite.

Des faits confirmés par un rapport de la police de Cologne daté du 2 janvier, que le quotidien a pu se procurer. Au départ, le ministre fédéral de la justice parlait, lui, de mille personnes.

Peu après minuit, les forces de l'ordre présentes sur place sont dépassées. Des individus, ivres pour la plupart, jettent des pétards et des feux d'artifice dans la foule depuis le sommet des

marches du parvis de la cathédrale, provoquant une première intervention des forces de l'ordre.

Les individus dispersés dans le noir en petits groupes de vingt à quarante personnes s'en prennent alors aux femmes. « *Ils se sont mis à nous agresser, nous prenant l'entrejambe, touchant nos décolletés, sous les manteaux* », a rapporté une victime à la chaîne d'information en continu N-TV. De nombreuses autres victimes ont fait des récits identiques. « *Je n'avais encore jamais vu autant de femmes en larmes* », a décrit Steffi, travailleuse sociale de 31 ans, interrogée par le quotidien Süddeutsche Zeitung.

Où en est l'enquête ?

Au total, 170 plaintes liées ont été déposées. On sait aujourd'hui qu'environ les trois quarts d'entre elles font état d'agressions sexuelles, dont deux viols.

Les suspects identifiés à ce jour sont en majorité des réfugiés, a affirmé, vendredi, le gouvernement allemand. Selon un porte-parole du ministère de l'intérieur, la police fédérale effectue des vérifications sur 31 « suspects », dont 18 demandeurs d'asile, pour des violences et vols. Le ministère ne fait pas état de suspects en ce qui concerne les agressions sexuelles.

De son côté, la police de Cologne évoque 16 suspects identifiés pour des faits de violences sexuelles. Faute de communication coordonnée, et en raison, à Cologne, d'une communication très restrictive et de ce fait controversé des forces de l'ordre, il est impossible de savoir si certains de ces chiffres se recoupent ou s'ajoutent.

La chaîne publique de la région de Cologne, WDR, a affirmé que deux interpellations ont eu lieu, avant que les suspects soient remis en liberté. Selon ce média, les policiers ont découvert sur les téléphones portables de ces deux hommes des images vidéo du soir du Réveillon montrant des agressions.

Pourquoi l'affaire n'a-t-elle été rendue publique que tardivement ?

Selon un rapport de police, les forces de l'ordre ont été totalement dépassées, ne prenant pas la mesure des événements. Si bien que, le lendemain de la nuit de la Saint-Sylvestre, la police de Cologne a d'abord dressé un « *bilan positif* » de la soirée. « *Comme l'an passé, les festivités sur les ponts du Rhin, dans le centre de Cologne et de Leverkusen se sont déroulées*

de façon pacifique », a ainsi annoncé, samedi 1^{er} janvier, le communiqué officiel des forces de l'ordre.

Les premières plaintes ont été déposées dès le samedi après-midi, une trentaine étant enregistrées. Lundi, le chiffre a doublé, avec soixante plaintes. La police s'est alors décidée à communiquer. Mais il aura fallu attendre mardi pour que les autorités politiques prennent l'ampleur des événements.

Jeudi, la presse publie des extraits d'un autre rapport sur l'intervention des forces de l'ordre. Un récit qui détaille des violences bien plus graves que les autorités ne l'avaient reconnu jusqu'à présent. Selon ce document, qu'ont pu se procurer *Bild* et *Spiegel Online*, la place de la Gare s'est transformée en un lieu de violence et de peur, où la police, totalement dépassée, s'est montrée incapable de contrôler les diverses agressions, vols et attaques aux bouteilles et feux d'artifice contre les passants.

Comment la classe politique a-t-elle réagi ?

Mardi, le ministre allemand de l'intérieur, Thomas de Maizière, a critiqué l'inaction des policiers le soir des agressions :

« La police ne peut pas travailler de cette manière. Il n'est pas possible que la place soit évacuée et qu'ensuite les agressions aient lieu ».

Après avoir fait part de son indignation alors que l'affaire commençait à prendre de l'ampleur, la chancelière Angela Merkel a jugé que les incidents du Nouvel An posaient de « *très sérieuses questions qui vont au-delà de Cologne* ». Ces incidents sont-ils liés à « *des modèles de comportement collectifs* » particuliers ? « *Y-a-t-il quelque chose de l'ordre de la misogynie ?* », s'est interrogée M^{me} Merkel.

« Dans le cas des personnes issues de l'immigration, il y a certes un patient travail d'intégration à mener mais il faut aussi des règles claires, si nécessaire des sanctions et dans le cas de potentiels délits, naturellement toute la rigueur de la justice et de la dissuasion », a plaidé Julia Klöckner, la vice-présidente de la CDU, parti conservateur de M^{me} Merkel, dans une interview au quotidien Die Welt.

Le parti populiste Alternative für Deutschland (AfD) profite de ce que certains médias ont baptisé « *le scandale de la Saint-Sylvestre* » pour alimenter son discours anti-migrants. Jörg

Meuthen, porte-parole adjoint du parti, estime que « *les migrants qui [...] n'ont visiblement aucun scrupule ou mauvaise conscience à s'en prendre à des femmes sont très dangereux et démontrent leur absence de volonté d'intégration* ».

Quelles suites vont donner les autorités ?

Le débat national se focalise sur la présence de réfugiés parmi les auteurs des troubles alors que le pays a accueilli, en 2015, un nombre record de 1,1 million de demandeurs d'asile et que cet afflux massif suscite l'inquiétude grandissante d'une partie de l'opinion.

Jeudi 7 janvier, M^{me} Merkel s'est dite prête à examiner « *si tout ce qui est nécessaire a été fait en matière de modalités d'expulsion pour envoyer un signal clair à tous ceux qui ne veulent pas respecter nos règles de droit* ».

La loi allemande conditionne, à l'heure actuelle, l'expulsion d'un demandeur d'asile pendant l'examen de son dossier à une condamnation d'au moins trois ans de prison. A la condition supplémentaire que sa vie ou sa santé ne soient pas menacées dans son pays d'origine.

Agressions sexuelles à Cologne : une trentaine de suspects, dont des demandeurs d'asile

Le Monde.fr avec AFP, AP et Reuters / 08.01.2016 à 12h52 • Mis à jour le 08.01.2016 à 19h37

L'enquête sur les violences physiques et les vols dont ont été victimes des femmes le soir du Nouvel An à Cologne continue. Selon le ministère de l'intérieur, la police a établi une liste de « *trente et un suspects, dont les noms sont désormais identifiés* », de vol et d'agressions, mais pas à caractère sexuel.

Sur ces trente et une personnes identifiées et interrogées, neuf sont de nationalité algérienne ; huit marocaine ; cinq iranienne ; et quatre syrienne. Deux Allemands, un Irakien, un Serbe et un Américain sont également soupçonnés. Dix-huit de ces personnes avaient déposé une demande d'asile en Allemagne. Une porte-parole de la police a ensuite annoncé que deux suspects d'origine nord-africaine, âgés de 16 et 23 ans, avaient été arrêtés.

Le nombre de plaintes liées aux événements de cette nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne s'élève désormais à cent soixante-dix. On sait aujourd'hui qu'environ les trois quarts d'entre elles font état d'agressions sexuelles, dont deux viols. Et les plaintes se multiplient également dans d'autres villes d'Allemagne pour des faits similaires : à Stuttgart, à Munich, à Berlin et à Hambourg, où cinquante plaintes ont été enregistrées pour agressions sexuelles le soir du Nouvel An.

Des policiers dépassés

L'agence de presse DPA annonce, vendredi 8 janvier, la mise à la retraite anticipée du chef de la police de Cologne, Wolfgang Albers, après que les critiques se sont multipliées sur le manque de préparation et de réactivité des forces de l'ordre ce soir-là et sur le fait qu'il ait mis cinq jours pour évoquer publiquement l'affaire. Jeudi, la presse avait déjà publié des extraits d'un autre rapport sur l'intervention des forces de l'ordre place de la Gare, le soir de la Saint-Sylvestre. Un récit qui détaille des violences bien plus graves que les autorités ne l'avaient reconnu jusqu'à présent. Selon ce document, qu'ont pu se procurer *Bild* et Spiegel Online, la place de la Gare s'est transformée en un lieu de violence et de peur, où la police, totalement dépassée, s'est montrée incapable de contrôler les diverses agressions, vols et attaques aux bouteilles et feux d'artifice contre les passants.

« Les forces de police n'ont pas pu maîtriser tous les événements », poursuit le rapport, qui reconnaît que la police s'est trouvée dépassée au point, à certains moments critiques, « de ne pas pouvoir enregistrer les plaintes ».

Lors d'une conférence de presse, jeudi soir, la chancelière Angela Merkel a promis une réponse ferme à ces « *actes criminels répugnants* » et un renforcement de la politique de reconduite à la frontière pour les étrangers auteurs de délit.

« Le sentiment — de femmes dans le cas présent — d'être totalement livré à soi-même et sans défense est pour moi personnellement insupportable. Il s'agit d'envoyer des signaux clairs à ceux qui refusent de respecter notre droit. »

C'est que Mme Merkel est sous pression. Elle subit un feu roulant de critiques pour sa politique d'ouverture à l'égard des réfugiés venant de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan, et plusieurs responsables politiques ont établi un lien entre cette politique et les agressions.

Agressions à Cologne : Merkel pour l'expulsion des réfugiés condamnés

Alors que le scandale de multiples agressions de femmes secoue l'Allemagne, la chancelière s'est prononcée en faveur d'un très net durcissement des règles d'expulsion.

Le Monde.fr avec AFP | 09.01.2016 à 13h37 • Mis à jour le 10.01.2016 à 11h25

Alors que le scandale de centaines d'agressions de femmes lors du Nouvel An à Cologne secoue l'Allemagne, la chancelière Angela Merkel s'est prononcée samedi 9 janvier en faveur d'un très net durcissement des règles d'expulsion de demandeurs d'asile condamnés par la justice, l'autorisant même pour ceux condamnés à une peine avec sursis.

« *Si des réfugiés ont commis un délit* », cela doit « *avoir des conséquences, (...) cela veut dire que le droit [de séjour] doit s'arrêter s'il y a une peine de réclusion ou même avec sursis* », a déclaré M^{me} Merkel, faisant référence aux agressions sexuelles survenues le soir de la Saint-Sylvestre à Cologne (Ouest), qui impliqueraient des demandeurs d'asile.

Lors d'une réunion à Mayence (Sud-Ouest), la direction du parti conservateur de la chancelière CDU s'est accordée pour demander que la perte du droit d'asile en Allemagne soit plus systématique en cas de délit. Cette position doit désormais être discutée avec l'autre grand parti présent dans la coalition gouvernementale à Berlin, les sociaux-démocrates du SPD.

Modification de la loi

« *Il est important que là où la loi n'est pas suffisante, elle soit modifiée* », a déclaré M^{me} Merkel lors d'une conférence de presse, y voyant là aussi « *l'intérêt de la grande majorité des réfugiés* ».

A ce jour, selon la loi allemande, l'expulsion d'un demandeur d'asile n'a lieu qu'après une condamnation à au moins trois ans de prison, mais à la condition que sa vie ou sa santé ne soient pas menacées dans son pays d'origine.

En fin de journée samedi, la police de Cologne a annoncé que le nombre de plaintes liées aux violences dans la ville durant la nuit du Nouvel An avait grimpé à 379. Les suspects sont principalement des « *demandeurs d'asile* » ou des « *immigrés en situation illégale* », a ajouté la police.

L'extrême droite allemande a tenté samedi de tirer profit à Cologne de l'émoi suscité par les violences dans cette ville rhénane, le tout dans une atmosphère très tendue. Au bout de trois heures de rassemblement, la police, cible de jets de bouteilles et de pétards, a finalement fait usage de canons à eau et de gaz lacrymogène. Les débordements ont fait quatre blessés légers selon les forces de l'ordre.

L'Allemagne a vu affluer en 2015 1,1 million de demandeurs d'asile, et les violences du Nouvel An à Cologne ont créé un choc dans le pays, faisant croître les critiques à l'égard de la politique d'ouverture aux demandeurs d'asile suivie depuis septembre par la chancelière.

Violences du Nouvel An à Cologne : le nombre de plaintes dépasse désormais les 500

Le Monde.fr avec AFP | 10.01.2016 à 12h39 • Mis à jour le 10.01.2016 à 19h39

Après les violences du Nouvel An à Cologne le nombre de plaintes est passé à 516, dont environ 40 % pour des faits d'agression sexuelle, a fait savoir la police dimanche 10 janvier. Dix-neuf personnes sont pour l'instant considérées comme suspectes, a poursuivi la police dans un communiqué. Cette nuit-là, des dizaines d'hommes agissant en bandes s'en étaient pris à des femmes en plein centre-ville, au milieu d'une foule masculine estimée au total à un millier de personnes.

Des violences probablement planifiées selon le ministre de la justice allemand

Ces violences qui ont scandalisé l'Allemagne ont très vraisemblablement été coordonnées et planifiées, a estimé dimanche le ministre de la justice, Heiko Maas, dans une interview au quotidien *Bild* :

« Quand une telle horde se rassemble pour enfreindre la loi, cela paraît sous une forme ou une autre planifié. Personne ne me fera croire que cela n'a pas été coordonné ou préparé »

« Nous devons urgemment clarifier comment on a pu en arriver à de tels actes », a souligné le ministre. Quand bien même des demandeurs d'asile sont suspectés par la police, il a mis en garde contre les amalgames avec tous les réfugiés arrivant dans le pays.

« Il est hasardeux de faire un lien entre l'origine d'une personne et sa propension à enfreindre la loi », a-t-il dit car les statistiques montrent que les réfugiés « commettent en proportion autant de délits que les Allemands ».

La chancelière Angela Merkel durcit le ton

Samedi, la chancelière Angela Merkel s'est montrée très ferme face aux réfugiés qui auraient participé aux violences à Cologne.

« Si des réfugiés ont commis un délit », cela doit « avoir des conséquences, (...) cela veut dire que le droit [de séjour] doit s'arrêter s'il y a une peine de réclusion ou même avec sursis »

La direction du parti conservateur de la chancelière, la CDU (*Christlich Demokratische Union Deutschlands* – « l'Union démocrate-chrétienne d'Allemagne »), s'est accordée pour demander que la perte du droit d'asile en Allemagne soit plus systématique en cas de délit.

Une position qui doit désormais être discutée avec l'autre grand parti présent dans la coalition gouvernementale à Berlin, le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD – *Sozialdemokratische Partei Deutschlands*).

Manifestations tendues à Cologne entre l'extrême droite et les forces de l'ordre

Au même moment samedi, l'extrême droite allemande a tenté de tirer profit à Cologne de cet émoi, en manifestant dans une atmosphère très tendue. « *L'Allemagne a survécu à la guerre, à la peste et au choléra, mais survivra-t-elle à (Angela) Merkel ?* », clamait une pancarte au milieu de la foule de partisans du mouvement Pegida des « Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident ».

Au bout de trois heures de rassemblement, la police, cible de jets de bouteille et de pétard, a finalement fait usage de canons à eau et de gaz lacrymogène. A quelques encablures de là, un millier de contre-manifestants s'étaient regroupés au cri de « *Nazis dehors !* » et avec des pancartes affichant que « *le fascisme n'est pas une opinion, c'est un crime* » et que « *les réfugiés sont les bienvenus* ».

En 2015, l'Allemagne a vu affluer 1,1 million de demandeurs d'asile, et les violences du Nouvel An à Cologne ont créé un choc dans le pays, faisant croître les critiques à l'égard de la politique d'ouverture aux demandeurs d'asile suivie depuis septembre par la chancelière.

Agressions du Nouvel An à Cologne : au moins 516 plaintes

Les autorités allemandes doivent dévoiler lundi le premier rapport approfondi d'enquête sur les violences de Cologne alors que le nombre de plaintes déposées augmente chaque jour.

Le Monde.fr | 11.01.2016 à 07h54 | Par Marine Forestier

Au moins 516 personnes, essentiellement des femmes, ont porté plainte à la suite des violences du Nouvel An à Cologne, dont 40 % pour des faits d'agression sexuelle, selon un dernier décompte de la police. Lundi, le ministre de tutelle de la police de cette ville de l'ouest de l'Allemagne, Ralf Jäger, doit être auditionné par le Parlement de l'Etat régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie afin de faire un état des lieux sur l'enquête. Pour le ministre de la justice, Heiko Maas, ces agressions en série, pour lesquelles le nombre de plaintes augmente tous les jours, ne peuvent qu'avoir été « *planifiées* ». Dix-neuf personnes sont pour l'instant considérées comme suspectes. La police a, dans un premier temps, parlé de réfugiés, d'immigrants illégaux ou de demandeurs d'asile originaires de pays d'Afrique du Nord, avant de ne plus mentionner l'origine des agresseurs.

Si rien ne prouve encore la responsabilité des réfugiés, Angela Merkel se voit contrainte de restreindre un peu plus sa politique d'ouverture à leur égard, à moins de deux ans des prochaines élections générales. L'opinion allemande doute de la capacité du pays à intégrer le million de demandeurs d'asile venus l'an dernier de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan ou d'Afrique du Nord. Une manifestation de l'extrême droite menée par le mouvement islamophobe Pegida contre les migrants et contre la chancelière a rassemblé 1 700 personnes, samedi à Cologne. Angela Merkel a annoncé dimanche un très net durcissement des règles d'expulsion des réfugiés condamnés par la justice. Depuis le début de l'année, entre 3 000 et 4 000 personnes arrivent chaque jour en Allemagne.

Migrants : comment Cologne a tout changé en Allemagne

Les nombreuses agressions sexuelles du 31 décembre contraignent Angela Merkel à infléchir son discours sur les réfugiés.

LE MONDE / 11.01.2016 à 06h47 • Mis à jour le 11.01.2016 à 14h03 | Par Frédéric Lemaître (Berlin, correspondant)

L'origine des agressions dont ont été victimes plusieurs centaines de femmes à Cologne ainsi qu'à Hambourg durant la nuit de la Saint-Sylvestre reste à élucider, mais une chose est sûre : Angela Merkel est d'ores et déjà contrainte de durcir nettement son discours – et sans doute sa politique – à l'égard des réfugiés.

« J'entends parfois que cela me ferait plaisir que tant de réfugiés viennent. C'est n'importe quoi », a déclaré la chancelière allemande dès mercredi 6 janvier, dans un style dont elle n'est pas coutumière. Et, alors qu'un des dirigeants de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) reconnaît que *« l'ambiance à la base est vraiment pourrie »*, M^{me} Merkel, également présidente de la CDU, a, de nouveau, haussé le ton, samedi. Qualifiant les attaques commises contre les femmes par des hommes, souvent d'origine étrangère, de *« faits criminels répugnants qui exigent des réponses déterminées »*, la chancelière a laissé la CDU proposer un renforcement de la loi : un demandeur d'asile même condamné à une simple peine de prison avec sursis verrait sa demande rejetée.

Actuellement, seuls les demandeurs d'asile condamnés à trois ans de prison ferme ou plus n'ont plus aucune chance de voir leur demande acceptée. La CDU entend aussi multiplier les contrôles d'identité et les caméras de vidéosurveillance. Autant de mesures qui nécessitent l'accord du Parti social-démocrate (SPD), allié de la CDU-CSU au sein de la grande coalition. Celui-ci semble bien disposé. *« Je suis pour un accord rapide. Il ne faudrait pas que les graves excès de violence provoquent un conflit idéologique dans la coalition »*, a indiqué Thomas Oppermann, président du groupe social-démocrate au Bundestag. Des discussions pourraient débiter dès lundi 11 janvier, jour de la rentrée parlementaire.

La semaine passée, Sigmar Gabriel, président du SPD et vice-chancelier, avait même pris l'aile gauche de son parti à rebrousse-poil en déclarant au journal *Bild* que *« toutes les possibilités du droit international »* devaient être utilisées pour *« renvoyer les demandeurs d'asile criminels dans leur pays d'origine »*. Dimanche, il s'est dit favorable à ce que l'Etat

impose aux réfugiés la ville où ils doivent s'installer, pour éviter qu'ils ne se retrouvent tous dans des grandes agglomérations.

3 000 à 4 000 arrivées par jour

L'ambiance est d'autant moins à l'indulgence envers les étrangers, réfugiés ou non, qui ont agressé les femmes que, selon Heiko Maas (SPD), ministre de la justice, ces violences n'avaient rien de spontané. « *Quand une telle horde se rassemble pour enfreindre la loi, cela semble planifié, d'une façon ou d'une autre. Personne ne me fera croire que cela n'a pas été coordonné ou préparé* », a-t-il déclaré, sans plus de précision, à l'édition dominicale de *Bild*. Dimanche, la police allemande a assuré avoir enregistré 516 plaintes.

Tant l'union CDU-CSU que le SPD ont intérêt à ne pas laisser se répandre dans l'opinion l'impression que l'Etat n'arrive pas à gérer la situation. Même si les moyens déployés par l'Allemagne depuis l'automne 2015 pour accueillir 1,1 million de demandeurs d'asile sont impressionnants, les autorités ne contrôlent manifestement pas toute la situation. Les violences de Cologne et d'Hambourg le prouvent. Tout comme la révélation, dimanche, que l'homme qui a attaqué le commissariat parisien de la Goutte-d'Or, jeudi 7 janvier, disposait en Allemagne, où il a vécu dans un foyer pour demandeurs d'asile, de... sept identités différentes.

Les critiques vis-à-vis du gouvernement sont d'autant plus grandes que les déclarations d'intention ne sont pas toujours suivies d'effets. Début novembre 2015, la coalition au pouvoir s'était mise d'accord pour créer trois à cinq centres où seraient enregistrés tous les demandeurs d'asile venus de « pays sûrs ». Or, depuis deux mois, le sujet est au point mort en raison de divergences politiques. Il s'agissait pourtant d'un projet décisif destiné à régler en quelques jours seulement les dossiers des demandeurs d'asile dont la demande avait très peu de chance d'être acceptée.

Alors que, malgré le froid, entre 3 000 et 4 000 personnes continuent chaque jour d'arriver en Allemagne pour obtenir l'asile, le retour des demandeurs déboutés est indispensable si l'Allemagne veut inverser la courbe des réfugiés accueillis. En décembre 2015, lors du congrès de la CDU, M^{me} Merkel avait imposé ses vues : il n'y aurait pas de limite supérieure fixée au nombre de réfugiés accueillis, et la diminution de leur nombre était un objectif souhaitable mais qui devait être obtenu dans un cadre européen. Début janvier, la chancelière

a de nouveau rejeté la demande de Horst Seehofer, président de la CSU bavaroise, de limiter à 200 000 par an le nombre de réfugiés admis à vivre en Allemagne.

Néanmoins, avec les violences de Cologne, le débat risque de rebondir au sein même de la CDU. « *Cologne a tout changé, les gens commencent à douter* », juge Volker Bouffier, président de la CDU dans la Hesse. « *Avec Cologne, c'est la qualité du débat sur la politique des réfugiés qui a changé* », résume Gunther Krichbaum (CDU), président de la commission des affaires européennes au Bundestag. « *Cologne, c'est le début de la fin du politiquement correct* », résumait *Der Spiegel*, samedi. Jusque-là, les réfugiés n'étaient que des victimes. Même après les attentats du 13 novembre à Paris, l'Allemagne était parvenue à éviter l'amalgame entre réfugiés et terroristes. L'accent était davantage mis sur les nombreuses violences de l'extrême droite à l'égard des foyers de réfugiés.

Tout a basculé depuis que sont connues les exactions commises durant la nuit de la Saint-Sylvestre, à Cologne mais également dans plusieurs autres grandes villes d'Allemagne dont Hambourg. Durant les premiers jours, les autorités politiques mais aussi la presse ont semblé hésiter à indiquer la nationalité des agresseurs, au point que certains ont parlé de « *conspiration du silence* ». Mais ensuite, le balancier s'est inversé et les médias comme les responsables politiques ne se sont plus intéressés qu'au statut de ces agresseurs. Étaient-ils étrangers ? Des réfugiés ? Une partie de la presse a même fait son autocritique, notamment la *Süddeutsche Zeitung* pour avoir publié un dessin présentant un bras noir se glissant entre deux jambes blanches.

Pour M^{me} Merkel, la seule bonne nouvelle vient du premier sondage de l'année. Publié par *Bild* dimanche, il montre que si les électeurs avaient dû voter ce week-end, 39 % auraient voté pour la CDU ou la CSU, autant que les semaines précédentes, alors que le SPD est en léger recul à 23 %. La gauche radicale, Die Linke et les Verts se maintiennent à 10 % chacun. Et le nouveau parti d'extrême droite, Alternative pour l'Allemagne, obtiendrait 8 %, en légère baisse par rapport aux sondages précédents. Les débordements lors de la manifestation organisée par des mouvements d'extrême droite, samedi, à Cologne rendent ceux-ci peu fréquentables. Néanmoins, il est clair que la priorité de M^{me} Merkel dans les semaines à venir va être de rassurer ses électeurs et non d'offrir « *un visage accueillant* » aux réfugiés.

Presque tous les suspects des violences à Cologne seraient d'origine étrangère

Les autorités allemandes ont commencé à dévoiler les conclusions du premier rapport approfondi sur les violences de la nuit de la Saint-Sylvestre.

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 11.01.2016 à 12h02 • Mis à jour le 11.01.2016 à 14h56

Les autorités allemandes ont commencé à rendre publiques, lundi 11 janvier, les conclusions du premier rapport approfondi sur les violences du Nouvel An à Cologne. Des dizaines d'hommes agissant en bandes s'en étaient pris ce jour-là à des femmes devant la gare, en plein centre de la ville. Selon Ralf Jäger, ministre de l'intérieur de l'Etat régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, quasi tous les suspects sont d'origine étrangère, notamment des demandeurs d'asile arrivés ces derniers mois en Allemagne :

« Tant les déclarations des témoins que les rapports de la police [locale] et les descriptions de la police fédérale montrent que les personnes qui ont commis ces crimes étaient presque exclusivement d'origine immigrée. »

« Par ailleurs, il ressort de beaucoup d'éléments qu'il s'agissait de personnes originaires d'Afrique du Nord et du monde arabe. En l'état actuel des investigations, il y a aussi parmi les suspects des réfugiés venus chez nous l'année dernière. »

Action « inacceptable » de la police

Dix-neuf personnes sont pour l'instant considérées comme suspectes. La police avait jusqu'ici parlé principalement de réfugiés et d'immigrants illégaux originaires de pays d'Afrique du Nord, sans annoncer d'interpellations, notamment pour les faits les plus graves, comme les viols. Le nombre de plaintes n'a cessé d'augmenter pour atteindre 516, dont environ 40 % pour des faits d'agression sexuelle.

Lundi, Ralf Jäger a reconnu que l'action de la police « avait été inacceptable » et a admis que les autorités n'avaient pas disposé « d'image d'ensemble » des événements avant le matin du 1^{er} janvier. Le chef de la police de Cologne a été suspendu de ses fonctions la semaine dernière.

Alors qu'il s'exprimait devant des élus locaux, le ministre régional de l'intérieur a par ailleurs mis en garde contre la stigmatisation des étrangers :

« Stigmatiser un groupe [de population] comme des agresseurs sexuels est non seulement une erreur mais aussi dangereux. C'est ce que font les charognards de l'extrême droite, c'est leur seul argument. »

« Ça n'a aucune importance de savoir si ces hommes disposent d'un passeport arabe, africain ou allemand, s'ils sont nés et ont grandi ici ou s'ils viennent d'arriver. Ça n'a aucune implication concernant les poursuites pénales. Tous les hommes sont égaux devant la loi. »

Des étrangers agressés à Cologne

Des déclarations tenues après que six Pakistanais et un Syrien ont été violemment agressés à Cologne par des inconnus dans la nuit de dimanche à lundi, dans deux incidents séparés. Deux Pakistanais et le Syrien ont été blessés, selon la police, qui a établi un lien entre ces violences et les appels lancés par l'extrême droite sur des réseaux sociaux à participer à des « promenades » dans le centre de Cologne. « Dans les quatre cas d'agression, nous partons du principe qu'ils étaient liés à ces prétendues "promenades" », a déclaré le chef de la section criminelle de la police de Cologne, Norbert Wagner, qui a évoqué un renforcement de la présence policière « à partir d'aujourd'hui » (lundi), dans la ville et notamment près de la cathédrale.

Fragilisée par cette succession d'événements qui ont fait croître les critiques à l'égard de sa politique d'ouverture aux demandeurs d'asile, la chancelière Angela Merkel s'est prononcée samedi en faveur d'un très net durcissement des règles d'expulsion des immigrants qui seraient condamnés par la justice. En 2015, l'Allemagne a accueilli 1,1 million de demandeurs d'asile.

Agressions sexuelles : à Cologne, autant de plaintes en une nuit qu'en trois mois l'an dernier

Plus de 200 plaintes ont été déposées pour violences sexuelles lors du Nouvel An dans une ville qui a enregistré, en 2015, un peu plus de 800 agressions sexuelles.

Le Monde.fr | 11.01.2016 à 14h45 • Mis à jour le 11.01.2016 à 17h57 | Par Les Décodeurs

A mesure des rapports policiers, on découvre l'ampleur de la nuit de chaos qu'a connue la ville allemande de Cologne, le 31 décembre. Des centaines de personnes, désignées par de nombreux témoins comme étant des migrants, ont envahi le centre-ville, s'en prenant notamment aux femmes présentes dans les rues, alors que la police, dépassée par le nombre, restait impuissante.

Lire aussi 5 questions sur les agressions massives de femmes lors du Nouvel An à Cologne

La police de la ville évoque désormais 516 plaintes déposées concernant cette nuit, dont 40 % seraient liées à des agressions sexuelles. Plus d'une quinzaine de suspects auraient été identifiés, quasiment tous d'origine étrangère, selon les autorités allemandes.

Le chiffre est très important pour cette ville d'un million d'habitants. Selon les statistiques de la police municipale, en 2015, Cologne a connu 840 cas de violences sexuelles (956 en ajoutant l'aire urbaine de la ville). Avec plus de 200 plaintes pour agression sexuelle déposées, la seule nuit du 31 décembre représenterait donc près du quart de ce total 2015.

Un chiffre qui reste approximatif : on sait qu'une bonne part des violences sexuelles ne donnent pas lieu à des plaintes.

L'Allemagne est un pays qui recense relativement moins de cas de violences sexuelles que la plupart de ses voisins. Selon les données d'Eurostat, basées sur les dépôts de plainte dans plusieurs pays, avec 9,15 victimes de viol pour 100 000 habitants en 2013, l'Allemagne est loin derrière la France (17,04) ou la Grande-Bretagne (36,51).

Les violences de Cologne révèlent la face cachée de l'immigration allemande

Alors que l'opprobre est jeté sur les réfugiés syriens ou afghans après les agressions de la Saint-Sylvestre, une grande majorité des suspects viendrait d'Afrique du Nord.

Le Monde.fr | 13.01.2016 à 06h52 • Mis à jour le 13.01.2016 à 07h40 | Par Frédéric Lemaître (Berlin, correspondant)

Haro sur les réfugiés. Les agressions commises par des étrangers contre plus de 560 femmes la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne ont provoqué une véritable panique au sein du gouvernement allemand. Craignant que la population ne se retourne aussi brutalement contre les réfugiés qu'elle ne s'était montrée accueillante à leur égard quelques mois plus tôt, les dirigeants politiques chrétiens-démocrates (CDU) et sociaux-démocrates (SPD) rivalisent d'initiatives pour prouver qu'ils maîtrisent la situation. Angela Merkel qui, le 31 décembre, expliquait dans ses vœux (disponibles avec des sous-titres en arabe sur le site de la chaîne publique ZDF) que les réfugiés constituaient « *une chance pour demain* » a approuvé dès le 9 janvier une résolution qui exclut du droit d'asile toute personne condamnée à une simple peine de prison avec sursis.

Actuellement seules les personnes condamnées à au moins trois ans de prison ferme voient leur demande d'asile systématiquement rejetée. De son côté, le parti social-démocrate propose que l'État puisse imposer aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié l'endroit où elles doivent habiter. Et ce, au mépris des conventions internationales sur le sujet.

Un emballement qui cache mal une certaine impuissance. Ce que veulent une grande majorité d'Allemands, c'est que les flux de réfugiés syriens ralentissent pour permettre à ceux qui sont sur place de s'intégrer dans de bonnes conditions. Volontairement ou non, les chrétiens-sociaux (CSU) bavarois ont tendu un piège redoutable à Angela Merkel. Sous leur pression, celle-ci a dû s'engager à réduire le nombre de réfugiés se trouvant en Allemagne. Certes aucun chiffre n'est avancé et la chancelière s'est bien gardée de fixer une échéance. Néanmoins, dans l'esprit des électeurs, les choses sont claires : si, en 2016, l'Allemagne continue de recevoir environ entre 3 000 et 4 000 réfugiés par jour, soit à nouveau environ un million sur l'année, Angela Merkel apparaîtra comme une chancelière incapable de gérer ce dossier qu'elle incarne aux yeux de l'Europe entière.

19 personnes arrêtées

Pourtant, que s'est-il passé exactement à Cologne ? Mardi 12 janvier, les autorités ont indiqué que 561 plaintes avaient été déposées par des femmes victimes de violences voire de viols. Dix-neuf personnes ont été arrêtées et une trentaine identifiées. Une grande majorité des agresseurs supposés proviennent d'Afrique du Nord, essentiellement du Maroc mais également d'Algérie. Des ressortissants de pays considérés comme sûrs et qui n'ont quasiment aucune chance d'être admis en Allemagne. Quatre suspects seraient syriens, aucun ne serait afghan.

Alors que l'opprobre est jeté sur les réfugiés généralement syriens ou afghans, les violences de Cologne montrent à l'Allemagne une réalité qu'elle ne veut pas voir. Ce pays abrite de très nombreux sans-papiers ou des personnes vivant sous plusieurs identités, comme l'auteur de l'attaque contre un commissariat de la Goutte d'Or à Paris le 7 janvier enregistré en Allemagne sous sept identités et plusieurs nationalités différentes. « *Contrairement à la France qui reconnaît ce phénomène de sans-papiers et en débat depuis plusieurs années, ce thème est tabou en Allemagne. Convaincus de l'efficacité de leur administration, les Allemands font mine de croire que les déboutés du droit d'asile rentrent chez eux. Mais en fait, soit ils ne repartent pas, soit ils reviennent* » constate la députée verte Franziska Brantner, spécialiste des questions européennes.

Ces sans-papiers qui seraient entre 300 000 et 400 000 en Allemagne – des chiffres comparables à ceux avancés en France – sont les grands absents du débat public, sans doute parce que leur présence témoigne de dysfonctionnements de l'administration publique. Or une partie de ces sans-papiers sont bel et bien organisés. S'il ne semble pas que les attaques du 31 décembre aient été réellement planifiées dans le but de traumatiser l'Allemagne, un certain nombre d'entre elles ont été coordonnées en temps réel par le biais de réseaux sociaux. Début janvier, la police de Rhénanie-du-Nord a reconnu enquêter sur des réseaux mafieux marocains. Dans d'autres régions d'Allemagne, la police évoque à mots couverts une coopération entre trois réseaux mafieux : les Marocains, les Ghanéens et les Gambiens. Souvent, les familles envoient un fils en Allemagne. A charge pour celui-ci de trouver par des moyens, légaux ou non, l'argent nécessaire pour que les autres membres de la famille puissent payer des passeurs et, à leur tour, tenter leur chance en Allemagne.

Si ces violences de la Saint-Sylvestre ont à ce point choqué les Allemands, c'est également parce qu'elles leur font prendre conscience des mauvais côtés de la mondialisation. Jusqu'à présent, celle-ci se limitait à exporter des biens industriels dans le monde entier, à engranger des excédents commerciaux et pour ceux qui ont la chance de travailler dans une des entreprises concernées, de toucher des primes de plusieurs milliers d'euros en fin d'année, même en bas de l'échelle sociale. De quoi partir en vacances au soleil. Si la guerre dans les Balkans il y a une vingtaine d'années avait déjà provoqué une vague massive d'immigration, celle-ci était surtout perçue comme un phénomène régional. Les Balkans sont en Europe. Avec la Syrie, les Allemands découvrent que « *tout conflit quelque part dans le monde peut devenir notre conflit* », à nous Européens, résume désormais Angela Merkel. Une démonstration qu'est venu tragiquement confirmer l'attentat commis à Istanbul le 12 janvier dont la plupart des victimes sont des touristes allemands.

Agressions du Nouvel An : à Cologne, «ce ne sera plus jamais comme avant»

La ville allemande, qui s'était fortement engagée pour les réfugiés, est traumatisée par les violences du Nouvel An.

LE MONDE | 13.01.2016 à 10h32 • Mis à jour le 13.01.2016 à 15h43 | Par Cécile Boutelet (Cologne, envoyée spéciale)

Sur les marches qui mènent au parvis de la cathédrale de Cologne, à quelques mètres de la gare centrale, quelques fleurs ont été déposées. Des petites roses, des primevères, toutes blanches, qui frissonnent sous la bruine d'hiver. A l'ombre de l'immense bâtisse, elles témoignent des deux cents femmes victimes d'agressions sexuelles pendant la nuit du Nouvel An. Sur la place, Eva, 21 ans, serre son sac à main contre elle : « *Maintenant, j'ai peur. Ce ne sera plus jamais comme avant* », souffle-t-elle. Cologne la libérale, la tolérante, pleure la fin de son innocence.

Il aura fallu du temps pour que les autorités de la ville reconnaissent la réalité des événements et la présence de demandeurs d'asile parmi les agresseurs. Dans son rapport, la police concluait, vendredi 1^{er} janvier, à une nuit « *globalement calme* ». Mais dans les jours suivants, les plaintes pour vols et agressions sexuelles commises cette nuit-là se sont multipliées : de 30 plaintes déposées le lundi 4 janvier, leur nombre s'élevait le 11 à 560, dont 40 % pour viols et agressions sexuelles contre des femmes.

Colère sourde

Sous la pression de la presse et surtout des réseaux sociaux, la police a fini par reconnaître les faits : un millier d'hommes, décrits comme « *essentiellement originaires d'Afrique du Nord et des pays arabes* », ont fait régner toute la soirée sur la place et aux alentours une ambiance de violence, tirant des feux d'artifice contre la foule, certains se rendant coupables de vols et d'agressions sexuelles. La police, débordée et impuissante, a fini par faire évacuer la place. Dans cette ville réputée pour son carnaval, jamais une manifestation de rue n'avait donné lieu à une telle vague d'agressions. Comble du scandale : sur les dix-neuf suspects interpellés, dix sont des demandeurs d'asile.

« J'ai l'impression que tout ce qui fait cette ville et qui a été construit ces dernières années a été ruiné en une nuit », estime Angela Spizig, ex-maire adjointe de Cologne.

Maria, venue d'un village de Bavière pour fêter le Nouvel An à Cologne avec deux amies, peine à prendre conscience de ce à quoi elle a échappé. La jeune fille de 21 ans, au visage poupin et aux longs cheveux soyeux, raconte son passage à la gare ce soir-là, peu après minuit : « *La gare était bondée, il y avait surtout des hommes. Ils touchaient sciemment les filles aux fesses, essayaient de détrousser les gens, c'était très désagréable.* » Plus loin, dans les rues piétonnes aux alentours de la place, désertées par la police, les trois amies doivent traverser « *plusieurs chaînes d'hommes* », qui les entourent et les abordent avec insistance. « *Là, je me suis rendu compte qu'ils étaient tous étrangers. Ils nous prenaient le bras, voulaient nous prendre en photo, nous disaient des mots obscènes, leurs gestes étaient clairement connotés sexuellement,* raconte-t-elle, osant à peine décrire ce qu'elle a vécu. *On a dû lutter pour se détacher d'eux. Avec ce que l'on sait maintenant des agressions, je me rends compte ça aurait pu être bien pire...* »

Avec la multiplication des plaintes et des témoignages, une colère sourde s'est emparée de la ville. « *Je suis horrifiée, secouée dans mes convictions, je n'imaginai pas que cela puisse se produire dans notre société* », confie Elena, membre d'une association culturelle féminine. « *Cologne est la cité la plus tolérante d'Allemagne, ouverte sur le monde. Comment des gens peuvent se conduire de cette façon, précisément ici ?* », s'interroge-t-elle. Jamais encore, dans cette ville si fière de sa culture, où cohabitent 180 nationalités, la question de l'origine d'auteurs de délits ou d'agressions n'avait autant été mise en avant.

« Conception erronée de la tolérance »

Tue au départ, pour éviter d'alimenter les discriminations, l'origine « *arabe ou nord-africaine* » des agresseurs de la Saint-Sylvestre, et surtout la présence parmi eux de réfugiés, sont aujourd'hui jetées à la figure des Colonnais, comme une remise en question brutale de leur foi en la coexistence pacifique des nations au sein de leur ville. Sur Internet, les commentaires haineux flambent. Angela Spizig, adjointe (Verts) au maire de Cologne pendant quatorze ans, se désole : « *J'ai célébré Cologne comme une ville de deux mille ans de migrations, d'intégration réussie et de femmes fortes. J'ai eu l'impression que tout ce qui fait cette ville et qui a été construit ces dernières années a été ruiné en une nuit.* »

Dans les discours, mêmes féministes, le malaise est palpable. « *On ne peut pas parler de la violence sexuelle uniquement quand les auteurs sont prétendument “les autres” : les hommes musulmans, les Arabes, les Noirs ou les Nord-Africains* », a lancé un collectif féministe dans un « *cri* » d'appel (#aufschrei), pour dénoncer le racisme. Un discours que fustige Alice Schwarzer, célèbre féministe allemande : « *L'Allemagne, en raison de son histoire récente, nourrit une conception erronée de la tolérance, qui l'a conduite à fermer les yeux sur des ségrégations entre les sexes et des violences masculines dans la communauté musulmane* », explique-t-elle au *Monde*. Aujourd'hui, même Angela Spizig le concède : « *S'il y a un grand nombre d'étrangers ou de réfugiés qui commettent des délits, il faut le dire. On aurait dû le faire depuis longtemps. La dissimulation mobilise les mauvaises forces, celles de l'extrême droite.* »

L'engagement très fort de Cologne en faveur des réfugiés a pris un sérieux coup. « *Est-ce pour des gens comme eux que j'ai fait don de la moitié de mon armoire à vêtements ?* », s'interroge un jeune homme sur la page du groupe Facebook Netz-Werk Köln. Uschi, bénévole auprès des réfugiés, refuse de remettre en cause la validité de son engagement. « *Il faut punir les coupables, mais on ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. Le mouvement en faveur des réfugiés est formidable. Jamais je ne me suis sentie aussi fière d'être allemande.* »

Annotation

Nom et prénom : Bc. Agáta Stoszková

Faculté/Département : Faculté des Lettres/Département d'Études Romanes

Titre du travail : *La représentation des réfugiés dans la presse française*

Garant du travail : Fanny Lafontaine, Ph.D.

Nombre de caractères : 154 344

Nombre d'annexes : 1

Nombre de ressources : 38

Mots-clés : analyse critique du discours, réfugiés, panique morale, stéréotypes, discours journalistique, axiologie, connotation, discours rapporté direct

Key words : critical discourse analysis, refugees, moral panics, stereotypes, media discourse, axiology, connotation, reported direct speech

Annotation (en français) : Le mémoire s'agit de la représentation des réfugiés dans la presse française. Son but est de montrer quelle est l'image des réfugiés dans le discours journalistique français et quels moyens linguistiques sont employés pour sa construction. Dans le cadre du travail, on présente le discours journalistique, sa mission, ses règles et ses contraintes. Le travail traite également des dérives du discours journalistique et le concept de la panique morale. Le mémoire comprend l'analyse critique des articles du quotidien français *Le Monde*. L'analyse s'appuie sur trois aspects du discours – l'emploi des dénominations des réfugiés dans le discours, leurs axiologie et connotations, ensuite, les fonctions syntaxiques et rôles sémantiques accordées aux réfugiés et finalement, leur représentation dans le discours rapporté direct.

Annotation (in English) : The thesis focuses on the representation of refugees in the French press. The aim is to analyse the media image of refugees and demonstrate the linguistic means used for its construction. The thesis deals with the media discourse, its objectives, rules and restrictions as well as with distortions produced by media discourse and the concept of moral panics. The thesis comprises critical analysis of articles published in French daily *Le Monde*. The analysis focuses on three aspects of media discourse – denominations used to refer to

refugees, their axiology and connotations, syntactic functions and semantic roles attributed to refugees, and finally, the representation of refugees in reported direct speech.